Quatre-vingt-unième année. — N° 26. Le Numéro : 10 francs. Dimanche 30 Janvier 1949.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapport du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexe. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

AVIS AUX ABONNÉS

Les deux derniers cahiers (pp. 193 à 248) de la **table annuelle de l'édition des lois et décrets pour l'année 1948** sont joints au présent numéro; les six premiers cahiers étaient annexés au *Journal officiel* des 25, 26, 27, 28 et 29 janvier 1949.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Réception par le Président de la République de M. Omer Zyki El Alyouni, ministre de Transjordanie, qui lui a remis ses lettres de créance (p. 1074).

DECRETS, ARRÊTES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté portant affectation aux carrières des élèves de la promotion « Nations unies » de l'école nationale d'administration (p. 1074).

Vice-présidence du conseil. Ministère de la justice.

Arrêté portant nomination (éducation surveillée) (p. 1075).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté du 25 janvier 1949 portant dérogation à l'interdiction de recrutement de personnel non titulaire à l'administration centrale du ministère des affaires étrangères (p. 1076).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté du 31 décembre 1948 fixant le montant maximum des indemnités pour confection de budgets communaux (p. 1075).

Arrêté du 21 janvier 1949 autorisant la validation pour la retraite des services accomplis par les délégués dans les fonctions préfectorales (p. 1075).

Arrêté portant réintégration (administration centrale) (p. 1075).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décrets du 29 janvier 1949 portant réservation de parcelles pour le regroupement des locaux administratifs dans la région parisienne (p. 1075).

Arrêté du 11 janvier 1949 complétant les dispositions de l'arrêté du 12 octobre 1948 fixant les nouveaux traitements des fonctionnaires du service général de l'administration des postes, télégraphes et téléphones (p. 1075).

Arrêté du 11 janvier 1949 portant autorisation de port d'armes (p. 1076).

Arrêté du 24 janvier 1949 fixant la composition de la commission prévue à l'article 23 du décret n° 48-1965 du 30 décembre 1948 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du personnel métropolitain de la trésorerie d'Algérie à l'administration des finances (p. 1076).

Ministère de la défense nationale.

Décrets portant concession de la médaille militaire (rectificatifs) (p. 1076).

Décret portant attribution de commandement (rectificatif) (p. 1077).

Arrêtés du 12 janvier 1949 portant remises de débets (p. 1077).

Liste des candidats déclarés admissibles à subir les épreuves du second degré, à la suite du concours pour le recrutement d'ingénieurs des directions de travaux de 2e classe des travaux maritimes (p. 1077).

Tableau d'avancement des sous-chefs de section administrative et des attachés d'administration des services « Commissariat et santé » pour l'année 1949 (rectificatif) (p. 1077).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 22 janvier 1949 portant création d'un centre d'examen à Madrid et Barcelone (p. 1077).

Arrêtés portant nominations, titularisations, mise en disponibilité et maintien en détachement:

Administration centrale (p. 1078).
Direction de l'architecture (p. 1078).
Ecole pratique des hautes études (p. 1078).
Enseignement du second degré (p. 1078).
Secrétariats de facultés et d'académies (p. 1078).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 29 janvier 1949 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1078).

Ministère de l'agriculture.

Arrêtés portant inscription au tableau d'avancement et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (administration centrale et directions des services agricoles) (p. 1078).

(1 f.)

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant inscription au tableau d'avancement, promotion, intégration, mise en congé, attributions de rappels d'ancienneté, maintiens en disponibilité, acceptation de démission, admissions à la retraite, plaçant en position de mission et rapportant les dispositions de précédents arrêtés:

Administration centrale (p. 1078).

Administration coloniale (p. 1078).

Inspection générale de l'agriculture aux colonies (p. 1079).

Sages-femmes coloniales (p. 1079).

Transmissions coloniales (p. 1079).

Travaux météorologiques des colonies (p. 1079).

Travaux publics des colonies (p. 1079).

Liste des candidats admis à se présenter aux épreuves orales de l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature d'outre-mer (seconde session 1948) (p. 1079).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté relatif à la gestion des immeubles d'habitation à caractère définitif (rectificatif) (p. 1079).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 23 janvier 1949 modifiant l'arrêté du 29 août 1947 portant application de l'article 5 de la loi n° 47-1496 du 13 août 1947 (p. 1079).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté portant nomination des membres de la commission consultative des marchés instituée au ministère de la santé publique et de la population (p. 1079).

Arrêtés portant promotions (administration centrale et directions départementales de la population) (p. 1080).

Naturalisations, réintégrations et retraits de naturalisations et de réintégrations (p. 1080).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour (p. 1089).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 1089).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour (p. 1090).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux et de chevaux à destination de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (modificatif) (p. 1090).

Avis aux importateurs et avis n° 365 de l'office des changes relatif à la délivrance des licences d'importation (1er additif) (p. 1091).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux et de chevaux à destination de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (modificatif) (p. 1090).

Annonces (p. 1093).

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Remise de lettres de créance.

Le Président de la République a reçu, le 26 janvier 1949, M. Omer Zyki El Afyouni, qui lui a remis les lettres de créance l'accréditant en qualité de ministre de Transjordanie en France.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Affectation aux carrières des élèves de la promotion « Nations unies » de l'école nationale d'administration.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application du titre II de l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relatif à l'école nationale d'administration, modifié par les décrets n° 47-970 du 2 juin 1947, n° 48-511 du 22 mars 1948, n° 48-1151 du 19 juillet 1948 et n° 48-1897 du 15 décembre 1948;

Vu les arrêtés des 27 août et 15 décembre 1948 fixant les emplois offerts aux élèves de l'école nationale d'administration (promotion « Nations unies ») ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 1948 fixant les conditions générales d'organisation de l'examen de classement des élèves de la promotion « Nations unies » de l'école nationale d'administration;

Vu la délibération du jury du 21 janvier 1949,

Arrête:

Art. 1er. — Les élèves de la promotion « Nations unies » de l'école nationale d'administration sont affectés ainsi qu'il suit:

I. — SECTION « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

Inspection générale de l'administration au ministère de l'intérieur.

M. Krieg (Henri).

Conseil de préfecture.

MM. Rietsch (Jacques), Ousset (Gérard).

Ministère de l'intérieur (1).

Cadre des administrateurs civils.

MM. Poincaré (Jean), Badault (Georges), Guillemain (Pierre),

Ministère de la défense nationale (2).

Cadre des administrateurs civils.

MM. Marret (René), Normand (René).

Ministère de l'éducation nationale.

Cadre des administrateurs civils.

MM. Delaroche (Paul), Neraud (Pierre).

II. — SECTION « ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE »

Inspection générale des finances.

MM. Saint-Geours (Jean), Grasset (Yves), Macé (Roger), Pallez (Gabriel).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Administration centrale des finances, cadre des administrateurs civils (1).

MM. Bataillard (Paul), Vuillod (Marcel), Vaysset (Robert), Fourgous (Jean), Carsac (René), Dupont (Jean), Le Noane (Jacques), Fievet (Yves), Surbled (Pierre), Limouzineau (Pierre).

Administration centrale des affaires économiques, cadre des administrateurs civils (1).

MM. Schaeffer (Maurice), Roussillon (Jean),

Ministère de la marine marchande.

Cadre des administrateurs civils.

M. Adam (Paul).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Cadre des administrateurs civils.

M. Laloux (Philippe).

III. — SECTION « ADMINISTRATION SOCIALE »

Contrôle général de la sécurité sociale.

Mme Froment-Meurice (Gabrielle).

Ministère du travail et de la sécurité sociale (1).

Cadre des administrateurs civils.

Mlle Bros (Suzanne), M. Denoyelle (Jean),

IV. — SECTION « AFFAIRES EXTÉRIEURES »

Ministère des affaires étrangères.

Cadre des administrateurs civils.

MM. Pelletier (Pierre), Froment-Meurice (Henri), de La Barre de Nanteuil (Luc).

Cadre des attachés commerciaux.

MM. Richard (Robert), Lafontaine (René), Pouchard (Jacques), Jeandet (Marc), Lempérière (Jean).

V. — CARRIÈRES COMMUNES

Conseil d'Etat.

MM. Plantey (Alain), Bargue (Georges), Poignant (Raymond), Megret (Jacques).

Cour des comptes.

MM. Godard (Jean), Trouvet (Gabriel).

Contrôles civils du Maroc et de Tunisie (2).

MM. Robine (Léon), Gaschignard (Paul), Gabara (Jean), Renaud (Jean), Antier (Marcel), Castel (Maurice), Durand (Michel), Peyroles (Gilbert), Clisson (Jean).

Art. 2. — Le directeur de la fonction publique et le directeur de l'école nationale d'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1949.

Pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le secrétaire général du Gouvernement,
ANDRÉ SÉGALAT.

(1) Les emplois offerts par le ministère de l'intérieur comportent exercice de fonctions soit à l'administration centrale ou au gouvernement général de l'Algérie, soit dans la carrière préfectorale.

(2) L'arrêté du 27 août 1948 prévoyait trois emplois, deux offerts par le secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre et air, à raison d'un emploi pour chacune des administrations intéressées) et un par le secrétariat d'Etat aux forces armées (marine). La répartition des élèves entre ces différents emplois aura lieu à l'issue de la scolarité, compte tenu de leur classement d'année de division.

(1) Ces emplois comportent exercice de fonctions à l'administration centrale ou au gouvernement général de l'Algérie.

(2) L'arrêté du 27 août 1948 prévoyait onze postes, dont dix pour le Maroc et un pour la Tunisie. La répartition des élèves entre Maroc et Tunisie sera opérée à l'issue de la scolarité, compte tenu de leur classement d'année de division.

VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Education surveillée.

Par arrêté en date du 24 janvier 1949, est nommé médecin psychiatre au centre d'observation de Paris, à compter du 1er janvier 1949:

M. le docteur Male (Gilbert), demeurant 6, rue de Bellechasse, à Paris (7e).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Montant maximum des indemnités pour confection de budgets communaux.

Le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu l'article 7 de l'ordonnance n° 45-993 du 17 mai 1945 relative aux services publics des départements et des communes et de leurs établissements publics;

Vu les arrêtés des 1er avril 1946 et 20 novembre 1946,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 1er avril 1946, déjà modifié par l'arrêté du 20 novembre 1946, est à nouveau modifié ainsi qu'il suit:

« Les communes peuvent être autorisées à ouvrir à leur budget un crédit spécial pour la confection des documents budgétaires dans la limite des maxima ci-après:

« 3.000 F pour les communes de moins de 1.000 habitants;

« 6.000 F pour les communes de 1.001 à 5.000 habitants;

« 9.000 F pour les communes de plus de 5.000 habitants

« En aucun cas, les secrétaires de mairie ne pourront recevoir le bénéfice de ces indemnités. »

Art. 2. — Le directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 31 décembre 1948.

Pour le ministre de l'intérieur:
Le directeur de l'administration départementale et communale,
PIERRE-JEAN MOATTI.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par autorisation:
Le chef de cabinet,
YVES MALÉCOT.

Validation pour la retraite des services accomplis par les délégués dans les fonctions préfectorales.

Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 10 de la loi du 14 avril 1924;

Vu l'article 8 (§ 1er, 3°) de la loi du 20 septembre 1948;

Vu l'article 17 du règlement d'administration publique du 2 septembre 1924;

Vu l'ordonnance du 3 juin 1944 portant organisation provisoire du statut de l'administration préfectorale, et notamment l'article 5,

Arrêtent:

Art. 1er. — Pourront être validés pour la retraite, conformément aux dispositions des articles 10 de la loi du 14 avril 1924, 8 (§ 1er, 3°) de la loi du 20 septembre 1948 et 17 du règlement d'administration publique du 2 septembre 1924, les services rendus par les délégués dans les fonctions de préfet, de sous-préfet, de secrétaire général de préfecture ou de directeur de cabinet de préfet.

Art. 2. — Le directeur du personnel, du matériel, du budget et de la comptabilité du ministère de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 janvier 1949.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 20 janvier 1949, M. Nicolas (Alexis), commis principal de classe exceptionnelle, précédemment admis à faire valoir ses droits à la retraite, a été réintégré dans ses fonctions, à compter du 20 janvier 1949, en application de l'article 17 de la loi du 14 septembre 1948.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret du 29 janvier 1949 portant réservation de parcelles pour le regroupement des locaux administratifs dans la région parisienne.

Par décret en date du 29 janvier 1949, est réservé, pour une durée de cinq ans, en vue du regroupement des locaux administratifs et soumis à l'application des dispositions de l'ordonnance du 2 novembre 1945 et, notamment, des articles 2 et 5 de ladite ordonnance, l'immeuble bâti situé sur le territoire de la ville de Paris (7e), délimité par un liséré rouge, sur le plan annexé au présent décret, et sis 103, rue de l'Université.

L'acquisition dudit immeuble sera poursuivie conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance du 2 novembre 1945, les frais en étant supportés par les crédits ouverts par la loi du 9 septembre 1948.

Décret du 29 janvier 1949 portant réservation de parcelles pour le regroupement des locaux administratifs dans la région parisienne.

Par décret en date du 29 janvier 1949, sont réservés, pour une durée de cinq ans, en vue du regroupement des locaux administratifs, et soumis à l'application des dispositions de l'ordonnance du 2 novembre 1945 et, notamment, des articles 2 et 5 de ladite ordonnance, les immeubles bâtis et non bâtis situés sur le territoire de la ville de Paris (7e) figurant sous teinte rose sur le plan annexé au présent décret et sis 1 et 3, avenue Lowendal, et 2 à 10, rue Bixio.

L'acquisition desdits immeubles sera poursuivie conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance du 2 novembre 1945, les frais en étant supportés par les crédits ouverts par la loi du 9 septembre 1948.

Décret du 29 janvier 1949 portant réservation de parcelles pour le regroupement des locaux administratifs dans la région parisienne.

Par décret en date du 29 janvier 1949, sont réservés, pour une durée de cinq ans, en vue du regroupement des locaux administratifs, et soumis à l'application des dispositions de l'ordonnance du 2 novembre 1945 et, notamment des articles 2 et 5 de ladite ordonnance, les immeubles bâtis et non bâtis, situés sur le territoire de la ville de Paris (15e) figurant sous teinte rose sur le plan annexé au présent décret et sis 135 à 143, rue de la Convention, 153, 155, rue de la Croix-Nivert, 178 à 194, rue de Javel, 246, rue Lecourbe

L'acquisition desdits immeubles sera poursuivie conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance du 2 novembre 1945, les frais en étant supportés par les crédits ouverts par la loi du 9 septembre 1948.

Nouveaux traitements des fonctionnaires du service général de l'administration des postes, télégraphes et téléphones.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones), le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu la loi n° 48-337 du 27 février 1948 portant ouverture de crédits en vue de la réalisation d'une première tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 48-355 du 29 février 1949 portant attribution d'un complément provisoire de traitement ou de solde aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels de l'Etat au titre de la première tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 46-1472 du 11 juin 1946 modifiant le décret n° 45-495 du 24 mars 1945 fixant les traitements du personnel des services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones;

Vu les décrets n° 46-2831 du 27 novembre 1946 et n° 47-961 du 27 mai 1947 modifiant et complétant le décret n° 46-1472 du 11 juin 1946 fixant les traitements du personnel des services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le tableau figurant à l'article 1er de l'arrêté du 12 octobre 1948 fixant les nouveaux traitements des fonctionnaires du service général de l'administration des postes, télégraphes et téléphones, est complété comme suit:

EMPLOIS	GRADES ou échelons.	TRAITEMENTS de base 1945.	INDICES	MAJORATIONS de reclassement.	NOUVEAUX traitements.
		francs.		francs.	francs.
Agent principal d'exploitation.	5e échelon...	84.000	250	33.925	240.000
	4e échelon...	78.000	238	32.550	224.500
	3e échelon...	72.000	226	29.925	213.000
	2e échelon...	66.000	214	28.125	199.000
	1er échelon...	60.000	202	25.375	188.000
Agent d'exploitation...	5e échelon...	57.000	190	23.025	177.500
	4e échelon...	51.000	178	20.475	167.500
	3e échelon...	48.000	166	17.175	159.500
	2e échelon...	45.000	153	13.875	150.500
	1er échelon...	42.000	140	11.250	139.000

A titre transitoire, les commis intégrés dans le nouveau cadre d'agents d'exploitation et en possession de l'échelon de traitement de 54.000, 46.500 ou 43.500 F recevront les traitements ci-après:

1° Echelon de 54.000 F; indice 190; majoration de reclassement correspondante 23.775; nouveau traitement 175.500 F;

2° Echelon de 46.500 F; indice 166; majoration de reclassement correspondante 17.925; nouveau traitement 157.500 F;

3° Echelon de 43.500 F; indice 153; majoration de reclassement correspondante 15.750; nouveau traitement 145.000 F.

Art. 2. — En attendant l'intervention des statuts particuliers prévus par la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, la durée minimum du temps passé dans chacun des échelons de l'emploi d'agent principal ou agent d'exploitation est fixé à deux ans.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 janvier 1949.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones),

EUGÈNE THOMAS.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

JEAN BIONDI.

Autorisation de port d'armes.

Le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu l'article 20 du décret-loi du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions;

Vu les articles 18 et suivants du décret d'application du 14 août 1939,

Arrêtent:

Art. 1er. — Peuvent être autorisés à porter, dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions, des armes de première (§§ 1er et 2), quatrième ou sixième catégorie, les agents de la Banque française du commerce extérieur appartenant aux catégories ci-après désignées:

Convoyeurs, chauffeurs de voitures transportant des titres ou des espèces;

Encaisseurs, payeurs.

Art. 2. — Ceux de ces agents autorisés à porter une arme dans les conditions fixées à l'article 1er devront être munis d'une attestation nominative, délivrée par le directeur général de la Banque française du commerce extérieur, se référant au présent arrêté et visée par le préfet de police.

Fait à Paris, le 11 janvier 1949.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le directeur du cabinet,

BERNARD VILLERS.

Le ministre de l'intérieur,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur adjoint du cabinet,

FRANÇOIS COLLAVERI.

Composition de la commission prévue à l'article 23 du décret n° 48-1965 du 30 décembre 1948 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du personnel métropolitain de la trésorerie d'Algérie à l'administration des finances.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 48-1965 du 30 décembre 1948 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du personnel métropolitain de la trésorerie d'Algérie, notamment son article 23;

Vu l'avis du gouverneur général de l'Algérie;

Vu les propositions du directeur de la comptabilité publique;

Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel,

Arrête:

Art. 1er. — La commission prévue à l'article 23 du décret n° 48-1965 du 30 décembre 1948, chargée de dresser la liste spéciale d'aptitude des payeurs adjoints de la trésorerie d'Algérie en fonctions au 1er janvier 1947, susceptibles d'être intégrés en qualité d'inspecteurs principaux de ladite trésorerie, est composée comme suit:

Le directeur général des finances du gouvernement général de l'Algérie ou le directeur adjoint, président;

L'administrateur de la division dont relève le service du Trésor;

Le trésorier général de l'Algérie;

Le receveur principal des finances adjoint au trésorier général, chef des services de la trésorerie générale;

Le receveur principal des finances d'Oran;

Le receveur principal des finances de Constantine;

Trois payeurs adjoints de la trésorerie d'Algérie désignés par les organisations syndicales les plus représentatives.

Art. 2. — Le présent arrêté sera déposé au bureau chargé du contreseing pour y être notifié à qui de droit et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1949

Pour le ministre et par délégation:

Le chef de cabinet,

YVES MALÉCOT

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Dérogation à l'interdiction de recrutement de personnel non titulaire à l'administration centrale du ministère des affaires étrangères.

Le ministre des affaires étrangères, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948, portant aménagement dans le cadre du budget général, pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947, reconduites à l'exercice 1948, au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles);

Vu le décret n° 48-1600 du 13 octobre 1948 relatif au recrutement des personnels non titulaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — Par dérogation aux dispositions de l'article 1er du décret du 13 octobre 1948, est autorisé, à l'administration centrale du ministère des affaires étrangères, le recrutement de onze agents auxiliaires ou contractuels.

Art. 2. — En vue de sauvegarder les droits des agents licenciés des services publics par mesure de compression budgétaire, il ne pourra être pourvu à un emploi par voie de recrutement direct qu'avec l'avis conforme du centre d'orientation et de remploi.

Art. 3. — Le ministre des affaires étrangères, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 janvier 1949.

Le ministre des affaires étrangères,

Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:

Le secrétaire général,

J. CHAUVEL.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

FERNAND SAMSON.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Décret portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 octobre 1945: pagination spéciale « 790, au lieu de: « Ballanec (Joseph), manœuvre, quartier-maître du bataillon de Rochefort », lire: « Bannalec (Joseph-Roland), quartier-maître de 1re classe fusilier, mle 1072 F. N. F. L. 43 ».

Décret portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 janvier 1949: page 199, 2e colonne, 43e ligne, au lieu de: « Biniguer (Georges), second maître, mle 928-B-3; 11 ans 2 mois de services. Cité », lire « Biniguer (Georges), second maître, mle 928-B-37; 11 ans 2 mois de services. Cité ».

Décret portant concession de la médaille militaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 janvier 1949:

Page 418, 1re colonne, 33e ligne, au lieu de « Coheleach (Michel), maître, 836-C-31; 17 ans 8 mois de services », lire « Coheleach (Michel), maître, 836-L-31; 17 ans 8 mois de services »; 54e ligne, au lieu de « Moninet (Pierre), maître, 3192-T-31; 17 ans 2 mois de services. Cité », lire « Monlinet (Pierre), maître, 3122-T-31; 17 ans 2 mois de services. Cité »; 3e colonne, 26e ligne, au lieu de: « Orjurin (Marcel), second maître, 5268-C-35; 13 ans de services. Cité », lire: « Orjubin (Marcel), second maître, 5268-C-35; 13 ans de services. Cité ».

Page 419, 2e colonne, 67e ligne, au lieu de: « Le Bivic (Auguste), premier maître, 3123-B-29; 19 ans 2 mois de services », lire: « Le Bivic (Auguste), premier maître, 3124-B-29; 19 ans 2 mois de services ».

Page 420, 1re colonne, 15e ligne, au lieu de: « Scheergousse (Georges), second maître, 148-C-33; 15 ans 11 mois de services, cité », lire « Scheerzousse (Georges), second maître, 148-C-33; 15 ans 11 mois de services, cité »; 2e colonne, 51e ligne, au lieu de: « Léostic (Henri), maître, 241-B-32; 16 ans 2 mois de services », lire « Léostic (Henri), maître, 2414-B-32; 16 ans 2 mois de services »; 3e colonne, 11e ligne, au lieu de: « Thullier (Raymond), premier maître, 3984-C-32; 16 ans 2 mois de services. Cité. », lire: « Thullier (Raymond), premier maître, 3984-C-32; 16 ans 2 mois de services. Cité. Pour compter du 24 mai 1948.

veille de son décès »; 3e colonne, 60e ligne, au lieu de: « Quémoneur (Georges), second maître, 40-8-2; 20 ans 9 mois de services. Cité. », lire: « Quémeneur (Georges), second maître, 40-28-2; 20 ans 9 mois de services. Cité ».

Page 422, 1re colonne, 42e ligne, au lieu de: « Guégan (Marcel), second maître, 38-B-8; 10 ans 8 mois de services. 4 fois cité », lire: « Guégan (Marcel), second maître, 88-B-38, 10 ans 8 mois de services. 4 fois cité. »; 54e ligne, au lieu de: « Jacquier (Roger), second maître, 2877-27-L; 21 ans 8 mois de services », lire: « Jacquier (Roger), second maître, 2877-27-1; 21 ans 8 mois de services ».

Page 423, 1re colonne, 28e ligne, au lieu de: « Laugier (Charles), second maître, 3535-T-30; 18 ans 2 mois de services. Cité », lire: « Laugier (Charles), second maître, 3535-T-30; 18 ans 2 mois de services. Cité »; 3e colonne, 61e ligne, au lieu de: « Nevel (Maurice), maître, 599-B-30; 18 ans 10 mois de services. Cité », lire : « Mevel (Maurice), maître, 599-B-30; 18 ans 10 mois de services. Cité ».

Page 424, 1re colonne, 10e ligne, au lieu de: « Lacann (Noël), maître, 873-B-30; 18 ans 8 mois de services. Cité », lire: « Le Cann (Noël), maître, 873-B-30; 18 ans 8 mois de services. Cité »; 25e ligne, au lieu de: « La Corre (Pierre), maître, 1766-27-II; 21 ans 8 mois de services. Cité », lire: « Le Corre (Pierre), maître, 1766-27-II; 21 ans 8 mois de services. Cité »; 2e colonne, 59e ligne, au lieu de: « Berder (Robert), 4697-B-30; 18 ans 3 mois de services. Cité », lire: « Berder (Robert), second maître, 4697-B-30; 18 ans 3 mois de services. Cité »; 3e colonne, 17e ligne, au lieu de: « Le Cousluer (François), second maître, 1155-L-31; 17 ans 8 mois de services. Cité », lire: « Le Coustumer (François), second maître, 1155-L-31; 17 ans 8 mois de services. Cité »; 39e ligne, au lieu de: « Regloc'h (Ernest), maître, 5786-B-28; 20 ans 2 mois de services » lire: « Refloc'h (Ernest), maître, 5786-B-28; 20 ans 2 mois de services »; 57e ligne, au lieu de: « Le Berre (Jean), second maître, 2703-B-28; 30 ans 9 mois de services », lire: « Le Berre (Jean), second maître, 2703-B-28; 20 ans 9 mois de services »; 63e ligne, au lieu de: « Philippe (Lucien), second maître, 5775-B-28; 20 ans 2 mois de services », lire: « Philippe (Julien), second maître, 5775-B-28; 20 ans 2 mois de services »

Page 425, 1re colonne, 11e ligne, au lieu de: « Barbecch (François), maître, 1711-27-II; 17 ans 11 mois de services », lire: « Barbeoch (François), maître, 1711-27-II; 17 ans 11 mois de services »; 23e ligne, au lieu de: « Beliard (Pierre), premier maître, 1112-L-23; 20 ans 2 mois de services », lire: « Beliard (Pierre), premier maître, 1112-L-23; 20 ans 2 mois de services ».

Page 426, 1re colonne, 1re ligne, au lieu de: « Deduneau (Harry), second maître, 955-C-33; 15 ans de services. Cité », lire: « Beduneau (Harry), second maître, 955-C-33; 15 ans de services. Cité ».

Page 427, 1re colonne, 27e ligne, au lieu de: « Raffesti (Henri), maître, 272-L-34; 15 ans de services », lire: « Raffestin (Henri), maître, 272-L-34; 15 ans de services »; 3e colonne, 75e ligne, au lieu de: « Gamail (Auguste), second maître charpentier, 65-266-5; 18 ans 9 mois de services », lire: « Camail (Auguste), second maître charpentier, 65-266-5; 18 ans 9 mois de services ».

Page 428, 2e colonne, 19e ligne, au lieu de: « Madec (Joseph), quartier-maître mécanicien, 286-27-2; 22 ans 1 mois de services », lire: « Madec (Joseph), quartier-maître mécanicien, 386-27-2; 22 ans 1 mois de services ».

Décret portant attribution de commandement.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 janvier 1949: page 723, 2e colonne, au lieu de: « M. le capitaine de corvette Jourdain (P.A.-A.) est nommé au commandement du transport *France* », lire: « M. le capitaine de corvette Jourdain (P.-A.-A.) est nommé au commandement du transport *Rance* ».

Remises de débets.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat chargé de la marine en date du 12 janvier 1949, il est fait, sous réserve d'un versement préalable de 2.200 F, remise gracieuse à Mme veuve Germaine Berthonneau, employée à la fonderie de Ruelle, de la somme de 22.864 F dont elle est débitrice envers l'Etat au titre des allocations familiales en 1946 et 1947.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat chargé de la marine en date du 12 janvier 1949, il est fait, sous réserve d'un versement préalable de 2.800 F, remise gracieuse à M. Favereau (Jean), employé à la fonderie de Ruelle, de la somme de 28.372 F dont il est redevable envers l'Etat au titre des allocations familiales en 1946 et 1947.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat chargé de la marine en date du 12 janvier 1949, il est fait, sous réserve d'un versement préalable de 1.300 F, remise gracieuse à M. Foucher (Pierre), employé à la fonderie de Ruelle, de la somme de 13.366 F dont il est redevable envers l'Etat au titre des allocations familiales en 1946 et 1947.

Liste des candidats déclarés admissibles à subir les épreuves du second degré, à la suite du concours pour le recrutement d'ingénieurs des directions de travaux de 2e classe des travaux maritimes.

I. — Par décision du secrétaire d'Etat chargé de la marine, en date du 24 janvier 1949, sont déclarés admissibles à subir les épreuves du second degré, à la suite du concours ouvert les 4, 5, 6 et 7 octobre 1948 pour le recrutement d'ingénieurs des directions de travaux de 2e classe des travaux maritimes:

Centre de Paris.

Le Bourgeois (Emile), Pollet (Serge), Girod (Jacques).

Centre de Brest.

Ablven (Fernand), Bernard (Lucien), Collette (Gaston), Donval (Robert), Huget (Jean), Mezou (Pierre).

Centre de Toulon.

Gillardo (Jean), Quarantois (Roger), Roure (Jean).

Centre d'Oran.

Cazaux (Daniel).

Centre de Diégo-Suarez.

Le Moing (Camille).

Centre de Saigon.

Robin (Jean).

II. — Sont également autorisés à se présenter aux épreuves du second degré, les candidats ci-après admissibles des concours de 1946 et 1947, sous réserve, pour les intéressés, d'avoir complété au préalable leur dossier:

Béchard (Georges) (Bizerte).
Begou (Raymond) (Paris).
Bruère (Jean) (Paris).
Delépine (Emile) (Toulon).
De Gueydon de Dives (Yves) (Alger).
Deroche (François) (Toulon).
Hellec (Joseph) (Lorient).
Henrio (Roger) (Lorient).
Legros (Maurice) (Lorient).
Le Mentec (Jean) (Lorient).
Le Meur (Jean) (Brest).
Maza (René) (Paris).
Meulin (Jean) (Cherbourg).
Perot (René) (Paris).
Robino (Marcel) (Oran).

III. — Les épreuves du second degré auront lieu à Paris à compter du 9 février 1949. Les candidats devront se présenter à la direction centrale des travaux immobiliers et maritimes, 2, rue Royale, Paris (8e), le 9 février 1949, à 10 heures.

Tableau d'avancement des sous-chefs de section administrative et des attachés d'administration des services « Commissariat et santé » pour l'année 1949.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 janvier 1949: page 760, 3e colonne, 32e ligne, pour l'avancement en classe des attachés d'administration principaux, inscriptions nouvelles, au lieu de: « Moncoffe (J.), attaché d'administration principal de 2e classe », lire: « Moncofre (J.), attaché d'administration principal de 2e classe ».

(Le reste sans changement.)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Création d'un centre d'examen à Madrid et Barcelone.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 47-2052 du 20 octobre 1947;
Vu l'arrêté du 29 novembre 1947;
Vu l'arrêté du 27 mars 1948;
Vu l'avis du ministre des affaires étrangères,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué à Madrid et Barcelone une commission d'examen chargée d'apprécier l'aptitude des aspirants et aspirantes au brevet d'études du premier cycle de l'enseignement du second degré.

Art. 2. — Cette commission se compose de six membres: le délégué de l'ambassade de France en Espagne, président; cinq membres choisis par le président parmi le personnel enseignant des classes du premier cycle de l'enseignement public du second degré.

Des examinateurs spéciaux, également désignés par le président, pourront être adjoints à la commission avec voix délibérative pour l'ordre d'études qu'ils représentent en ce qui concerne les épreuves à option écrites et orales.

Si le nombre des aspirants le justifie, plusieurs commissions pourront être constituées.

Art. 3. — La commission devra se conformer aux prescriptions du décret du 20 octobre 1947, des arrêtés des 29 novembre 1947, 27 mars 1948 et 1er juin 1948 et des règlements ultérieurs relatifs à l'examen du brevet d'études du premeir cycle de l'enseignement du second degré. Elle arrêtera elle-même le sujet des épreuves écrites.

Art. 4. — Après la clôture de chaque session, le président de la commission soumet au ministre de l'éducation nationale (direction de l'enseignement du second degré) les compositions écrites des candidats et le procès-verbal de l'examen.

Conformément à l'avis émis par le recteur de l'académie de Bordeaux, chargé de la revision de l'examen, le ministre prononcera l'admission définitive.

Les diplômes seront délivrés par le recteur de l'académie de Bordeaux.

Fait à Paris, le 22 janvier 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LÉON DROUART.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 31 décembre 1948, Mme Archambaud, née Grandjean (Marguerite), agent supérieur de 2e classe à l'administration centrale, est placée en disponibilité, pour charges de famille, du 1er novembre 1948 au 30 octobre 1950 (deux ans).

Dans cette position, l'intéressée ne perçoit aucun traitement et cesse de bénéficier de ses droits à l'avancement et à la retraite.

Direction de l'architecture.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 22 mars 1908, relatif à l'organisation du service d'architecture des bâtiments civils et palais nationaux;

Vu l'avis émis par le comité consultatif de ce service dans sa séance du 6 décembre 1948;

Sur la proposition du directeur de l'architecture,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés architectes en chef des bâtiments civils et palais nationaux ci-après:

M. Remondet:

Panthéon, observatoire de Paris: à partir du 1er janvier 1949 (en remplacement de M. Expert, atteint par la limite d'âge).

M. Petit:

Monument du maréchal Ney (en remplacement de M. Martin).

Ministère de la justice (en remplacement de M. Tournon, atteint par la limite d'âge, à partir du 1er janvier 1949; toutefois, M. Tournon est maintenu, pendant l'année 1949, pour les travaux de construction du bâtiment neuf rue Cambon).

M. Noël:

Lycée de Bois-Colombes (à construire).

M. Hourlier:

Caserne Clisson, à Pontivy (aménagé en établissement du second degré).

Art. 2. — M. Expert est maintenu dans ses fonctions d'architecte en chef des ateliers de l'école des beaux-arts, rue Jacques-Callot.

Il est maintenu, également pour l'année 1949, comme architecte en chef du théâtre national de l'Opéra-Comique et des magasins et décors de l'Opéra-Comique et de l'Odéon.

Art. 3. — M. Beraud, architecte ordinaire des bâtiments civils et des palais nationaux, est chargé, à titre de mission spéciale, des travaux d'aménagement de la caserne Brémont-d'Ars, à Saintes, en établissement du second degré.

Art. 4. — Sont nommés architectes ordinaires des bâtiments civils et des palais nationaux ci-après, avec effet du 1er janvier 1949.

M. Dupuis: ministère des colonies (en remplacement de M. Martin, nommé architecte en chef).

M. Saltet: ministère des affaires étrangères (en remplacement de M. Vivien, nommé architecte en chef).

M. René Bourdon: Grand-Palais des Champs-Elysées (en remplacement de M. Vivien, nommé architecte en chef).

M. Vivien cessera, à la même date, ses fonctions d'architecte ordinaire à l'hospice des Quinze-Vingts.

Fait à Paris, le 31 décembre 1948.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LÉON DROUART.

Ecole pratique des hautes études.

Par arrêté en date du 27 décembre 1948:

M. Devillers (Charles), docteur ès sciences, directeur adjoint de la station centrale d'hydrobiologie appliquée au ministère de l'agriculture, est nommé, à compter du 1er novembre 1948, directeur adjoint appointé à la 3e section de l'école pratique des hautes études, en remplacement de M. Girard, directeur appointé, admis à la retraite.

Il sera rangé dans la 3e classe de l'emploi.

M. Fournier (Paul), docteur ès sciences, chef de travaux appointé au laboratoire de physiologie de la nutrition, est nommé, à compter du 1er novembre 1948, maître de conférences appointé à la 3e section de l'école pratique des hautes études, en remplacement de M. Benoit, appelé à d'autres fonctions

M. Mialhe (Pierre), ingénieur licencié ès sciences, est nommé, à compter du 1er novembre 1948, chef de travaux appointé au laboratoire d'endocrinologie de la 3e section de l'école pratique des hautes études, en remplacement numérique de M. Paul Fournier, appelé à d'autres fonctions.

Il sera rangé dans la 7e classe de l'emploi.

Enseignement du second degré

Par arrêté du 21 janvier 1949:

M. Rollin (Marcel), principal au collège de Tubingen, est maintenu détaché auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, pour une nouvelle période, à dater du 1er octobre 1948 et jusqu'au 30 septembre 1949.

M. Rollin (Marcel) reste rangé dans la 1re classe des principaux de collège, 1re catégorie.

Secrétariats de facultés et d'académies.

Par arrêté en date du 27 décembre 1948, Mme Boisseau, née Dabon, rédactrice stagiaire au secrétariat des facultés des sciences et des lettres de l'université de Bordeaux, est titularisée dans ses fonctions à dater du 1er décembre 1948.

A compter du cette date, Mme Boisseau sera rangée dans la 3e et dernière classe de l'emploi (180.000), avec un report d'ancienneté d'un an.

Par arrêté en date du 27 décembre 1948, Mlle Maumas, rédactrice stagiaire au secrétariat de l'académie de Bordeaux, est titularisée dans ses fonctions à dater du 1er décembre 1948.

A compter de cette date, Mlle Maumas sera rangée dans la 3e et dernière classe de l'emploi (51.000), avec un report d'ancienneté d'un an.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 29 janvier 1949 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre posthume.

Par décret en date du 29 janvier 1949, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil national de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 20 janvier 1949 portant que les nominations ci-après n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre posthume:

Au grade de chevalier.

MM.

Vercruysse (André), officier pilote à la compagnie nationale Air-France. A été cité à l'ordre de la Nation.

Levesque (Daniel), officier radio navigant à la compagnie nationale Air-France. A été cité à l'ordre de la Nation.

Deloustal (Georges), officier mécanicien navigant à la compagnie nationale Air-France. A été cité à l'ordre de la Nation.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Administration centrale.

Par arrêté en date du 13 janvier 1949, les administrateurs adjoints de l'administration centrale du ministère de l'agriculture dont les noms suivent ont été inscrits pour l'année 1948 au tableau d'avancement pour le grade d'administrateur civil de 3e classe.

1 MM. Ledermann, en service détaché, à compter du 1er janvier 1948.
3 Bertin, en service détaché, à compter du 1er janvier 1948.
3 Contan, à compter du 1er juin 1948.
4 Mlles Bune, à compter du 11 avril 1948.
5 Bourdillat, à compter du 1er avril 1948.
6 Chapon, en service détaché, à compter du 1er avril 1948.
7 Mme Brion, en service détaché, à compter du 1er mai 1948.
8 Mlle Le Balle, à compter du 1er avril 1948.

Directions des services agricoles.

Par arrêté en date du 19 janvier 1949, les dispositions de l'arrêté du 24 septembre 1948 fixant au 31 décembre 1947 la date d'admission à la retraite de M. Marast (Clodomir) sont annulées. Cette date est reportée au 26 avril 1948.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administration centrale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 20 janvier 1949, Mme Beaugey (Marguerite), sténodactylographe de 1re classe à l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, est maintenue, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement pour une nouvelle période d'un an, à compter du 21 avril 1948, pour soins à donner à ses deux enfants âgés de moins de cinq ans.

Administration coloniale.

Par arrêté du 19 janvier 1949, l'arrêté du 15 avril 1946 portant nomination de stagiaires de l'administration coloniale est rapporté, sur sa demande, en ce qui concerne M. Theuret (Pierre), pour compter de la date de sa nomination au grade de professeur adjoint stagiaire dans l'enseignement en Afrique occidentale française.

Inspection générale de l'agriculture aux colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 24 janvier 1949, M. Guillaume (Maurice), inspecteur général de 1re classe de l'agriculture, directeur de l'agriculture, de l'élevage et des forêts au ministère de la France d'outre-mer, a été placé dans la position de mission, à compter du jour de son embarquement, en vue d'assister au conseil d'administration de l'office du Niger en Afrique occidentale française et d'inspecter les stations de recherches agronomiques de l'Afrique occidentale française et, en particulier, celles qui s'occupent du quinquina.

La durée de la mission de M. Guillaume n'excèdera pas deux mois.

M. Guillaume aura droit:

1° En francs métropolitains: aux émoluments qu'il percevrait dans la position d'activité au département;

2° En francs C. F. A. à la majoration des quatre dixièmes sur la solde de base 1945;

Aux indemnités de route et de séjour en vigueur en Afrique occidentale française.

Les émoluments prévus au paragraphe 1° resteront imputables au budget du ministère de la France d'outre-mer.

Les frais de transport Paris-Ségou et retour ainsi que les frais de mission prévus au paragraphe 2° et acquis durant le séjour à l'office du Niger seront imputés au budget de l'office du Niger.

Les autres frais de transport, ainsi que les frais de mission acquis durant le reste de la mission, seront imputés au budget de l'Afrique occidentale française (fonds de concours de F. I. D. E. S.).

Sages-femmes coloniales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 31 décembre 1948 est acceptée la démission de son emploi offerte par Mme Dischino (Geneviève), sage-femme coloniale stagiaire.

Transmissions coloniales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 21 janvier 1949:

M. Claude (Joseph) a été inscrit au tableau complémentaire d'avancement de l'année 1948 pour le grade de contrôleur principal de 3e classe (branche exploitation des postes, télégraphes et téléphones).

M. Claude (Joseph) a été promu contrôleur principal de 3e classe (branche exploitation des postes, télégraphes et téléphones) pour compter du 1er juillet 1948.

La présente promotion portera effet de la date susindiquée tant au point de vue de la solde qu'à celui de l'ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 janvier 1949, M. Guillaume (Roger) a été intégré dans le cadre général des transmissions coloniales, au grade de sous-chef de poste radio-électricien de 3e classe, pour compter du 10 juillet 1948.

La présente intégration aura effet pour compter de la date susindiquée, tant au point de vue de la solde qu'à celui de l'ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 janvier 1949, a été rapporté l'arrêté n° 743 du 31 mai 1948 portant mise en disponibilité sans solde de M. Hamon (Léon), sous-chef de poste des transmissions coloniales

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 janvier 1949, M. Leis (Hubert), contrôleur des transmissions coloniales, a été maintenu, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans solde pour une nouvelle période (troisième) d'un an, à compter du 27 janvier 1949.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 janvier 1949, a été rapporté, en ce qui concerne M. Luce (Jacques), l'arrêté du 13 août 1947 portant nomination de contrôleurs stagiaires du cadre général des transmissions coloniales.

M. Luce sera astreint au remboursement de tous les émoluments qu'il a perçus depuis le 1er août 1947, date de sa prise en solde.

Travaux météorologiques des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 janvier 1949, les rappels suivants d'ancienneté pour services militaires ont été accordés dans leur emploi aux ingénieurs adjoints des travaux météorologiques de 4e classe avant deux ans dont les noms suivent:

MM. Meallares (Henri): six mois.
Breton (Max): cinq mois.

Travaux publics des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 janvier 1949, M. Garcin (Léopold), ingénieur de 2e classe des travaux publics des colonies, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 janvier 1949, M. Papi (Max), ingénieur principal de 2e classe des travaux publics des colonies, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté.

Par arrêté en date du 20 janvier 1949, M. Clément (Lucien), ingénieur de 3e classe des travaux publics des colonies, a été placé dans la position de congé hors cadres pour servir à la régie des chemins de fer du Cameroun.

Les retenues auxquelles est astreint M. Clément au profit de la caisse intercoloniale de retraites et la contribution à laquelle est tenue envers ladite caisse la régie des chemins de fer du Cameroun, seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928, modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

Liste, par ordre alphabétique, des candidats admis à se présenter aux épreuves orales de l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature d'outre-mer (seconde session de 1948).

MM. Abolivier.
Belhomme.
Bessière.
Bez.
Charbonnet.
Curzi.
Doucet.
Mlle Gaudin.
MM. Goichot.
Joseph.
MM. Juillet.
Le Borgne de La Tour.
N'Ghi Buu.
Mlle Nouard.
MM. Petit.
Richomme.
Salama.
Théry.

Les épreuves orales commenceront le 25 février 1949, à neuf heures, à l'école nationale de la France d'outre-mer, 2, avenue de l'Observatoire, à Paris.

La lettre « L » a été tirée au sort pour la désignation du candidat appelé à subir le premier les épreuves.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Gestion des immeubles d'habitation à caractère définitif.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 janvier 1949: page 841, 3e colonne, contrat type de gérance, article 3, 5e ligne, au lieu de: « à quel titre », lire: « à quelque titre ».

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Application de l'article 5 de la loi n° 47-1496 du 13 août 1947.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu les dispositions de l'article 5 de la loi n° 47-1496 du 13 août 1947;

Vu l'arrêté du 29 août 1947 portant application de l'article de loi susvisé,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le second alinéa de l'article 1er de l'arrêté du 29 août 1947 portant application de l'article 5 de la loi n° 47-1496 du 13 août 1947 est remplacé par le texte ci-après:

« L'indemnité visée à l'alinéa précédent est accordée aux familles dont les ressources de toute nature, à l'exception des prestations familiales, n'excèdent pas 6.500 F par mois ».

Art. 2. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 janvier 1949.

Pour le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre:
Le directeur du cabinet,
EMMANUEL CHALANDON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Commission consultative des marchés instituée au ministère de la santé publique et de la population.

Par arrêté en date du 5 janvier 1949, sont nommés en qualité de membres de la commission consultative des marchés instituée au ministère de la santé publique et de la population:

M. Willer, conseiller référendaire à la cour des comptes, président;

M. Viguier, maître des requêtes au conseil d'Etat;

M. Sohier, commissaire aux prix au ministère des finances et des affaires économiques;

Le contrôleur des dépenses engagées;

Le directeur général de l'hygiène publique et des hôpitaux ou son représentant;

Le directeur général de la population ou son représentant;

Le directeur de l'hygiène sociale ou son représentant;

Le directeur adjoint de l'administration générale du personnel et du budget ou son représentant

Administration centrale.

Par arrêté en date du 3 janvier 1949, M. Razel (Guy), administrateur civil de 3e classe, 1er échelon, est élevé au 2e échelon de son grade, à compter du 21 décembre 1948.

Par arrêté en date du 27 janvier 1949, M. Langle (Maurice), administrateur civil de 3e classe 1er échelon est élevé au 2e échelon de son grade, à compter du 7 décembre 1948.

Par arrêté en date du 27 janvier 1949, M. Jean (Pierre), administrateur civil de 3e classe, 2e échelon, est élevé au 3e échelon de son grade, à compter du 1er décembre 1948.

Par arrêté en date du 27 janvier 1949, M. le docteur Bourguin (Fernand), agent supérieur de 1re classe, 3e échelon est élevé au 4e échelon de son grade, à compter du 10 décembre 1948.

M. Fournier (Jacques), agent supérieur de 3e classe, 3e échelon, est élevé au 4e échelon de son grade, à compter du 1er décembre 1948.

Directions départementales de la population.

Par arrêté en date du 6 novembre 1948, Mlle Robène (France), rédacteur à la direction départementale de la population de la Gironde, a été promue à la 2e classe de son grade, à compter du 6 novembre 1948.

Par arrêté en date du 3 janvier 1949, Mme Clère (Renée), commis principal à la direction départementale de la population de la Drôme, a été promue à la 2e classe de son grade, à compter du 1er novembre 1948.

Par arrêté en date du 3 janvier 1949, M. Le Jamble, commis à la direction départementale de la population de la Seine-Inférieure, a été promu à la 2e classe de son grade, à compter du 17 décembre 1948.

Par arrêté en date du 5 janvier 1949, ont été promus à la 2e classe de leur grade, à compter du 6 novembre 1948:

M. Chabanne (Louis) et Mlle Chebance (Yvette), rédacteurs à la direction départementale de la population du Puy-de-Dôme.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 21 janvier 1949 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ABRAHAM (Edmond), Francfort-sur-le-Mein (Allemagne), 08-04-31. — 3574 x 48—67.

ABRAMOVITCH (Constantin), Bielostok (Russie), 27-05-07. — 34178 x 40—06.

ABRAMOVICZ (Victor), Rawa (Pologne), 03-05-94. — 24 x 48—75.

ABRIL (Enrique), Vistabella (Espagne), 01-04-01. — 5721 x 48—13.

ABRIL, née PEREZ, Tronchon (Espagne), 15-11-04. — 5721 x 48—13.

ADAM, née LARDOT, Malvoisin (Belgique), 25-08-71. — 18172 x 47—08.

AGACCIO, née BILLO, Roccaforte (Italie), 15-06-77. — 11724 x 47—13.

AGOBIAN (Yeghia), Kharpouth (Asie Mineure), 14-11-16. — 25978 x 47—75.

AGUERA, née SENDINO, Gumial de Izan (Espagne), 02-09-12. — 28637 x 47—11.

AGUERA (Rafael), Mazarron (Espagne), 07-06-06. — 28637 x 47—11.

AIMASSO (Ezio), Turin (Italie), 28-02-18. — 22591 x 47—83.

ALBESA (Dominique), Valderobles (Espagne), 07-06-05. — 5555 x 48—31.

ALIMONDA (Joseph), Carloforte (Italie), 19-04-99. — 5569 x 48—78.

ALIMONDA, née LEONE, Draveil (Seine-et-Oise), 01-03-08. — 5569 x 48—78.

ALLOUF, née MODIANO, Constantinople (Turquie), 00-00-35. — 35998 x 47—75.

ALMELES née BENUN, Rodes (Italie), 01-01-05. — 34524 x 47—75.

ALMELEC (Abraham), Rodes (Italie), 06-04-92. — 34524 x 47—75.

ALTESA (Jean), Manlleu (Espagne), 17-01-86. — 11678 x 48—66.

AMBROGIO (Jean), Villanova Mondovi (Italie), 06-05-01. — 12915 x 47—83.

AMISANO, née CABRIA, Castelleton Scazzoto (Italie), 12-08-80. — 10400 x 48—13.

ANDREOLI, née DE MADDALENA, Cocquio (Italie), 17-05-02. — 26219 x 47—75.

ANDREOLI (Bernardo), Cocquio (Italie), 01-10-97. — 26219 x 47—75.

ANGEL (Eugenio), Biel (Espagne), 12-02-04. — 49322 x 35—64.

ANSALDI (Guillaume), Magliano Alpi (Italie), 18-09-21. — 4634 x 48—69.

ANSINELLI, née PERNICONE, Agira (Italie), 15-06-88. — 35307 x 47—83.

ARDITTI (Alberto), Constantinople (Turquie), 01-02-21. — 10928 x 48—77.

ARGUELLAS (Marie), Ciano de Langres (Espagne), 04-03-16. — 11658 x 48—65.

ARIAS (Felippe), Santa Barbara (Espagne), 28-11-08. — 22375 x 29—09.

ARNULFO (Egide), Cherasco (Italie), 12-02-26 — 10240 x 48—06.

ARPAIA, née DOS SANTOS, Portimao (Portugal), 01-11-19. — 32231 x 48—95.

ARPAIA (Roberto), Tunis, 05-01-14. — 32231 x 48—95.

ASPLANATO (Paul), Triora (Italie), 27-06-95. — 426 x 42—06.

ASSELBORN (Armand), Stiring Wendel (Moselle), 25-03-15. — 5035 x 48—57.

ATHANASSIADES (Filaritos), Spythenion (Grèce), 15-06-01. — 10219 x 48—13.

ATHANASSIADES, née JOANNOU, Spytenion (Grèce), 19-02-04. — 10219 x 48—13.

BACCI, née ZONZI (grand duché du Luxembourg), 19-10-98. — 33525 x 47—45.

BACCI, (Romain), Bagni Di Lucca (Italie), 15-10-01. — 33525 x 47—45.

BADET (Gilberte), Rivière-sur-Meuse (Belgique), 01-01-22. — 2505 x 48—75.

BAGNIS, née BELTRANDO, Vinadio (Italie), 15-05-12. — 9490 x 48—83.

BAGNIS (Benjamin), Vinadio (Italie), 05-02-10. — 9490 x 48—33.

BAIETTI (Pierino), Olgiate (Italie), 09-08-11. — 35243 x 47—75.

BAK (Jean), Swilcza (Pologne), 31-08-07. — 10298 x 48—80.

BAK, née PORADA, Zaczernie (Pologne), 05-10-12. — 10298 x 48—80.

BALABANIAN (Stephan), Constantinople (Turquie), 03-07-23. — 7389 x 48—06.

BALBAS (Thomas), Pedraza de Campos (Espagne), 08-10-19. — 11238 x 48—11.

BALDINI (Lorentino), Arezzo (Italie), 15-06-84. — 3480 x 48—13.

BALDINI (Guiseppe), Bagnacavallo (Italie), 05-09-00. — 24767 x 46—59.

BALLABRIGA (Tomas), Canoves y Samalus (Espagne), 23-01-97. — 5395 x 48—09.

BANDRES (Jean), Yesero (Espagne), 11-02-99. — 5701 x 48—23.

BARAN (Tadeusz), Borek Nowy (Pologne), 27-03-08. — 3017 x 48—74.

BAREA (Eugène), Quinio di Treviso (Italie), 27-09-07. — 4088 x 48—75.

BARGIACCHI, née GIOVANETTI, Borgo (Italie), 08-09-05. — 13495 x 47—83.

BARGIACCHI (Giuseppe), Poppi (Italie), 31-03-04. — 13495 x 47—83.

BARICOCCHI, née VAIROS, Ugine (Savoie), 15-08-98. — 10707 x 48—75.

BARILARI (Giovanni), Ricco del Golfo (Italie), 24-12-85. — 1992 x 48—34.

BAROZZI (Giuseppe), Reggio Nell Emilia (Italie), 11-02-15. — 4084 x 48—03.

BARSOTELLI (Nino), Carrara (Italie), 12-01-27 — 22242 x 47—83.

BARTOZZI (Lucien), Rocne (Italie), 23-03-25. — 2017 x 48—83.

BARUCH (Marcel), Turnu Severin (Roumanie), 03-05-97. — 11420 x 48—75.

BASS (Herszlik), Czestochova (Pologne), 04-05-26. — 32534 x 47—75.

BASSO (Alberto), Frabosa Soprano (Italie), 07-04-95. — 3582 x 48—13.

BASSO, née GHIO, Dronero (Italie), 23-02-97. — 3582 x 48—13.

BASSO (Luca-Evelino), Cortina di Giais (Italie), 08-08-09. — 24102 x 32—57.

BASSO (Luca), née GRASSI, Agaiolo (Italie), 12-06-14. — 24102 x 32—57.

BATTISTUTA, née FERRO, Gonars (Italie), 15-08-03. — 4613 x 48—57.

BATTISTUTA (Armand), Ribeirao (Brésil), 26-06-00 — 4613 x 48—57.

BECCARO (Giuseppe), Campo San Martino (Italie), 27-11-10. — 11299 x 48—42.

BECCARO, née SOLDAN Pieve de Soligo (Italie), 13-05-13 — 11299 x 48—42.

BECHET, née SPANGUS, Sekie (Yougoslavie), 22-10-14. — 4553 x 48—77.

BEGNIS, née BEGNIS, Homécourt (Meurthe-et-Moselle), 07-07-09 — 2453 x 48—04.

BEGNIS (Felice), Valnegra (Italie), 19-03-10. — 2453 x 48—04.

BELVETTI (Mario), Cesio Maggiore (Italie), 10-06-22 — 10640 x 48—57.

BEM (Benjamin), Brzeziny (Pologne), 17-09-95. — 28648 x 47—75.

BEM, née GERSZI, Jozefow (Pologne), 00-00-91. — 28648 x 47—75.

BENDA (Venceslas), Liberec (Tchécoslovaquie), 06-04-02. — 5193 x 48—75.

BERGMAN (Szimcha), Bohadau (Tchécoslovaquie), 16-01-04. — 17646 x 48—57.

BERGMAN, née SCHOPF, Przewak (Pologne), 12-11-09. — 17646 x 48—57.

BERINSTEIN (Leiba), Piatra (Roumanie), 18-04-02. — 9466 x 48—75.

BERKHOLC, née SZTAJNWURCEL, Lubin (Pologne), 07-02-13. — 9466 x 48—75.

BERKHOLC, née SZLUMIEL, Zgierz (Pologne), 14-10-96. — 19648 x 32—75.

BERNAL (Luis), Saragosse (Espagne), 27-10-13. — 11168 x 48—75.

BERNARDI (Lorenzo), Valloriate (Italie), 16-07-17. — 27192 x 17—82.

BERTAINA (Ermelinda), Robilante (Italie), 12-03-15. — 13921 x 47—83.

BERTOLINO, née DIVIA, Sfax (Tunisie), 08-12-10. — 16225 x 40—96.

BERTOLINO (Georges), Sfax (Tunisie), 26-11-00. — 16225 x 40—96.

BERTONCELLO (Jean), Bassano (Italie), 01-06-24. — 9888 x 48—73.

BESIA (Martin), Arrizano (Italie), 07-11-80. — 27749 x 46—39.

BEURET (Jules), Courtetelle (Suisse), 29-06-93. — 3836 x 48—75.

BIANCONI (Dominique), Sansepolcre (Italie), 20-11-21. — 13302 x 47—83.

BINIASZ (Czeslaw), Piaski (Pologne), 08-11-22. — 97 x 48—31.

BISOTTO, née RICHELMI, Boves (Italie), 20-12-87. — 23549 x 47—83.

BLASZKA (Hirszek), Radzymin (Pologne), 26-09-13. — 34746 x 45—75.

BLEIMLING (Marguerite), Montois-la Montagne (Moselle), 29-12-87. — 5901 x 48—57.

BLUMENFELD (Rose), Magdeburg (Allemagne), 14-01-32. — 27097 x 48—75.

BLUMENFELD, née HOUCKE, Copenhague (Danemark), 19-06-04. — 19779 x 48—75.

BODOCCO, née DISINI, Stella di Terento (Italie), 26-10-96. — 34941 x 47—57.

BODOCCO (Pierre), Ciscrus (Italie), 19-09-88. — 34941 x 47—57.

BOJARSKI (Alexander), Widawa (Pologne), 19-03-81. — 35155 x 38—75.

BONDAVALLI (Franco), Scandiano (Italie), 07-07-08. — 4983 x 48—75.

BONDAVALLI, née BARBIERI, Scandiano (Italie), 25-09-11. — 4983 x 48—75.

BONGIORNO (François), Tunis, 24-02-20. 32401 x 48—96.

BONGIORNO, née PUSCEDDU, Maleur (Tunisie), 29-04-18. — 32401 x 48—96.

BONFIGLIOLI (Félix), Ferrara (Italie), 12-01-29. — 10138 x 48—06.

BONOMINI (Joseph), Casio (Italie), 19-07-20. — 10350 x 48—38.

BOREK (Stanislas), Nozdrzec (Pologne), 13-03-07. — 21317 x 37—88.

BORTOLLOTTI (Elia), Gêne (Italie), 29-04-29. 6196 x 48—78.

BOSCARDIN (Bruno), Vallonara (Italie), 18-02-18. — 4633 x 48—88.

BOSCHELLI (Louis), Rovolon (Italie), 29-08-09. — 16346 x 47—83.

BOSCHELLI, née GIANGRECO, Caltanissetta (Italie), 13-07-13. — 16346 x 47—83.

BOSCO (Francesco), Montebello (Italie), 01-01-83. — 665 x 47—13.

BOTTA, née FINO, Melle (Italie), 12-11-18. — 62 x 48—13.

BOTTACCIOLI, née CIUCCI, Umbertide (Italie), 14-02-71. — 5900 x 48—06.

BOVE (Denis), Alice (Italie), 04-01-25. — 32193 x 48—95.

BOVO (Elso), Andrate (Italie), 05-04-24. — 6487 x 48—88.

BOZZA (Ange), Almeno (Italie), 30-08-93. — 10670 x 48—75.

BOZZA, née ROTA, Alzano (Italie), 08-01-02. — 10670 x 48—75.

BRACKELAERE, née VANHOOLANDT, Maarke (Belgique), 29-06-98. — 11229 x 48-60.

BRANCOURT, née RODRIGUES, Lamas (Portugal), 15-01-17. — 203541 x 43—59.

BRIGNONE (Jean), Tunis, 15-01-22. — 29715 x 47—93.

BRUNA (Constant), Villar Saint-Constant (Italie), 07-06-08. — 28090 x 36—06.

BRUNA, née MARGARIA, Villar Saint-Constant (Italie), 09-02-15. — 28090 x 36—06.

BRUNETTA (Paolo), Godega (Italie), 23-06-14. — 11828 x 48—33.

BRUNO (Esprit), Roccasparvera (Italie), 15-12-09. — 11878 x 48—06.

BUCCIARELLI, née PEPINO, Vallecrosia (Italie), 08-11-08. — 22473 x 46—99.

BUCCIARELLI (Emile), Terranuova (Italie), 18-07-05. — 22473 x 46—99.

BURGUN, née OUNDJIAN, Smyrne (Turquie), 28-12-04. — 3382 x 48—75.

CABRITA, née CRISTINA, Saint Pedro (Portugal), 02-12-99. — 4381 x 48—75.

CABRITA (Frederico), Alhao (Portugal), 22-08-02. — 4381 x 48—75.

CALANDRI (Bartholomeo), Benevagienna (Italie), 21-10-85. — 3505 x 48—32.

CALVARUSO (Antonino), Tunis (Tunisie), 04-09-05. — 6544 x 39—95.

CAMINATI (Emile), Barceto (Italie), 18-05-06. — 41151 x 34—75.

CAMOS (Dolorès), Barcelone (Espagne), 25-07-96. — 4809 x 48—13.

CAMPAJO (Olegario), Puigcerda (Espagne), 23-07-19. — 5225 x 48—66.

CAMPANALE (Vincenzo), Corato (Italie), 02-12-99. — 11378 x 48—38.

CAMPANALE, née D'AFERIA, Corato (Italie), 25-07-99. — 11378 x 48—38.

CAMPMAJO, née COMAS, Figueras (Espagne), 25-04-13. — 5225 x 48—66.

CANADAS, née DURAY, Cadca (Tchécoslovaquie), 22-02-21. — 10946 x 48—08.

CANADAS (Antonio), Turre (Espagne), 16-02-17. — 10946 x 48—08.

CANDUSSO (Azello), Moruzzo (Italie), 25-02-18. — 22561 x 43—69.

CANNIZZO (Giuseppe), Sousse (Tunisie), 16-02-98. — 12902 x 48—96.

CANNIZZO, née COSTANZA, Licata (Italie), 21-12-96. — 12902 x 48—96.

CANO (Augustin), Cuevas (Espagne), 01-02-15. — 5911 x 48—13.

CANOVAS (Antoine), Totana (Espagne), 21-03-25. — 19109 x 48—13.

CANOVAS (Jean), Totana (Espagne), 31-03-03. — 4810 x 48—13.

CANOVAS, née SAEZ, Totana (Espagne), 03-02-06. — 4810 x 48—13.

CANTELLA (Angèle), Beja (Tunisie), 12-01-18. 32853 x 48—96.

CAPPIO (Pierre), Asti (Italie), 11-08-29. — 554 x 48—56.

CARAVATI (Henri), Velganna (Italie), 22-02-07. — 14539 x 47—70.

CARAVATI, née MAGNI, Masciago (Italie), 09-02-11. — 14539 x 47—70.

CARDINAEL (Cyrille), Ploegsteert (Belgique), 11-12-21. — 26302 x 47—59.

CARLETTI (Victor), Branzi (Italie), 18-11-88. — 2167 x 48—38.

CARLETTI, née AMBROSSIONI, Branzi (Italie), 23-09-94. — 2167 x 48—38.

CARLI (Igino), Cerro Veronese (Italie), 25-02-16. — 10236 x 48—57.

CAROD (Amado), la Fresneda (Espagne), 28-03-16. — 10439 x 48—26.

CARRUESCO (José), Piampalacios (Espagne), 08-02-20. — 11818 x 48—65.

CASARA, née BERTORELLE, Isola (Italie), 26-11-04. — 28087 x 47—78.

CASARA (Pietro), Isola (Italie), 08-02-02. — 28087 x 47—78.

CASER (Domenico), Gisingen (Autriche), 12-11-01. — 18812 x 40—09.

CASER, née LOSS, Canele San Bovo (Italie), 31-10-06. — 18812 x 40—09.

CASTELLA (Léon), Neirivue (Suisse), 06-01-19. — 6429 x 46—25.

CASTIGLIONE (Giuseppe), Beja (Tunisie), 19-04-12. — 32629 x 48—96.

CASTON, née MACHIAH, Widdin (Bulgarie), 16-09-12. — 6920 x 48—75.

CASTRO (Carmen), New York (Etats-Unis d'Amérique), 05-05-23. — 10245 x 48—85.

CATALA (Raymond), Valence (Espagne), 23-08-10. — 5373 x 48—66.

CAVAGNA (Mario), Piazzo Alto (Italie), 23-11-21. — 11768 x 48—38.

CAVALI, née BENACCHIO, San Nazario (Italie), 14-10-04. — 2501 x 48—57.

CECCANTI (Michel), Marseille (Bouches-du-Rhône), 15-08-02. — 28478 x 46—78.

CECCARELLI (François), Sambuca (Italie), 13-05-85. — 10385 x 48—20.

CECCARELLI, née CECCARELLI, Manciano (Italie), 31-05-91. — 10385 x 48—20.

CEOLATO (Joseph), Sovizzo (Italie), 22-07-14. — 6996 x 48—31.

CEPPITELLI (Giulio), Magione (Italie), 23-01-94. — 34784 x 46—13.

CEPPITELLI, née DIOSONE, Magione (Italie), 23-07-96. — 34784 x 46—13.

CHAHBAZIAN, née KOLIAN, Sivas (Asie Mineure), 00-00-10. — 11838 x 48—38.

CHAHBAZIAN (Nazareth), Sivas (Asie Mineure), 15-03-06. — 11838 x 48—38.

CHESSA, née SERRA, Chiesi (Italie), 08-10-02. — 4799 x 48—13.

CHESSA (Salvatore), Chiesi (Italie), 19-11-00. — 4799 x 48—13.

CHIARINI (François), Premilcuore (Italie), 21-07-06. — 33959 x 39—83.

CHIAZZO, née LANTERI, Badalucco (Italie), 01-02-80. — 34903 x 47—83.

CHICCO (Tertuliano), Tarcento (Italie), 14-07-97. — 4955 x 48—02.

CHIERICATI (Elda), Campiglia (Italie), 01-12-27. — 2550 x 48—73.

CHIGNOLA (Giacomo), Tübingen (Allemagne), 20-07-07. — 25411 x 37—02.

CHIRIAEFF (Michel), Izium (Russie), 24-08-98. — 4141 x 48—02.

CHOFFAT (Robert), Villeret (Suisse), 02-01-95. — 2136 x 48—75.

CHWALEK (Joseph), Wola Baranowska (Pologne), 15-11-13. — 4623 x 48—80.

CHWALEK, née CHOMYCZ, Krukow (Pologne), 29-09-12. — 4623 x 48—80.

CICCONI (David), Bagno (Italie), 22-03-28. — 3512 x 48—32.

CIEPLIK (Jan), Bottrop (Allemagne), 29-05-13. — 5201 x 48—59.

COHEN (Sasbona), Izmir (Turquie), 02-05-26. — 33205 x 48—95.

COLETTI (Jurio), Fargaria (Italie), 21-11-05. — 10609 x 48—78.

COLLADO (Michel), Cuevas (Espagne), 13-10-28. — 8078 x 48—81.

COLLEONI (Albino), Rumo (Italie), 12-12-23. — 6959 x 48—09.

CONGIORGIO (Giovanni), Ollana (Italie), 08-10-90. — 10269 x 48—59.

CORTES (José), Jalon (Espagne), 20-12-19. — 5215 x 48—30.

COSTA (Salvador), Cullera (Espagne), 07-04-13. — 11196 x 48—31.

COTTAS (Georges), Caterli, Constantinople (Turquie), 01-03-94. — 36125 x 47—75.

COVASSO (Antonio), Buia (Italie), 21-10-04. — 47437 x 45—35.

COYOUNOGLOU, née ZANETTOU, Constantinople (Turquie), 07-09-00. — 1706 x 48—13.

COZZANI, née MANCARDI, Mondovi (Italie), 10-10-03. — 25276 x 47—83.

COZZANI (Ignace), la Spezia (Italie), 01-02-93. — 25276 x 47—83.

CULOTTI (Bruno), Budelia (Italie), 20-11-20. — 3901 x 48—75.

CUTAJAR (Jean), Tunis (Tunisie), 29-01-27. — 32406 x 48—96.

CYBULSKI (Motel), Sokolow (Pologne), 00-00-15. — 5576 x 48—75.

CYBULSKI, née ZYLBERBERG, Lodz (Pologne), 20-12-13. — 5576×48—75.

D'ALVISE (Paul), Gelsenkirchen (Allemagne), 12-10-21. — 4835×48—57.

D'ALVISE, née SOLFANELLI, Serra di Conti (Italie), 23-11-20. — 4835×48—57.

D'ANNA, née SURRUSCA, Licata (Italie), 24-03-95. — 32658×48—96.

D'ANNA (Salvatore), Palerme (Italie), 16-02-94. — 32658×48—96.

D'HONT (Madeleine), Bruxelles (Belgique), 05-01-27. — 5711×48—75.

DA COSTA (Joaquim), Fragoso (Portugal), 13-08-06. — 4093×48—47.

DALLA MUTA (Louis), Osterfeld (Allemagne), 07-02-13. — 10929×48—02

DALMASSO (Stanislas), Robilante (Italie), 04-02-27. — 12149×47—83

DALMASSO (Giacomo), Vernante (Italie), 04-12-07. — 12880×47—83.

DALMAZZONE, née SPOTTARELLI, Parma (Italie), 25-05-11. — 5143×48—97.

DALMAZZONE (Louis), Monaco Principauté, 20-06-11. — 5143×48—97.

DANELUZZI (Camille), Gruaro (Italie), 29-04-06. — 10457×48—71.

DE MARI (Jacques), Gison di Valmiro (Italie), 25-09-24. — 7377×48—38.

DEGIOVANNI (Antoine), Valdieri (Italie), 20-06-22. — 5575×48—30.

DEL TEDESCO (Felix), Fontanafredda (Italie), 21-12-25. — 16352×47—83.

DELLAS, née KOLLIS, Saint-Georges (Grèce), 21-09-03. — 31072×47—75.

DELLAS (Georges), Saint-Georges (Grèce), 17-01-07. — 31072×47—75.

DEMARCHI, née CHIAPELLO, Droncro (Italie), 18-06-06. — 50003×38—83.

DEMARCHI (Antoine), Pradleves (Italie), 25-12-02. — 50003×38—83

DEMEY (Gérard), Ostende (Belgique), 28-03-05. — 35890×47—06.

DESDERI (Jacques), Demonte (Italie), 21-07-09 — 10270×48—83.

DESDERI, née BERNARDI, Valloriate (Italie), 19-08-10. — 10270×48—83.

DEVALLE, née ELLENA, Roquebrune (Alpes-Maritimes), 18-06-02. — 22812×45—99.

DEVALLE (Laurent), Monaco (Principauté de), 15-01-92. — 22812×46—99

DI LELITO, née ILARIO, Sperlunga (Italie), 18-04-94. — 36111×47—43.

DI PAOLO, née MASCARIN, Azzano (Italie), 21-11-13. — 32661×48—96

DI PAOLA (Carmelo), Sfax (Tunisie), 01-01-16 — 32661×48—96

DIANA (Auguste), Coriano (Italie), 25-05-04. — 2812×48—13

DIBILIO (Pierre), Sommatino (Italie), 16-05-16. — 10380×48—28

DIESTE (Matilde), Malpica de Arba (Espagne). 09-03-25. — 27619×47—64

DINNER, née MILLER, Kaluszyn (Pologne). 17-05-09. — 5505×48—75

DIOT, née SCARANO, Casablanca (Maroc), 24-12-20. — 33833×48—95.

DITZLER, née STEPHANI, Petite-Rosselle (Moselle), 06-05-18 — 403×38—57.

DJILIZIAN, née AYDINIAN, Kutahia (Turquie). 10-05-10. — 34160×47—06

DJILIZIAN (Kevork), Eski Chehir (Turquie), 08-05-09. — 34160×47—06.

DOLZ (Joseph), Sierra Engarceran (Espagne), 17-03-04. — 4071×48—34.

DOLZ, née MARTINEZ, Villanueva (Espagne), 31-10-06. — 4071×48—34.

DOMINGUEZ, née GIL, Vinaroz (Espagne), 06-07-06. — 6989×48—31.

DOMINGUEZ (Moïse), Higuera la Real (Espagne), 25-11-04. — 6989×48—31.

DOMINI (César), Arezzo (Italie), 17-02-07. — 18509×47—13.

DOMINI, née CELLAI, Arezzo (Italie), 20-05-12. — 18509×47—13.

DONDO (Joseph), Genes (Italie), 21-07-23. — 589×48—13.

DONIKIAN (Krikor), Ismidt (Turquie), 20-05-96. — 3629×48—75.

DONIKIAN, née MANOUKIAN, Ismidt (Turquie), 20-06-02. — 3629×48—75.

DOTTOR, née DAROS, Vittorio (Italie), 25-09-92. — 17857×47—83

DOTTOR (Pierre), Vittorio (Italie), 07-03-94. — 17857×47—83.

DRAGNA, née GREGNO, Tunis, 22-09-00. — 32656×48—96.

DRAPERI, née BRUNETTO, Valloriate (Italie), 21-06-98. — 11255×47—83.

DRAPERI (Jean), Valgrana (Italie). 20-05-95. — 11255×47—83.

DREIDING (Janchel), Tuzora (Roumanie), 04-12-21. — 19507×40—75.

DREIDING, née POLLAK, Vienne (Autriche), 08-08-23. — 19507×40—75.

DRIEGE (Alphonse), Loos (Nord), 30-04-05. — 7799×26—59.

DUBOIS (Albert), Bornel (Oise), 02-07-04. — 7279×25—75.

DUCHENE (Arthur), Farciennes (Belgique), 30-07-11. — 10379×48—69.

DUDA (Antoine), Zurowa (Pologne), 07-09-08. — 4883×48—60.

DUDECK, née WOJEWODA, Okalew (Pologne), 14-04-03. — 11498×48—55.

DUDECK (Edward), Nictuszyna (Pologne), 26-10-94. — 11498×48—55.

DUDIAK (Eustache), Bobska (Pologne), 04-03-01. — 10278×48—53

DURANDO (Etienne), San Damiano Macra (Italie), 28-05-08. — 11918×48—83.

DURANDO, née FERRERO, Montemale (Italie), 23-09-15. — 11918×48—83.

DWORNIK, née WOJCIK, Gadawa (Pologne), 23-09-13. — 6109×48—02

DWORNIK (Stanislas), Sienlava (Pologne), 14-01-12. — 6109×48—02.

EGRI (Ladislas), Apez (Hongrie), 13-11-03. — 2687×48—75.

EGRI, née SOMMER, Kerepes (Hongrie), 17-04-91. — 2687×48—75.

EGRY (Alexandre), Arad (Roumanie), 03-03-97. — 21796×48—91.

FABRELLO, née DAL MOLIN, Laghi (Italie), 18-11-94. — 2921×40—47.

FABRELLO (Louis), Arsiero (Italie), 18-04-94 — 2921×40—47.

FALGARI (Jean), Bruntino (Italie), 24-08-91. — 41794×45—30.

FALGARI, née MEOTTI, Cartenedolo (Italie), 23-06-96. — 41794×45—30.

FANTONI (Louis), Sangiano (Italie), 14-04-92. — 11328×48—88.

FARAGLIA, née RIZZOLI, Montasola (Italie), 08-12-93. — 4075×48—74.

FARAGLIA (Louis), Montasola (Italie), 21-02-92. — 4075×48—74.

FASA, née BELLI, Urbino (Italie), 25-08-97. — 7340×48—84

FATTOR (Ferdinando), Zoldo Alto (Italie), 17-02-02. — 10460×48—71.

FAZZINI (Michel), Vernio (Italie), 17-04-20. — 1860×48—83.

FEDOROFF (Boris), Sébastopol (Russie), 26-05-95. — 10430×48—38.

FEDOROFF, née CLAUSER, Revo Romallo (Italie), 08-08-07. — 10430×48—38.

FELICETTI (Faustin), Spezzano (Italie), 19-08-21. — 52363×45—75.

FERING, née GARKAVENKO, Sumsk (Ukraine), 19-09-26. — 11469×48—37.

FERNANDEZ, née LOPEZ, Beas de Segura (Espagne), 29-05-03. — 9847×48—89.

FERNANDEZ (Eugenio), Santiago (Espagne), 15-11-97. — 9847×48—89

FERRARI (Louis), Vernasca (Italie), 20-09-22 — 9838×48—78.

FERREIRA (Manuel), Pontinha (Portugal), 23-05-28. — 6308×48—78.

FERRONI (Armando), Lizzanc Belvedere (Italie), 27-02-09. — 27220×47—20

FESCAU, née BARRAU, Plau (Espagne), 04-08-21. — 2412×48—65.

FIETTA (Leone), Pieve Tesino (Italie), 01-12-07. — 10667×48—75.

FIORE (Angelo), Casalvieri (Italie), 08-03-10. — 4912×47—75.

FIORENTINI (Silvio), Massa (Italie), 08-12-91. — 27218×47—20.

FIORENTINI, née MARCHI, Massa (Italie), 27-05-96. — 27218×47—20

FIORESSE (Virgile), Cismon del Grappa (Italie), 26-09-23 — 3804×48—73.

FISTAROL (Beniamino), Nasselach (Allemagne), 18-10-98. — 23447×40—54.

FISTAROL, née POLEGATO, Crocetta Trevigiano (Italie), 06-07-00. — 23447×40—54

FLEISCHER (François), Budapest (Hongrie), 29-09-97. — 46052×38—75

FONTANELLI (Adorno), Cascina (Italie), 22-09-05. — 4503×48—30.

FORMATI (Eugène), Naples (Italie), 11-11-05 — 10669×48—38

FRACASSETTI (Guido), Sedrina (Italie), 11-09-06. — 30012×47—21.

FRACASSETTI, née DAMIANI, Alme Con Villa (Italie), 28-11-11 — 30012×47—21.

FRADELLA (Sauveur), Favara (Italie), 23-08-23. — 35576×47—13

FRAJLICH, née BERLINER, Opole (Pologne), 27-12-97. — 35905×47—75.

FRANCO (Jesus), Librilla (Espagne), 25-11-17. — 32158×48—95.

FRER (Angelo), Orio Al Serio (Italie), 11-11-06 — 4060×48—01.

FRER, née BONADEI, Rovetta (Italie), 01-02-13. — 4060×48—01.

FREUND (Karl), Budapest (Hongrie), 17-10-03 — 28454×47—75.

FREUND, née HEGER, Vienne (Autriche), 10-04-18. — 28454×47—75.

FUENTES (Manuel), Berkane (Maroc), 27-10-23. — 319922×46—95.

FURMAN, née NAGY, Pecs (Hongrie), 28-04-05. — 32157×48—95

FUSTER, née CALVO, Sorzano (Espagne), 26-12-14. — 4504×48—70.

GALASSI (Enrico), Differdange (Luxembourg), 08-06-25. — 3165×48—54.

GALASSI, née ZAMAGNI, San Mauro Pascoli (Italie), 09-10-04 — 11319×48—38.

GALASSI (Antoine), San Mauro (Italie), 22-02-03. — 11319×48—38.

GALERA, née RUIZ, Carboneras (Espagne), 12-04-15 — 6786×48—09

GALERA (Antonio), Cortijada del Salvator (Espagne), 08-05-05. — 6786×48—09.

GALETTO (Giovanni), Pinerolo (Italie), 04-03-07. — 5243×48—30.

GALLIAN (Marguerite), Bellino (Italie), 14-12-02. — 5065×48—13.

GALLIANO (Fiorello), Bussolino (Italie), 15-09-06 — 10016×48—42

GALLIANO, née FEDRIGONI, Romo (Italie) 24-07-09 — 10016×48—42

GAMBA (Jean), Zandobbio (Italie), 23-09-00 — 4479×48—04

GAMBA, née MELARANCIO, San Damiano (Italie), 17-06-03. — 4479×48—04

GARCIA, née GINER, Sella (Espagne), 14-09-94. — 6068×48—53.

GARCIA (José), Sella (Espagne), 18-03-92. — 6068 x 48—53.

GARCIA, née ASENSIO, La Union (Espagne), 06-03-06. — 34308 x 35—13.

GARCIA, née FONTANA, Alcira (Espagne), 09-12-00 — 674 x 48—66.

GARCIA (Jean), Nijar (Espagne), 12-05-02. — 7038 x 36—91.

GARCIA (Francisco), Cartagena (Espagne), 30-01-03. — 34308 x 35—13.

GARCIA, née MOLINA, Sorbas (Espagne), 31-12-05. — 7038 x 36—91.

GARCIA (José), Mojacar (Espagne), 25-03-90. — 5073 x 48—13.

GARCIA, née LLORCA, Sella Alicante (Espagne), 16-02-95. — 5073 x 48—13.

GARCIA (Ernest), Soliana (Espagne), 11-09-01 — 674 x 48—66.

GARCIA (Juan), Villena (Espagne), 07-12-29. — 9139 x 48—92.

GAREPIAN (Patrik), Erzeroum (Turquie), 16-05-08. — 5121 x 48—38.

GAREPIAN, née MAZERIDJIAN, Smyrne (Turquie), 14-05-18. — 5121 x 48—38

GARINO, née GIOORGETTI, Montecarlo (Italie), 25-10-04. — 24975 x 46—13.

GAROLA (Natale), Rivoli (Italie), 16-12-95. — 10620 x 48—78.

GAROLA, née ROVERA, Dronero (Italie), 02-06-99. — 10620 x 48—78.

GASPOZ (Antoine), Saint-Martin-en-Valais (Suisse), 12-04-01. — 3224 x 46—13.

GAVRONSKY née MINOR, Kharkov (Russie), 25-10-70. — 4876 x 48—13.

GERDMAN (Szmul), Varsovie (Pologne), 19-05-05. — 28559 x 38—69.

GERTOSIO (Maria), Frassino (Italie), 11-06-25. — 4709 x 48—65.

GERUSSI (Roberto), Treppo Grande (Italie), 12-07-09. — 4963 x 48—92.

GHESOUIERE (Albert), Zonnebeke (Belgique), 13-10-96. — 6471 x 46—89.

GHIONI (Primo), Luino (Italie), 07-10-23 — 5063 x 48—75

GIACALONE, née INGLESE, Paceco (Sicile), 18-12-22. — 31614 x 48—96.

GIACALONE (Antoine), Mazzara del Valle (Sicile), 27-02-18. — 31614 x 48—96.

GIANDOLINI (Jean), Cervarolo (Italie), 06-06-03. — 2497 x 48—42

GIAVARINI (Dominique), Chiuduno (Italie), 19-08-15. — 11169 x 48—32.

GILBURT (Icek), Zelukow (Pologne), 10-05-03. — 5246 x 48—75.

GIOVANNINI (Edouard), San Giorgio di Piano (Italie), 24-07-17. — 12243 x 37—75.

GIUDICI (Maxime), Luvinate (Italie), 15-10-29. — 10610 x 48—57.

GOBBA (Angelo), Boudry (Suisse), 22-11-77. — 4095 x 48—38.

GODIN (Ghislaine), Hyon (Belgique), 17-10-18. — 5910 x 48—76.

GOLDSCHMIDT (Evel), Kresbourg (Russie), 01-05-94. — 25602 x 29—75.

GOLETTO (Laurent), Rittana (Italie), 01-10-19. — 11289 x 48—06.

GOLINSKI, née FRANKIEWIEZ, Krotedrin (Pologne), 28-02-85. — 35849 x 46—14.

GOLZMAN (Abraham), Berlin (Allemagne), 07-11-28. — 6268 x 48—78.

GONCALVES (Manoel), Luzio (Portugal), 03-05-06. — 4774 x 48—42.

GOSPAR (Giovanni), Basiliano (Italie), 27-12-02. — 18977 x 38—13.

GOSPAR, née PUIG, Beni-Saf (Oran), 06-01-09. — 18977 x 38—13.

GOTTARDI (Candido), Vervo (Italie), 17-01-03. — 3155 x 48—09.

GOUTMANN (Nouchim), Kernoza (Pologne), 14-07-86. — 27587 x 29—75.

GOUTMANN, née FAOGEL, Lodz (Pologne), 21-05-88. — 27587 x 29—75.

GRECCO (Louis), Rive-de-Sier (Loire), 17-05-09. — 32931 x 47—69.

GRECO (Ernestine), Isola del Liri (Italie), 07-01-12. — 23803 x 47—01.

GRIGGIO (Joseph), Curtarolo (Italie), 17-03-21. — 10019 x 48—83.

GRISANTI, née MAURIC, Bigliana (Italie), 20-07-03. — 34115 x 47—13.

GRISANTI (Joseph), Carpinetti (Italie), 15-11-02. — 34115 x 47—13.

GRITSEFF (Sophie), Pskoff (Russie), 25-01-03. — 27292 x 46—75.

GROCHOCKA (Léokadia), Essen (Allemagne), 23-10-15. — 10129 x 48—59.

GROMTSEFF (Marie), Novgorod (Russie), 27-06-01. — 36865 x 47—75.

GRUNBERG (Nathalie), Petrograd (Russie), 27-03-14. — 34363 x 47—75.

GUAL, née CASANOVA, Cabanes (Espagne), 12-05-87. — 11848 x 48—13.

GUALDA (Jesus), Jorquera (Espagne), 27-03-90 — 5106 x 48—13.

GUALDA, née MONTEAGUDO, Jorquera (Espagne), 18-12-92. — 5106 x 48—13.

GUINAUDIE, née BIELSA, Benasque (Espagne), 02-03-21. — 5025 x 48—33.

GUIRADO (Emilie), Oudja (Maroc), 06-06-23 — 11935 x 42—95.

GUTIERREZ (Vincent), Bedon (Espagne), 21-03-20. — 11039 x 42—16.

GYSEN (Maurice), Charleroi (Belgique), 15-01-97. — 8241 x 22—78.

HARO, née FLORES, Cuevas (Espagne), 20-09-00. — 3322 x 48—69.

HASSID, née COHEN, Sfax (Tunisie), 10-06-91. — 401609 x 46—96.

HASSID (David), Tunis, 15-02-84. — 401609 x 46—96.

HENRYKOWSKI (Chil), Lodz (Pologne), 02-08-02. — 25259 x 48—75.

HENRYKOWSKI, née POMERANC, Lodz (Pologne), 10-04-96. — 25259 x 48—75.

HERNANDEZ (Venancio), Villar de Gallimazo (Espagne), 01-04-95. — 18941 x 35—33.

HERSZLIKOWICZ, née BOCZMAK, Inowlodz (Pologne), 12-04-13. — 35357 x 47—75.

HEUER (Auguste), Strasbourg (Bas-Rhin), 01-09-04. — 100951 x 40—68.

HIRT (Eryk), Kattowice (Pologne), 28-03-02. — 32306 x 48—94.

HOANNESSIAN (Hapet), Palou (Turquie), 03-10-00. — 6540 x 48—13

HOANNESSIAN, née HASBANIAN, Divrick (Asie Mineure), 15-06-00. — 6540 x 48—13.

HOBA, née BOLEDOVIC, Lukocovuce (Tchécoslovaquie), 07-11-05. — 10340 x 48—75.

HOBA (Nicolas), Simiginow (Pologne), 11-05-05. 10340 x 48—75.

HUDIK (Julius), Vrable (Tchécoslovaquie), 06-10-23 — 3425 x 48—75.

JACOMETTI (Gino), Castel di Casio (Italie), 26-08-24. — 4635 x 48—83.

JAFRA (Czeslaw), Pietno (Pologne), 12-07-24. — 6350 x 48—54.

JANDA (François), Blizanovy (Tchécoslovaquie), 11-04-95. — 4368 x 48—44.

JANOWSKY (Jean), Roszanowie (Pologne), 18-12-24. — 5939 x 48—87.

JAROS, née GARL, Vienne (Autriche), 27-11-03. — 1534 x 46—75.

JAROS (Siegfried), Vienne (Autriche), 04-07-03. — 1534 x 46—75.

JUST (Francisco), Igualada (Espagne), 02-12-98. — 28931 x 47—75.

JUST, née VILLAR, Carillar (Espagne), 05-07-99. — 28931 x 47—75.

JUSTER (Mendel), Jassy (Roumanie), 25-03-06. — 3428 x 48—94.

KACZMAREK (Jérome), Gronsko (Pologne), 08-09-07. — 10516 x 48—77.

KACZMAREK (Joseph), Hamborn (Allemagne), 01-11-19. — 5411 x 48—62.

KAHANE, née CARNIOL, Barlad (Roumanie), 26-03-05. — 8596 x 39—75.

KAHN (Albert), Schaerbeek (Belgique), 07-04-07. — 21345 x 47—29.

KALUZA (Valentin), Kolaczkowice (Pologne), 10-01-90. — 34546 x 47—54.

KALUZA, née HELUSKA, Iwanowice (Pologne), 02-04-93. — 34546 x 47—54.

KAMBOURIAN, née MOURADIAN, Angora (Turquie), 15-01-18. — 23460 x 46—13.

KAMBOURIAN (Antoine), Angora (Turquie), 15-10-06. — 23460 x 46—13.

KAPRIELIAN (Kabriel), Kharpout (Turquie), 15-09-00. — 8984 x 47—13.

KAPRIELIAN, née AHARONIAN, Kharpout (Turquie), 20-12-02. — 8984 x 47—13.

KARABETIAN (Vahram), Everesk (Asie Mineure), 06-04-03. — 27800 x 47—78.

KARABETIAN, née KRABIAN, Jerah (Turquie), 00-00-14. — 27800 x 47—78.

KARAGULIAN (Suren), Constantinople (Turquie), 20-11-13. — 4363 x 48—75.

KARPOW (Paul), Gorbel (Russie), 09-06-01. — 3895 x 48—57.

KARPOW, née GERUS, Dubno (Russie), 21-06-04. — 3895 x 48—57.

KARWAT (Jan), Rzeczycza (Pologne), 16-08-20, 8127 x 48—78.

KASZYNSKI (Edmond), Ickern (Allemagne), 24-09-21. — 5211 x 48—57.

KATAN, née PIZANTI, Milas (Turquie), 30-11-98. — 24709 x 48—64.

KATAN (Albert), Milas (Turquie), 08-02-08. — 24709 x 48—64.

KATZIAS (Hélène), Babia Karadine (Asie Mineure), 20-03-04. — 12435 x 48—75.

KAWA, née HELBRONN, Francfort-sur-le-Mein (Allemagne), 03-07-13. — 35361 x 47—75.

KHATCHIKIAN (Armenak), Constantinople (Turquie), 25-03-97. — 4051 x 48—75.

KHOROCHE (Claire), Samara (Russie), 30-10-98. — 3525 x 48—75.

KLIM, née KUS, Kravarov (Pologne), 22-12-05. 23289 x 47—77.

KLIM (Romuald), Jacwiez (Pologne), 01-08-98 — 23289 x 47—77.

KLINGER (Anna), Vienne (Autriche), 01-02-29 — 10310 x 48—75.

KLIR (Joseph), Mito (Tchécoslovaquie), 22-08-05. — 9987 x 48—75.

KLIR, née SCHELUDJAKOWA, Temruk (Russie), 24-12-24. — 9987 x 48—75.

KOCIK (François), Nowawies (Pologne), 31-03-19. — 26679 x 47—62.

KOESTEN (Max), Berlin (Allemagne), 08-07-17. — 11558 x 48—75.

KOESTEN, née BLUMS, Ischim (Russie), 07-12-17. — 11558 x 48—75.

KOHN, née BAUMWALD, Vienne (Autriche), 04-05-05. — 11048 x 48—13

KORN (Abraham), Spisske Stara Ves (Tchécoslovaquie), 13-08-89. — 6560 x 48—67.

KORN, née BERHANG, Tymbark (Pologne), 18-07-09. — 6560 x 48—67.

KORNET (Aaron), Sarok (Pologne), 23-01-03. — 10450 x 48—75.

KORNET, née DAJERMAN, Szydlowice (Pologne), 05-08-01. — 10450 x 48—75.

KOSNO (Jean), Wofruchowice (Pologne), 26-07-10. — 5003 x 48—76.

KOZAK (Sender), Ozorkow (Pologne), 15-03-08 — 11618 x 48—75.

KOZAK, née HUBERMANN, Strykow (Pologne) 15-06-10. — 11618 x 48—75.

KREBS (Nathan), Kattowitz (Pologne), 19-01-08. — 31065 x 47—75.

KSIAZNICKI, née PARENCEWICZ, Piotrkow (Pologne), 00-00-03. — 47159 x 38—75.

KUBECK (Charles), Botkrop (Allemagne), 24-05-03. — 16005 x 47—58.

KWORT (Jacob), Wornack (Russie), 25-01-99. — 17318 x 48—75.

KYNEL (Oldrich), Dolni Stepanice (Tchécoslovaquie), 13-07-98. — 24520 x 48—95.

LA PORTA, née PERGOLA, Assoro (Italie), 15-11-99. — 6760 x 48—75.

LA PORTA (Carmelo), Assoro (Italie), 04-09-99. — 6760 x 48—75.

LA RUSSA, née BIRRITTIERI, Bizerte (Tunisie), 01-11-03. — 40148 x 38—96.

LA RUSSA (Rocco), Monte san Giuliano (Italie), 28-12-01. — 40148 x 38—96.

LANDZBERG, née KEMPINSKA, Poddebice (Pologne), 22-04-02. — 31911 x 24—75.

LANDZBERG (Hersz), Rada Guzowska (Pologne), 26-12-99. — 31911 x 24—75

LANTAZ, née SOLOWICZ, Zurich (Suisse), 22-12-12. — 21399 x 46—74

LANTELME (Amédée), Pragelato (Italie), 03-12-13. — 31588 x 47—13.

LAZZAROTTO (Jean), Valstagna (Italie), 07-08-11. — 10200 x 48—25.

LE SERRE, née SKIBINSKA, Pacierzow (Pologne), 13-11-97. — 11279 x 48—75

LE VAN (Chat), Van Tien Thanh Hoa (Annam), 04-12-09. — 31977 x 48—91.

LENZI (Lola), Castel Franco di Sotto (Italie), 23-11-94. — 5528 x 48—13.

LESCRAINIER, née SCHALK, Vevey (Suisse), 16-03-82. — 6249 x 48—80.

LESCRAINIER (Alphonse), Tintigny (Belgique), 23-05-75. — 6249 x 48—80.

LIASKOWSKY (Jean), Stipnole (Russie), 08-10-97. — 654 x 48—78.

LIPINSKI (Jan), Jaworek (Pologne), 13-05-13. — 11778 x 48—86.

LOMBARDO (Vincent), Slatafor (Tunisie), 27-09-25. — 32088 x 48—96.

LONARDI (Bruno), Ponte Sul Mincio (Italie), 17-11-27. — 4945 x 48—06.

LOPEZ, née SANCHEZ, Pliego (Espagne), 06-07-06. — 10859 x 48—13.

LOPEZ (Martin), Pliego (Espagne), 01-02-04. — 10859 x 48—13.

LOPEZ (Emmanuel), Santa Elena (Espagne), 25-01-27. — 4264 x 48—66.

LOSTE (Manuela), San Juan (Espagne), 04-05-09. — 41701 x 36—65.

LOUTETZIAN (Serpouhi), Ada Bazar (Asie Mineure), 15-02-24. — 5511 x 48—38.

LUCREZI, née PAOLOZZI, Cervaro (Italie), 02-12-01. — 1809 x 48—69.

LUCREZI (Louis), Fontecchio (Italie), 13-10-07. — 1809 x 48—69.

MAJEWSKI (Casimir), Kalisz (Pologne), 08-10-94. — 4793 x 48—59.

MAJEWSKI, née MATUSZCZYK, Rakow (Pologne), 07-06-91. — 4793 x 48—59.

MALLET, née BRUNO (Tunis), 26-11-20. — 32331 x 48—96.

MAMAN (Marc), Erfoud (Maroc), 00-00-16. — 27521 x 48—75.

MANCA (Bruno), Eisden (Belgique), 11-02-27. — 22166 x 48—07.

MANDELMILECH (Jacob), Varsovie (Pologne), 06-10-25. — 10179 x 48—75.

MANGAS, née LAZARO, San Munoz (Espagne), 30-09-94. — 31464 x 36—78.

MANGAS (Ramon), Martin de Yeltes (Espagne), 27-02-91. — 31464 x 36—78.

MANOUKIAN (Serop), Sivas (Asie Mineure), 33-04-00. — 35413 x 38—75.

MANOUKIAN, née SERABIAN, Sivas (Asie Mineure), 25-06-04. — 35413 x 38—75.

MANOUKIAN (Arthur), Afin Kara Hissar (Turquie), 20-04-15. — 33321 x 47—26.

MANTOVANI (Giovanni), Baricella (Italie), 02-08-00. — 10180 x 48—75.

MARCHETTI (Pietro), Melle (Italie), 10-02-00. — 11928 x 48—13.

MARCHETTI, née DEMICHELIS, Santa Fe (Argentine), 29-03-09. — 11928 x 48—13.

MARCOLINI (Mario), Peschiera (Italie), 16-12-08. — 9867 x 48—78

MARCOLINI, née SARTORI, Marano Vicente (Italie), 21-05-14. — 9867 x 48—78.

MARCOS (Marcos), Boccacara (Espagne), 01-06-21. — 461 x 48—21.

MARESCA, née AMORESE, Corato (Italie), 18-03-05. — 35159 x 47—38.

MARGARIA (Robert), Roccabruna (Italie), 06-01-25. — 26264 x 47—06.

MARINI (Guy), Sora (Italie), 08-10-04. — 9051 x 36—69.

MARINO, née CAVARETTA, Tunis, 05-08-07. — 19825 x 48—96.

MARINO (Bartolomeo), Sfax (Tunisie), 15-04-01. — 19825 x 48—96.

MAROT (Fred), Vienne (Autriche), 27-11-18. — 11219 x 48—75.

MARQUES (Ramon), Benabarre (Espagne), 21-01-26. — 36869 x 47—51.

MARTELLOZZO (Valentino), Camposampiero (Italie), 16-08-01. — 9747 x 48—09.

MARTINEZ (Joseph), Lorca (Espagne), 11-05-07. — 8807 x 48—70.

MARTINEZ, née VIDAL, Calvia (Espagne), 12-06-09. — 8807 x 48—70.

MARTINELLI (Achille), Follo (Italie), 08-08-81. — 2779 x 48—13.

MARTINELLI, née CACCAMO, Montebello (Italie), 20-03-90. — 2779 x 48—13.

MARTINEZ (Francisco), Bedar (Espagne), 03-05-11. — 4789 x 48—65.

MARTINEZ, née DIAZ, Oria (Espagne), 04-10-99. — 4911 x 48—34.

MARTINEZ (Manuel), Oria (Espagne), 15-05-91. — 4911 x 48—34.

MARTINEZ (François), Alporas (Espagne), 23-08-92. — 25152 x 36—66.

MASSIMO (Bellino), Montebelluna (Italie), 29-10-08. — 10318 x 48—75.

MATECKI, née JAKOWIAK, Sosnica (Pologne), 06-02-87. — 28385 x 47—11.

MATEOS, née EDO, la Fresneda (Espagne), 25-01-13. — 10797 x 48—31.

MATEOS (Pedro), la Union (Espagne), 01-07-07. — 10797 x 48—31.

MAZZA (Ezio), Scorticata (Italie), 13-01-00. — 31597 x 47—38

MAZZA, née PELLEGRINI, Scorticata (Italie), 18-12-93. — 31597 x 47—38.

MEHLMANN (Alfred), Bernburg (Allemagne), 30-04-03. — 33161 x 44—95.

MELIK (Anna), Budapest (Roumanie), 27-09-99. — 9749 x 48—78.

MENARDO, née MARCHINI, Corniglio (Italie), 07-06-07. — 8659 x 48—06.

MENASSIAN (Herant), Alep (Syrie), 17-04-25. — 35680 x 47—13.

MENCARAGLIA (Bruno), Monaco, 12-02-10. — 33193 x 39—06.

MENDEZ (Pascual), Librilla (Espagne), 21-03-01. — 4911 x 48—34.

MENDEZ, née MARTINEZ, Librilla (Espagne), 13-01-06. — 4911 x 48—34.

MENGOLLI (Félice), Chiavenna (Italie), 18-03-15. — 54186 x 45—75.

MENGUCCI, née DELAETERE, Waereghem (Belgique), 27-06-86. — 10838 x 35—59.

MESSINA (François), Palerme (Italie), 16-06-99. — 20228 x 39—95.

MICARD, née GILABERT, Lerida (Espagne), 27-12-22 — 7988 x 48—03.

MICHAUX, née KOCWIN, Steszow (Pologne), 19-12-19. — 3858 x 48—63

MICHELET, née OZOG, Grodek Jagielonski (Pologne), 05-07-18. — 10267 x 48—30.

MIGOTTO (Ange), Ormelle (Italie), 25-10-97. — 11109 x 48—42

MIGOTTO, née CARRER, Ormelle (Italie), 02-01-03. — 11109 x 48—42.

MIKA (Abdon), Krwikow (Pologne), 18-02-18. — 10220 x 48—78.

MIKA, née CHWALISZ, Bolewice (Pologne), 12-10-19 — 10220 x 48—78.

MIKAELIAN (Marie), Constantinople (Turquie), 03-10-23 — 4573 x 48—42.

MINASSIAN (Manouk), Keskin (Asie Mineure), 02-07-07 — 21087 x 40—69.

MIRY, née KIGA, Jodlowka (Pologne), 02-03-03. — 30891 x 47—80.

MIRY (Vincent), Karczewice (Pologne), 30-09-00. — 30891 x 47—80.

MISSIRLIAN (Tatcos), Tomarza (Asie Mineure), 25-04-11. — 19111 x 39—13.

MISSIRLIAN, née LEVONIAN, Adana (Asie Mineure), 06-01-22. — 19111 x 39—13.

MOKRAS, née SIWEK, Glowy (Pologne), 23-06-95. — 11409 x 48—02.

MOLLARD (Georges), Matran (Suisse), 29-03-07. — 9988 x 48—75.

MONTAGNER (Pietro), Meolo (Italie), 20-11-25 — 3694 x 48—33.

MONTALTO (Adrien), Tunis (Tunisie), 12-05-27. — 32418 x 48—96.

MONTAUTI (Doris), Tunis (Tunisie), 11-02-04. — 9939 x 48—06.

MONTICELLI (Charles), Moyeuvre-Grande (Moselle), 09-10-12. — 11246 x 48—57.

MORAEL (Oscar), Saint-Jean (Belgique), 15-09-97. — 30617 x 47—59.

MORALES (Henri), Luzaga (Espagne), 28-03-15. — 4755 x 48—21

MORENO (Marcelino), Calahora (Espagne), 17-07-98. — 347 x 48—33

MORENO, née GUARIDO, Arnedo (Espagne), 04-03-05. — 347 x 48—33.

MOSCHINSKI (Chaim), Plansk (Pologne), 22-04-03 — 29945 x 47—75.

MOSCHINSKI, née JERUCHINOWICZ, Varsovie (Pologne), 16-03-10. — 29945 x 47—75.

MOURADIAN (Léon), Sivas (Turquie), 00-00-13. — 11178 x 48—13.

MOUSTACAKIS, née BOUGATSAS, Kato Neochorjou (Grèce), 09-09-05. — 308 x 48—13.

MOUSTACAKIS (Georges), Vathy (Grèce), 24-01-97. — 308 x 48—13.

MURA (Auguste), Cagliari (Italie), 01-09-09. — 5253 x 48—59.

MURSIC (Tomaz), Formin Ptug (Yougoslavie), 25-10-99. — 35456 x 47—35.

NAHOUM (Mathilde), Constantinople (Turquie), 14-07-03. — 20143 x 48—78.

NAISCHOULER (Chaïa), Novgorodseversk (Russie), 08-10-06. — 54907 x 45—75.

NANINO, née RIVA, Majano (Italie), 15-01-99. — 4564 x 48—78.

NARWA, née WANTYK, Varsovie (Pologne), 00-00-98. — 1968 x 48—75.

NASSINI (Santi), Arezzo (Italie), 16-04-03. — 3906 x 48—13.

NASZALYI (Gabriel), Szeged (Hongrie), 24-03-04. — 5001 x 34—78.

NATER, née MATEJCEK, Jasenavo (Tchécoslovaquie), 01-01-02 — 30059 x 47—60.

NATER (Michel), Jasenavo (Tchécoslovaquie), 23-08-92. — 30059 x 47—60.

NATER (Michel), Jasenovo (Tchécoslovaquie), 05-01-23. — 30060 x 47—60.

NATHANSON (Frédéric), Koninberg (Esthonie), 31-01-01. — 36956 x 47—75.

NATTERER (Caroline), Thalhofen (Allemagne), 05-05-91. — 10637 x 48—67.

NEMBRINI (Enrico), Bergamo (Italie), 25-04-00. — 11249 x 48—17.

NERZINI (Joseph), Turin (Italie), 04-05-98. — 14921 x 33—69.

NESVADSA (Joseph), Korycany (Tchécoslovaquie), 28-01-93. — 38051 x 45—75.

NEUMANN, née MUNZER, Breslau (Allemagne), 31-05-78 — 36305 x 47—75.

NICOLAI (Enea), Carrara (Italie), 27-01-91. — 30111 x 38—13.

NICOLAI (Rina), Carrara (Italie), 02-11-20. — 27611 x 48—13.

NICOLAI (Egidio), Carrara (Italie), 23-11-23. — 12287 x 48—13.

NICOLAI, née SOLDATI, Cassis (Bouches-du-Rhône), 06-03-97. — 30111 x 38—13.

NICOLAO (Marcelle), Moiola (Italie), 14-05-25. — 4759 x 48—83.

NICOSIA (Pietrina), la Mornaghia (Tunisie), 29-06-16. — 27116 x 48—96.

NOFRE (Modeste), Olp (Espagne), 07-04-07. — 9858 x 48—33.

NORYCH, née BLOCH, Czeladz (Pologne), 15-02-09. — 32606 x 48—96.

NORYCH (Szlama), Czeladz (Pologne), 24-12-07. — 32606 x 68—96.

NORYCH, née JAKUBOWICZ, Petrikow (Pologne), 23-05-03. — 32607 x 48—96.

NORYCH (Szyja), Wodislaw (Pologne), 30-05-98. — 32607 x 48—96.

NORYCH (Sigrid), Mannheim (Allemagne), 09-04-26. — 32608 x 48—96.

NOTO (Angelo), Sommatino (Italie), 09-02-01. — 4014 x 48—38.

NOTO, née LA RIZZA, Sommatino (Italie), 17-12-09. — 4014 x 48—38.

NUSSBAUM, née VOGL, Vienne (Autriche), 20-07-10. — 27104 x 47—13.

NUSSBAUM (Kurt), Vienne (Autriche), 17-06-08. — 27104 x 47—13.

OBERT (Giuseppe), Rhemes-Saint-Georges (Italie), 19-12-03. — 32372 x 48—95.

OBERT, née GAIDA, Differdange (Luxembourg), 03-05-07 — 32372 x 48—95.

ORIOLI, née BARBERI, Knutange (Moselle), 05-07-06. — 36201 x 47—57

ORIOLI (Charles), Castelletto (Italie), 12-02-04. — 36201 x 47—57.

OUCHKOFF (Maria), Moscou (Russie), 03-11-12. — 32311 x 47—75.

PACHOLSKI (Casimir), Zbiersk (Pologne), 16-10-20. — 35644 x 47—57.

PAGET (Alexandre), Baisieux (Belgique), 11-06-79. — 4572 x 48—59.

PAGNO (Anselme), Cesio-Maggiore (Italie), 07-02-22. — 2624 x 48—75.

PAGNO (Charles), Cesio-Maggiore (Italie), 07-02-22. — 2623 x 48—75.

PANAYOTOU (Constantin), Constantinople (Turquie), 14-06-10. — 32228 x 47—06.

PANNO, née MUO, Sommariva Perno (Italie), 29-11-22. — 33403 x 47—47.

PANNO (Angelo), Poderobba (Italie), 23-08-16. — 33403 x 47—47.

PANSERI (Luigi), Castelli Calepio (Italie), 21-03-17. — 11723 x 48—38.

PAPAZIAN (Georges), Athènes (Grèce), 21-02-28. — 30739 x 46—83.

PAPETTI (Ferdinand), Averara (Italie), 18-01-22. — 10799 x 48—39.

PAQUET (Mathias), Ottange (Moselle), 15-05-02. — 11479 x 48—57

PARRA (Jacques), Huercal Overa (Espagne), 10-01-29. — 3185 x 48—11.

PARRINELLO (François), Mazaia di Valle (Italie), 24-10-23. — 21713 x 48—96.

PARRINELLO, née ALTAVILLA, Bizerte (Tunisie), 16-07-27. — 21713 x 48—96.

PASCON, née DE MARCHI, Mansue (Italie), 29-04-11. — 19576 x 47—17.

PASCON (Antonio), Pravisdomine (Italie), 19-09-83. — 19575 x 47—17.

PASCON, née STOLF, Pravisdomine (Italie), 18-03-86. — 19575 x 47—17.

PASCON (Luigi), Azzano Decimo (Italie), 12-09-10. — 19576 x 47—17.

PASQUALI (Antonio), Galarine (Italie), 11-02-14. — 564 x 48—78.

PATIES (Carlo), Aviano (Italie), 01-09-08. — 10166 x 48—78.

PATIES, née VISENTIN, Oderzo (Italie), 11-09-19. — 10166 x 48—78.

PEGER, née SANCHEZ, Lorca (Espagne), 08-01-19. — 5303 x 48—13.

PEGORARO (Silvio), Santa Croce (Italie), 21-07-26. — 354 x 48—57.

PELLEGRINI (Santo), Zogno (Italie), 03-10-87. — 5931 x 84—89.

PELLEGRINI, née GOTTI, Ubiale Cianezzo (Italie), 30-05-95. — 5931 x 48—89.

PELLEGRINO (Leonardo, Bizerte (Tunisie), 01-01-09 — 32600 x 48—96.

PELLEGRINO, née PELLEGRINO, Bizerte (Tunisie), 25-01-11. — 32600 x 48—96.

PENDINO (Gaëtano), Sciacca (Italie), 16-03-14. — 5811 x 48—38.

PENDINO, née CIRAMI, Sommatino (Italie), 19-10-18. — 5811 x 48—38.

PEREIRA (Chaves-Noé), Giao (Portugal), 24-09-24. — 10230 x 48—54.

PEREIRA DA COSTA (Alvaro), Gondemar (Portugal), 20-05-21. — 8037 x 48—75.

PEREIRA (Augusto), Oliveira de Azemeis (Portugal), 10-02-05. — 6007 x 48—64.

PERELMUTER (Chemja), Opatow (Pologne), 00-00-93. — 3767 x 48—75.

PEREZ (Antonio), Alcoy (Espagne), 15-01-00. — 34033 x 47—38.

PERSENDA, née HESTER, Hunslet (Grande-Bretagne), 13-02-15. — 14261 x 33—99.

PERSENDA (Jules), Monaco (Principauté de), 05-03-94. — 14261 x 33—99.

PESCETTO (Pietro), Gorno (Italie), 22-02-95. — 5571 x 48—59.

PESKIN, née BAUMBLATT, Varsovie (Pologne), 07-01-96 — 36811 x 47—75.

PICCHIRILLI (Dominique), Citta di Castello (Italie), 28-10-21. — 34316 x 47—06.

PIEKARTSCHIK (Henri), Paris (12e), 24-01-09. — 4572 x 47—75.

PIEKARTSCHIK, née HASCAL, Anvers (Belgique), 06-07-12. — 4572 x 47—75.

PIGAGLIO (Giuseppina), Vinadio (Italie), 07-03-24. — 4917 x 48—83.

PIGNOL (Evariste), Reno (Espagne), 26-10-21. — 4783 x 48—05.

PIOTROWSKI (Stanislas), Herten (Allemagne), 29-04-20. — 2070 x 48-57.

PIRAS, née BOTTERO, Villarsson Constanzo (Italie), 22-03-05. — 36334 x 36—83.

PIRAS (René), Tempio (Italie), 02-10-06. — 36334 x 36—83.

PIRON (Joseph), Saint-Rémy (Belgique), 17-08-85. — 4784 x 48—75.

PIROVANO (Giulia), Fara d'Adda (Italie), 22-05-26. — 3701 x 48—33.

PIRRERA (Carmelo), Ravanusa (Italie), 11-08-01. — 10390 x 48—42.

PIRRERA, née IACONA, Ravanusa (Italie), 02-11-13. — 10390 x 48—42.

PISANO, née CAMPORA, Monaco (Principauté de), 28-12-13. — 41828 x 45—99.

PISANO (Louis), Monaco (Principauté de), 31-05-07. — 41828 x 45—99.

POLLONI, née GUMIERATO, Valla di Riese (Italie), 04-01-91. — 12552 x 40—47.

POLLONI (Constante), Maser (Italie), 29-09-89. — 12552 x 40—47.

POPOFF (Oleg), Sébastopol (Russie), 17-10-20. — 3701 x 43—75.

PRAVIKOFF (Eugénie), Longansk (Russie), 31-10-18. — 4410 x 48—75.

PRUNONOSA (Joseph), Calig (Espagne), 14-07-10 — 10289 x 48—41.

PUVAR (Jean), Krajna (Yougoslavie), 28-07-06. — 32203 x 46—95.

RABIN, née WALD, Tarnow (Pologne), 09-12-09. — 2509 x 48—75.

RABIN (Smil), Telenesti Orhei (Roumanie), 07-11-07. — 2509 x 48—75.

RIFFLART (Jean), Malonne (Belgique), 30-04-11 — 18792 x 47—02.

RISCH, née LEJEUNE, Hayange (Moselle), 06-05-84. — 16274 x 33—57.

RISCH (Auguste), Hayange (Moselle), 21-08-83. — 16274 x 33—57.

ROCA, née SOTO, Alumbres (Espagne), 07-01-08. — 4184 x 48—13.

ROCCHIA (Donat), Alsone (Italie), 20-10-93. — 31525 x 47—83.

ROCCHIA, née SIBILLI, Alsone (Italie), 15-09-00. — 31525 x 47—83.

ROCHKO, née MORUM, Istanbul (Turquie), 19-06-15. — 30290 x 47—75.

RODARO, née PETTINI, Nogarene (Italie), 27-10-21 — 51125 x 45—75.

RRODRIGUES (Manuel), Lamego (Portugal), 26-10-06. — 8356 x 48—54.

RODRIGUEZ (Antoine), Mazagan (Maroc), 00-01-25. — 32514 x 48—25.

RODRIGUEZ (Nicolas), Alhama (Espagne), 20-10-07 — 4183 x 48—13.

RODRIGUEZ, née VISCIANO, Mahelma (Algérie), 26-03-11. — 4183 x 48—13.

ROGOZIN, née LOJEWSKI, Siclec (Pologne), 20-05-07. — 8489 x 48—74.

ROGOZIN (Michel), Novotcherkash (Russie), 10-12-00 — 8489 x 48—74.

ROMANOWSKI, née CHECINSKA, Kuznieza (Pologne), 23-07-03. — 345 x 46—18.

ROMANOWKI (Joseph), Bujak (Pologne), 13-12-99. — 345 x 46—18.

ROSEN (Maurice), Plonsk (Pologne), 31-07-05 — 27676 x 47—74.

ROSEN, née ROSENES, Bendzine (Pologne), 01-01-04. — 27676 x 47—74.

ROSENTHAL (Chil), Lodz (Pologne), 10-08-03 — 22789 x 36—63.

ROSENTHAL, née EBE, Varsovie (Pologne), 13-12-08. — 22789 x 36—63.

ROTH (Harry), Jersey (U. S. A.), 01-07-23. — 10938 x 48—67.

ROYO (Jean), Beceite (Espagne), 27-01-05. — 34439 x 47—41.

ROYO, née ALBESA, Beceite (Espagne), 13-02-05. — 34439 x 47—41.

RUIZ (Juan), Murcia (Espagne), 11-01-06 — 6698 x 48—13.

SAEZ-MANZANARES (Antonio), Mojacar (Espagne), 20-03-04. — 16716 x 38—06.

SAGUER (Luis), Figueras (Espagne), 26-08-01 — 34810 x 47—66.

SAGUER, née GODES, Beceite (Espagne), 12-01-05. — 34810 x 47—66.

SALERNO (Arthur), Tunis, 02-06-27. — 23077 x 48—96.

SALMON (Ellen), Sarrebruck (Allemagne), 10-08-24. — 30674 x 47—69.

SALOMON (Léon-Noémie), Constantinople (Turquie), 15-08-21. — 5675 x 48—75.

SALVETTI (Charles), Breschia (Italie), 09-03-24. — 9720 x 46—38.

SALVI (Louis), Roladi Magna (Italie), 23-08-14. — 11105 x 48—25.

SALVI, née PESENTI, Brembilla (Italie), 05-09-11 — 10530 x 48—01.

SALVI (Alexandre), Berbenno (Italie), 23-11-07. — 10530 x 48—01.

SANCHEZ (Matias), Alhama de Murcia (Espagne), 27-04-23. — 3291 x 48—11.

SANCHEZ, née MOR, Barcelone (Espagne), 06-09-11. — 11968 x 48—66.

SANNA, née CUBEDDU, Sassari (Italie), 21-05-94. — 11388 x 47—13.

SANTAROSSA (Amadio), Pordenone (Italie), 03-01-98. — 22362 x 40—60.

SANTAROSSA, née MUZZIN, Vallenoncelle (Italie), 08-03-03. — 22362 x 40—60.

SANVITO (Valentino), Besana-Brianza (Italie), 16-06-28. — 5475 x 48—30.

SARKISSIAN (Sarkis), Alep (Syrie), 12-09-23. — 4218 x 48—42.

SAURA (Frédéric), Liri (Espagne), 09-04-05. — 10528 x 48—33.

SAVO (Tzolo), Pesserovo (Bulgarie), 21-12-96. — 9918 x 48—05.

SCAGLIONE, née BARATTERO, Niella Tanaro (Italie), 19-05-12. — 10410 x 48—06.

SCARPACI, née RALLO, Tunis, 02-12-14. — 5388 x 47—96.

SCARPACI (Antoine), Tunis (Tunisie), 13-01-11. — 5388 x 47—96.

SCHATZ (Rudolphe), Saldu (Lettonie), 12-06-05. — 22537 x 36—95.

SCHIAVETTO (Anteo), Vicenza (Italie), 21-12-06. — 1329 x 48—75.

SCHONBERGER, née PEIFER, Bitburg (Allemagne), 29-06-85. — 11898 x 48—57.

SCHULTZ (Léon), Rostoff (Russie), 06-11-97. — 20306 x 48—95.

SCHWARZ (Auguste), Hagen (Allemagne), 02-03-01. — 32915 x 44—57.

SCHWARZ, née CHAME, Homs (Syrie), 06-01-15. — 32915 x 44—57

SCHWARTZ (Paul), Septfontaine (Luxembourg), 08-10-21. — 3881 x 48—51.

SCIBONA (Françoise), Sfax (Tunisie), 21-10-25. — 31150 x 48—96

SCOPERTO, née CACCAMO, Enna (Italie), 05-11-88. — 1335 x 48—38.

SELVI (Nello), Citta di Castello (Italie), 14-01-21. — 5961 x 48—05

SELVO, née VAYR, Frassinère (Italie), 12-11-95. — 10468 x 48—38.

SELVO (Vincenzo), Moncbie (Italie), 21-01-86. — 10468 x 48—38.

SEMENOFF (Valery), Helsingfors (Finlande), 14-10-03. — 11358 x 48—75.

SEMERDJIAN (Meridjian), Brousse (Turquie), 00-00-12. — 4444 x 48—75.

SEMERDJIAN, née DOSIGIAN, Brousse (Turquie), 15-03-20. — 4444 x 48—75.

SENAUX, née DESIDERI, Bou-Denib (Maroc), 22-03-22. — 33834 x 48—95.

SENDYK (Samuel), Radom (Pologne), 27-08-26. — 32395 x 47—75.

SERPENTINI (Grazia), Corato (Italie), 16-10-23. — 5321 x 48—38.

SERPENTINI (Joseph), Corato (Italie), 13-08-85. — 5322 x 48—38.

SERPENTINI, née GRAVINA, Corato (Italie), 29-01-99. — 5322 x 48—38.

SERRA, née CARLINI, Cagliari (Italie), 15-10-88. — 4375 x 48—75.

SERRES, née ZAMORANO, Tudela (Espagne), 10-02-83. — 892 x 48—12.

SERRES (Joseph), Vilella (Espagne), 05-05-88. — 892 x 48—12.

SETTESOLDI, née CAVELLI, Melazzo (Italie), 15-02-02. — 4285 x 48—13.

SIDOLI (Ange), Bardi (Italie), 23-08-86. — 32224 x 47—75.

SIERADZKI (Israël), Varsovie (Pologne), 10-01-22. — 2 x 48—75.

SIERADZKI, née LEDERMAN, Kosine (Pologne), 20-01-27. — 2 x 48—75.

SIMONETTI (Ivo), Bordighera (Italie), 29-04-30. — 9260 x 48—06.

SINCHEIN (Samuel), Brest-Litowsk (Russie), 26-04-94. — 28592 x 36—75.

SINCHEIN, née STRAWCZYNSKA, Podlewska (Pologne), 20-12-89. — 28592 x 36—75.

SIVADJIAN (Arakel), Kharpout (Turquie), 15-03-04. — 4284 x 48—13.

SIVADJIAN, née DERDERIAN, Kharpout (Turquie), 02-01-11. — 4284 x 48—13.

SLAWIKOWSKI (Michel), Maksymowice (Pologne), 26-12-05. — 5673 x 48—57.

SLAWIKOWSKI, née WOJTOWICZ, Wydrno (Pologne), 15-04-05. — 5673 x 48—57.

SORIA (Jean), Saint-Estevan (Espagne), 18-10-03. — 33166 x 47—24.

SOSSO (Charles), Monaco (Principauté de), 19-11-29. — 4664 x 48—97.

SPLENDIDO, née DE GIOVANNI, Vinadio (Italie), 20-09-05. — 4161 x 48—13.

SPLENDIDO (Giuseppe), Sansevero (Italie), 14-09-98. — 4161 x 48—13.

SUBIAS (Alexandre), Alzor (Espagne), 26-02-16. — 10588 x 48—65.

SULTAN (Judas), Oujda (Maroc français), 00-00-06. — 32541 x 38—92.

SUMA (Angelo), Rutigliano (Italie), 02-02-97. — 4283 x 48—13.

SUMA, née BARBARO, Francavilla (Italie), 23-01-96. — 4283 x 48—13.

SUQUET (Etienne), Rosas (Espagne), 20-01-10. — 10399 x 48—06.

SYPEROWIEZ (Jean), Karolin (Pologne), 21-04-17. — 5385 x 48—82

SYPEROWIEZ, née FIDRYCH, Viatroluzy (Pologne), 27-10-23. — 5385 x 48—82.

SZELMAN (Joseph), Woberz (Pologne), 04-08-11. — 33862 x 46—12.

SZEWCOW (Thecla), Yazier (Pologne), 12-02-13. — 4703 x 48—71

SZYLLER (Smule), Bedzin (Pologne), 19-11-28. — 6799 x 48—78.

TAHAR (Elie), Tunis (Tunisie), 28-05-13. — 10599 x 48—96.

TANZILLI, née VENTURA, Roccasecca (Italie), 15-01-86. — 13872 x 47—42.

TASCHINI, née GHIGI, Montone (Italie), 30-12-12. — 4734 x 48—06

TASCHINI (Alberto), Citta di Castello (Italie), 05-11-11. — 4734 x 48—06.

TAVAKILIAN, née PAPAZIAN, Le Caire (Egypte), 02-09-14. — 36991 x 47—75.

TAVAKILIAN (Kevork), Arabkir (Turquie), 01-01-08. — 36991 x 47—75.

TCHORDJALLIAN (Haig), Afion Karahissar (Asie Mineure), 19-03-04. — 400 x 48—38.

TEBALDI (Ettore), Sala Baganza (Italie), 06-02-04. — 30956 x 37—58

TEDESCHI (Adrien), Tunis (Tunisie), 27-06-08. — 33132 x 44—96.

TEIXEIRA (Joaquim), Caramos (Portugal), 12-06-92. — 10408 x 48—57.

TERENZI (François), San Marino (République), 13-06-91. — 4313 x 48—38.

TERENZI, née COSTA, San Marino (République), 01-04-92. — 4313 x 48—38.

TERRADO (Romuald), Alguaire (Espagne), 04-10-99. — 12813 x 40—66.

TERRADO, née NAWAROL, Zalesie (Pologne), 06-04-05. — 12813 x 40—66.

THIRY (Jean), Fauvillers (Belgique), 05-12-06. — 3915 x 48—08.

TITINSNAIDER (Haschel), Kichineff (Roumanie), 01-06-01. — 8755 x 48—75.

TITO (Gennaro), Trani (Italie), 24-06-98. — 31967 x 47—13.

TITO, née MINEO, Tunis (Tunisie), 10-01-00. — 31967 x 47—13.

TITON (Szama), Varsovie (Pologne), 04-04-98. — 36752 x 47—75.

TITON, née SZWARCHOPF, Varsovie (Pologne), 00-00-05. — 36752 x 47—75.

TOLLIO (Umberto), Granforto (Italie), 27-08-17. — 26827 x 47—81.

TOLLIO, née SQUIZZATO, Granforto (Italie), 18-02-86. — 26825 x 47—81.

TOLLIO (Giovanni), Granforto (Italie), 04-04-79. — 26825 x 47—81.

TOLLIO (Cesare), Granforto (Italie), 09-09-15. — 26826 x 47—81.

TONIOLO (Igino), Satello (Italie), 31-07-04. — 25290 x 48—57.

TONIOLO, née PASCON, Arrano Valler (Italie), 09-12-12. — 25290 x 48—57.

TOSELLO (Dominique), Entraque (Italie), 15-02-12. — 10156 x 48—06.

TOSETTI (Joseph), Pavullo (Italie), 13-09-82. — 4730 x 48—06.

TOSETTI, née BARTOLINI, Pavullo (Italie), 01-04-83. — 4730 x 48—06.

TOSOLINI (Valeria), Tricesimo (Italie), 02-09-23. — 3870 x 48—09.

TRAUBE (Georges), Kalisz (Pologne), 17-01-28. — 2943 x 48—75.

TRESANINI (Octave), Mulazzo (Italie), 23-08-05. — 8798 x 40—73.

TRESANINI, née EGIDI, Mulazzo (Italie), 13-07-09. — 8798 x 40—73.

TRIBBIA (André), Torre Boldone (Italie), 05-10-86. — 5134 x 48—26.

TRIBBIA, née ARTIFONI, Torre Boldone (Italie), 19-03-86. — 5134 x 48—26

TRIBBIA (Alexandre), Torre Boldone (Italie), 17-10-12. — 5132 x 48—26.

TRIBBIA (Antoine), Torre Boldone (Italie), 17-04-18. — 5133 x 48—26.

TROPEANO, née RENDINARO, Sperlonga (Italie), 28-12-95. — 899 x 48—34.

TROPEANO (Nicolas), Antonimina (Italie), 24-11-95. — 899 x 48—34.

TROPINI, née TROPINI, Sambuco (Italie), 28-02-01. — 14628 x 46—13.

TROPINI (Laurent), Sambuco (Italie), 23-04-01. — 14628 x 46—13.

TYLAK (Edouard), Grezegorzevo (Pologne), 09-10-94. — 4163 x 48—54.

TYLAK, née URBANIAK, Koscielna (Pologne), 14-12-00. — 4163 x 48—54.

UGOLINI (Marino), Sambuca Pistoiese (Italie), 20-04-05. — 4222 x 48—06

UGOLINI (Secondo), Talamello (Italie), 19-03-22. — 5871 x 48—13

ULLMANN (Heinrich), Laufenselden (Allemagne), 22-05-01. — 3681 x 48—67.

VACCARO, née CAIOLA, Tebourba (Tunisie), 29-05-06. — 32432 x 48—96.

VACCARO (François), Palermo (Italie), 09-01-97. — 32432 x 48—96.

VALLOME (Marius), Piasco (Italie), 01-11-12. — 31269 x 47—06.

VAN DEN STEEN, née KOWALSKA, Myslowitz (Pologne), 12-05-24. — 12108 x 47—02.

VAN DEN STEEN (Florimond), Carnières (Belgique), 01-02-21. — 12108 x 47—02

VANDECASTEELE, née VAN ESLANDER, Sleene (Belgique), 19-07-78. — 95 x 48—75.

VANDENABEELE (Roger), Renaix (Belgique), 03-07-04. — 655 x 48—62.

VANOUDEWATER, née MAZURELLE, Marquain (Belgique), 04-03-90. — 4735 x 48—59

VASSILIOU (Demetre), Tenedos (Grèce), 20-10-05. — 5605 x 48—75.

VENDRAMIN (Angelo), Pederobba (Italie), 05-03-08. — 7737 x 48—38.

VENDRAMIN, née BUSATO, Riese (Italie), 11-06-15. — 7737 x 48—38

VENEZIA (Mardochée), Salonique (Grèce), 14-12-20. — 9928 x 48—92.

VERA, née MARTINEZ, Totana (Espagne), 16-05-01. — 24191 x 40—38.

VERA (Sébastien), Mazarron (Espagne), 30-09-97. — 24191 x 40—38

VERCAUTEREN (Dominique), Hamme (Belgique), 27-01-03. — 9999 x 48—75.

VERGE (Joaquim), Barcelone (Espagne), 17-07-26. — 3874 x 48—66.

VIALONGA, née SALERNO, Souk el Khemis (Tunisie), 13-07-05. — 10017 x 35—93.

VIALONGA (Joseph), Tunis, 26-11-03. — 10017 x 35—93.

VICENTE (Gérard), Villgudino (Espagne), 13-09-09. — 22688 × 40—78.

VIDAL (Felipe), Valladolid (Espagne), 04-05-08. — 4251 × 48—21

VIENCO (Jean), Demonte (Italie), 29-07-07. — 4240 × 48—83

VIENCO, née LOVERA, Valdieri (Italie), 22-10-17. — 4240 × 48—83

VIERO (Desiderio), Oderzo (Italie), 19-07-24. — 4183 × 48—11

VIETTI (Teppa-René), Genève (Suisse), 08-01-22. — 18036 × 45-74.

VILLANUEVA (Miguel), Barcelone (Espagne), 20-10-20. — 5 × 48—75.

VILO (Cyprien), Les (Espagne), 02-12-13. — 792 × 48—65.

VILO, née PUYOL, Canejan (Espagne), 25-08-11. — 792 × 48—65.

VIOLA (Stefano), Racconigi (Italie), 03-06-97. — 35372 × 39—04.

VIOLA, née BARALE, Borgo San Dalmazzo (Italie), 18-07-06. — 35372 × 39—04.

VOLA (Gaudence), Dronero (Italie), 01-03-03. — 8707 × 33—06.

WADOWSKI (Jean), Plaza (Pologne), 21-12-03. — 3684 × 48—75

WANTEK (Etienne), Stradow (Pologne), 01-07-22. — 11958 × 48—68.

WIELGOCKI, née GOLUCHOWSKA, Kaczkowice (Pologne), 26-02-09. — 8069 × 48—77.

WIELGOCKI (Roman), Cekow (Pologne), 25-01-09. — 8069 × 48—77

WILBOIS (Anne), Merchingen (Sarre), 07-06-91. — 10788 × 48—67

WIND (François), Rixdorf (Allemagne), 22-05-04. — 15812 × 34—06.

WITZAND (Willem), Rotterdam (Hollande), 12-10-16. — 3875 × 48—75

WOLDRICH (Hugues), Solingen (Allemagne), 01-04-90. — 8673 × 20—67

WOZNIAK (Adam), Nischewitz (Pologne), 23-12-97. — 14676 × 38—16

WOZNIAK, née JABLONSKI, Argenau (Pologne), 22-01-02. — 14676 × 38—16

WUYTS, née VON ROSCISZEWSKI, Kauffung (Allemagne), 28-06-06. — 20881 × 47—74.

WUYTS (Joseph), Foix-les-Caves (Belgique), 27-10-06. — 20881 × 47—74.

WYBIERALA (Elisabeth), Dattem (Allemagne), 01-11-09 — 36145 × 47—75.

YANACOU (Teokaris), Calamaklo (Grèce), 30-01-00. — 7310 × 48—13

YANACOU, née PANAYRIS, Mira (Asie Mineure), 15-04-12. — 7310 × 48—13.

ZAAR (Roman), Mistek (Tchécoslovaquie), 13-11-04. — 7616 × 48—94

ZABALETTA (Felipe), Villafranca (Espagne), 13-09-03. — 3986 × 40—64.

ZADROSZ (Joseph), Sosnowice (Pologne), 19-03-06. — 44434 × 45—94.

ZAKARIAN (Jean), Smyrne (Turquie), 15-08-16. — 12737 × 39—69

ZAKARIAN, née AVAKIAN, Bozou (Asie Mineure), 20-08-20. — 12737 × 39—69.

ZALAMBANI, née GRAZIANI, Lugo (Italie), 16-01-02. — 32083 × 46—47.

ZALAMBANI (Clement), Lugo (Italie), 23-01-99. — 32083 × 46—47.

ZALAMBANI (Iride), Lugo (Italie), 31-07-26. — 30246 × 47—47.

ZANATTA (Louis), Paese (Italie), 06-05-05. — 11808 × 48—75.

ZANATTA, née RIGON, Albaredo d'Adige (Italie), 07-03-05. — 11808 × 48—75.

ZANELLA, née SARAGAGLIA, Corato (Italie), 15-01-19. — 1227 × 48—75

ZAPPELINI (Pierre), Mulazzo (Italie), 29-06-05. — 13392 × 35—68.

ZATTI (Corrado), Codevigo (Italie), 19-12-26. — 10539 × 48—54.

ZUKOWSKI (Alexandre), Kropiwne (Pologne), 01-04-06. — 36396 × 47—57.

ZULIANI (Luigi), Martignaco (Italie), 09-08-01. — 2411 × 48—59.

ZULIANI, née TOTIS, Martignaco (Italie), 07-11-04. — 2411 × 48—59.

ZUMBO, née CAMPISI, Patti (Italie), 10-10-76. — 3083 × 48—13

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française:

ABATE, née SALIBA, Tunis (Tunisie), 02-09-99. — 9733 × 48—96.

ALTESA, née NOELL, Le Tech (Pyrénées-Orientales), 30-09-92. — 11678 × 46—66

ANGEL, née COMAS, Pau (Basses-Pyrénées), 24-11-04. — 49322 × 35—64.

CRESTAZ, née BOISSET, Rolampont (Haute-Marne), 19-08-07. — 4805 × 48—75.

DUBOIS, née SERRAIN, Amblainville (Oise), 21-02-07. — 7279 × 25—75.

GASPOZ, née MARIE, Maussane (Bouches-du-Rhône), 29-01-87. — 3324 × 46—43.

GRECCO, née SIMOND, Givors (Rhône), 04-02-15. — 32931 × 47—69

JACQUES, née MICHEL, Vireux-Wallerand (Ardennes), 20-08-63. — 6930 × 48—68

JANDA, née Gaduchon, Coueron (Loire-Inférieure), 30-04-01. — 4368 × 48—44.

MARQUES, née LAMART, Nouzonville (Ardennes), 09-11-01. — 36869 × 47—51.

MAZZONI, née BASCONE, Tunis (Tunisie), 12-07-08. — 31049 × 48—96

NESVADBA, née BUTET, Paris (3e arrondissement), 20-10-94. — 38051 × 45—75.

PIRON, née ORTH, Fains-les-Sources (Meuse), 09-03-83. — 4784 × 48—75

RESCHKE, née GRUNENWALD, Haubourdin (Nord), 10-01-93. — 36633 × 47—75.

TEBALDI, née PFISTER, Pouilly-sur-Loire (Nièvre), 04-08-10. — 30956 × 37—58.

TSUTSUI, née LAURENT, Pouembout (Nouvelle-Calédonie), 10-12-95. — 11374 × 48—98.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents:

ABATE (Gaëtane), Tunis, 24-04-35. 9733 × 48—96

ABATE (Angèle), Tunis, 01-10-33. 9733 × 48—96.

ABATE (Elvire), Hammam-Lif (Tunisie), 24-11-31. — 9733 × 48—96.

ABATE (Rosine), Bizerte (Tunisie), 01-12-28. — 9733 × 48—96

AGUERA (Salvador), Montseret (Aude), 26-06-35. — 28637 × 47—11

ALMELEC (Elie), Bari (Italie), 09-12-44. — 34524 × 47—75

ALMELEC (Régine), Paris, 12-11-42. — 34524 × 47—75

ANDREOLI (Giuseppina), Cocquio (Italie), 18-05-32. — 26219 × 47—75

ARPAIA (Christiane), Casablanca (Maroc), 10-06-43. — 32231 × 48—95

ARPAIA (Emile), Casablanca (Maroc), 24-03-45. — 32231 × 48—95

ARPAIA (Roger), Casablanca (Maroc), 26-04-48. — 32231 × 48—95.

BAGNIS (Aimé), Tourettes (Var), 05-10-37. — 9490 × 48—83

BAGNIS (Florence), Tourettes (Var), 19-07-36. — 9490 × 48—83.

BAGNIS (Jean), Tourettes (Var), 16-06-43. — 9490 × 48—83

BAGNIS (Michèle), Tourettes (Var), 25-04-46. — 9490 × 48—83.

BAK (Jeannine), Amiens (Somme), 30-04-39. — 10298 × 48—80

BASSO (Luca-Gilbert), Knutange (Moselle), 29-03-40. — 24102 × 32—57.

BATTISTUTA (Arthur), Moyeuvre-Grande (Moselle), 18-05-42. — 4613 × 48—57.

BEGNIS (Bruno), Sisteron (Basses-Alpes), 02-10-41. — 2453 × 48—04.

BENDA (Véronique), Paris, 29-10-31. — 5123 × 48—75

BERGMAN (Léon), Metz (Moselle), 30-05-33. — 17646 × 48—57

BERGMAN (Henri), Metz (Moselle), 30-06-36. — 17646 × 48—57.

BERTAINA (Yvonne), Brignoles (Var), 05-09-42. — 12921 × 47—83.

BERTOLINO (Benoîte), Sfax (Tunisie), 20-01-37. — 16225 × 40—96.

BERTOLINO (Joseph), Sfax (Tunisie), 15-05-29. — 16225 × 40—96.

BODOCCO (Albert), Turin (Italie), 17-05-29. — 34941 × 47—57

BOJARSKI (Serge), Bucarest (Roumanie), 16-06-28. — 25155 × 38—75.

BONGIORNO (Marie), Ferryville (Tunisie), 01-10-39. — 32401 × 48—96

BUCCIARELLI (Elisabeth), Monaco (principauté de), 06-01-46. — 22173 × 46—99.

BUCCIARELLI (Louis), Monaco (principauté de), 29-03-44. — 22173 × 46—99.

CABRITA (Leocadio), Saint-Pedro (Portugal), 09-12-28. — 1384 × 48—75.

CANADAS (Joelle), Sedan (Ardennes), 12-01-47. — 10946 × 48—08.

CANNIZZO (Philippe), Sousse (Tunisie), 11-02-28. — 12902 × 48—96

CANNIZZO (Antoine), la Goulette (Tunisie), 23-09-30. — 12902 × 48—96.

CANNIZZO (Joséphine), la Goulette (Tunisie), 19-02-33. — 12902 × 48—96

CARAVATI (Renée), Neurey-en-Vaux (Haute-Saône), 23-11-31. — 14539 × 47—70

CARLINI (Monique), Paris, 22-05-30. — 4375 × 47—75.

CASER (Serge), Inkermann (Oran), 04-01-13. — 18812 × 40—09

CASTIGLIONE (Paul), Ebba-Ksour (Tunisie), 18-03-29. — 32629 × 48—96.

CASTIGLIONE (Bruna), Gafour (Tunisie), 07-12-32. — 32629 × 48—96.

CASTIGLIONE (Ezio), Ebba-Ksour (Tunisie), 16-10-39. — 32629 × 48—96.

CHWALEK (Annette), Moyencourt-lès-Poix (Somme), 12-09-46. — 4623 × 48—80.

DANNA (Jean), Tunis, 12-10-35. — 32658 × 48—96

DANNA (Thérèse), Tunis, 30-03-39. — 32658 × 48—96.

DALMAZZONE (Micheline), Monaco (principauté de), 16-08-31. — 5143 × 48—97.

DALMAZZONE (Marcelle), Monaco (principauté de), 01-10-37. — 5143 × 48—97.

DALMAZZONE (Richard), Monaco (principauté de), 12-04-40. — 5143 × 48—97

DALMAZZONE (Francis), Monaco (principauté de), 31-12-42. — 5143 × 48—97

DALMAZZONE (Jacqueline), Monaco (principauté de), 20-01-46. — 5143 × 48—97.

DELLAS (Kyriakoula), Chio (Grèce), 07-12-36. — 31072 × 47—75

DESDERI (Maryse), Hyères (Var), 21-09-35. — 10270 × 48—83

DESDERI (Marguerite), Hyères (Var), 05-07-40. — 10270 × 48—83.

DESDERI (Simone), Hyères (Var), 25-02-43. — 10270 × 48—83.

DOMINGUEZ (Amour), Teressa (Espagne), 31-07-32. — 6989 × 48—31.

DOMINI (Silvana), Arezzo (Italie), 01-02-36. — 18509 × 47—13.

DRAGNA (Loffredo), Tunis, 23-09-34. — 32656 × 48—96

DRAGNA (Joseph), Tunis, 07-05-32. — 32656 × 48—96.

DRAGNA (Louis), Tunis, 06-01-31. — 32656 × 48—96

DRETDING (Sylvain), Paris, 26-10-47. — 19507 × 40—75.

DUDECK (Jules), Nietuszyna (Pologne), 10-04-31. — 11428 × 48—55.

DWORNIK (Jean), la Ferté-Chevresis (Aisne), 11-05-38. — 6109 x 48—02.

DWORNIK (Jacques), la Ferté-Chevresis (Aisne), 26-11-44. — 6109 x 48—02.

FEDOROFF (Boris), Livet-et-Gavet (Isère), 01-01-38. — 10430 x 48—38.

FEDOROFF (Adeline), Livet-et-Gavet (Isère), 31-10-40. — 10430 x 48—38.

FEDOROFF (Georges), Livet-et-Gavet (Isère), 15-07-45. — 10430 x 48—38.

FERNANDEZ (Trinité), Cheu (Yonne), 27-05-34. — 9847 x 48—89.

FIORENTINI (Ermanno), Massa (Italie), 03-06-30. — 27218 x 47—20.

FIORENTINI (Emilia), Massa (Italie), 11-04-32. — 27218 x 47—20.

FIORENTINI (Rosanna), Massa (Italie), 30-09-35. — 27218 x 47—20.

GAMBA (Marie), Digne (Basses-Alpes), 27-08-38. — 4479 x 48—04.

GAMBA (Aldo), San Damiano (Italie), 16-11-30. — 4479 x 48—04.

GARCIA (Marie), Argentré-du-Plessis (Ille-et-Vilaine), 21-04-31. — 6068 x 48—53.

GARCIA (Joachine), Sorbas (Espagne), 29-05-30. — 7038 x 36—91.

GARCIA (Amélie), Orléansville (Alger), 21-01-35. — 7038 x 36—91.

GAREPIAN (Jean), la Tronche (Isère), 14-09-43. — 5121 x 48—38.

GAROLA (Luigi), Turin (Italie), 03-08-28. 10620 x 48—78.

GAROLA (Odette), Paris, 21-10-33. — 10620 x 48—78.

GERUSSI (Norbert), Verdun (Meuse), 05-06-34. 4963 x 48—92.

GIACALONE (André), Ferryville (Tunisie), 11-11-43. — 31614 x 48—96.

GIACALONE (Jacques), Bizerte (Tunisie), 11-08-41. — 31614 x 48—96.

GIACALONE (Joseph), Bizerte (Tunisie), 06-06-40. — 31614 x 48—96

KARABETIAN (Sona), Chatou (Seine-et-Oise), 25-04-42. — 27800 x 47—78.

KARABETIAN (Liliane), Chatou (Seine-et-Oise), 17-07-45. — 27800 x 47—78.

KARPOW (Tamara), le Creusot (Saône-et-Loire), 23-07-32. — 3895 x 48—57.

KARPOW (Pierre), Hagondange (Moselle), 09-07-47. — 3895 x 48—57.

KATAN (Nesim), Smyrne (Turquie), 26-09-43. — 24709 x 48—64.

KATAN (Eli), Smyrne (Turquie), 20-08-38. — 24709 x 48—64.

KATAN (Julide), Milas (Turquie), 01-12-34. — 24709 x 48—64.

KLIR (Annie), Paris, 23-09-45. 9987 x 48—75.

KLIR (Victor), Paris, 26-08-47. 9987 x 48—75.

KOESTEN (Léo), Lucerne (Suisse), 26-05-45 — 11558 x 48—75.

KOHN (Pierre), Vienne (Autriche), 06-04-36. — 11018 x 48—13.

KORN (Marcel), Strasbourg (Bas-Rhin), 21-11-37. — 6560 x 48—67.

LA RUSSA (Angèle), Mateur (Tunisie), 25-10-31. — 40148 x 38—96

LA RUSSA (Antoine), Mateur (Tunisie), 03-01-30. — 40148 x 38—96

MANOUKIAN (Jean), Saint-Cloud (Seine-et-Oise), 28-12-36. — 35143 x 38—75.

MARCOLINI (Norma), Milly (Seine-et-Oise), 29-11-46. — 9867 x 48—78.

MARCOLINI (Eugenio), Fongrave-sur-Lot (Lot-et-Garonne), 18-03-43. — 9867 x 48—78.

MARINO (Marie), Sfax (Tunisie), 01-06-39. — 19825 x 48—96.

MARINO (Barthélemy), Sfax (Tunisie), 07-11-37. — 19825 x 48—96.

MARTELLOZZO (Ilde), Molandier (Aude), 11-05-30. — 9747 x 48—09.

MARTELLOZZO (Orlandino), Molandier (Aude), 15-05-31. — 9747 x 48—09.

MARTELLOZZO (Emilie), Malléon (Ariège), 11-11-35. — 9747 x 48—09.

MARTELLOZZO (René), Malléon (Ariège), 29-01-44. — 9747 x 48—09.

MARTELLOZZO (Thérèse), Malléon (Ariège), 24-07-39. — 9747 x 48—09.

MARTELLOZZO (Ginette), Malléon (Ariège), 28-06-45. — 9747 x 48—09.

MARTINEZ (Richard), Vesoul (Haute-Saône), 06-02-46. — 8807 x 48—70.

MAZZA (Lucie), San Marin Rep., 20-02-28. - 34597 x 47—38.

MAZZONI (Alexandre), Tunis, 06-11-35. 31049 x 48—96.

MENDEZ (Juan), Librilla (Espagne), 01-04-32. — 4911 x 48—34.

MIRY (Henri), Garnek (Pologne), 16-08-32. 30891 x 47—80.

MORENO (Gloria), Saint-Girons (Gironde), 04-04-31. — 347 x 48—33.

MORENO (Raymonde), Saint-Girons (Gironde), 23-01-33. — 347 x 48—33.

NARWA (Ida), Anderlecht (Belgique), 06-07-32. — 1988 x 48—75.

NARWA (Rachelle), Bruxelles (Belgique), 20-05-30. — 1988 x 48—75.

NATER (Jean), Méru (Oise), 15-08-29. - 30059 x 47—60.

NATER (Emile), Méru (Oise), 01-02-31. 30059 x 47—60.

NICOSIA (Roch), Tunis, 21-02-39. — 27116 x 48—96.

NICOSIA (Michel), Tunis, 29-11-37. 27116 x 48—96.

NORYCH (Malka), Tunis, 22-06-36. — 32606 x 48—96.

NORYCH (David), Bedzin (Pologne), 01-02-33. — 32606 x 48—96.

NORYCH (Ruth), Tunis, 30-10-36. 32607 x 48—96.

NORYCH (David), Mannheim (Allemagne), 18-08-31. — 32607 x 48—96.

NOTO (Baldassare), Fontaine (Isère), 02-04-28. — 4014 x 48—38.

NOTO (Sebastianno), Fontaine (Isère), 01-04-35. — 4014 x 48—38.

NUSSBAUM (Eva), Vienne (Autriche), 13-06-36. — 27104 x 47—13.

OBERT (Aimé), Aurillac (Cantal), 30-10-29. 32372 x 48—95.

OBERT (Jean), Meknès (Maroc), 01-02-38. 32372 x 48—95.

ORIOLI (Fernande), Castelletto (Italie), 10-04-30. — 36201 x 47—57.

ORTOLI (Jean), Montois-la-Montagne (Moselle), 19-11-31. — 36201 x 47—57.

PANNO (Albert), Agen (Lot-et-Garonne), 26-07-41 — 33403 x 47—47.

PAQUET (Gaston), Algrange (Moselle), 31-12-29. — 11479 x 48—57

PASCON (Marcel), Ozillac (Charente-Maritime), 28-03-32. — 19576 x 47—47.

PASCON (Anne), Saint-Germain-du-Seudre (Charente-Maritime), 04-09-36. — 19576 x 47—47.

PASCON (Claude), Saint-Germain-du-Seudre (Charente-Martme), 14-10-40. — 19576 x 47—47.

PASCON (Jean), Saint-Germain-du-Seudre (Charente-Maritime), 07-05-43. — 19576 x 47—47.

PELLEGRINO (Antonia), Sidi-Ahmed (Tunisie), 14-08-33. — 32600 x 48—96.

PERSENDA (John), Monaco (Principauté de), 28-05-39. — 14261 x 33—99.

PIEKARTSCHIK (Bernard), Lyon (Rhône), 30-10-44. — 4572 x 47—75.

PIEKARTSCHIK (Berthe), Uccle (Belgique), 12-08-38. — 4572 x 47—75.

PIRRERA (Mario), Saint-Etienne (Loire), 19-02-46. — 10390 x 48—42

PISANO (Janine), Monaco (Principauté de), 19-04-33. — 41828 x 45—99.

POLLONI (Raoul), Frechon (Lot-et-Garonne), 40-06-28. — 12552 x 40—47.

RODARO (Alberta), Clamart (Seine), 16-11-3[illegible] — 51125 x 45—75.

ROGOZIN (Michel), Annecy (Haute-Savoie), 20-01-36 — 8189 x 48—74.

ROGOZIN (Thérèse), Annecy (Haute-Savoie), 21-10-48. — 8189 x 48—74.

ROSENTHAL (Hermann), Francfort-sur-le-Mein, 29-10-30. — 22789 x 36—63.

SALVI (Pierre), Berbenno (Italie), 11-11-33. — 10530 x 48—01.

SALVI (Albina), Berbenno (Italie), 03-09-35. — 10530 x 48—01.

SALVI (Jean), Saint-Claude (Jura), 11-05-38. — 10530 x 48—01.

SCARPACI (Ignazia), Tunis, 02-11-36. 5388 x 47—96.

SCARPACI (Rosaria), Tunis, 09-12-38. 5388 x 47—96.

SCHWARZ (Anna), Homs (Syrie), 05-08-31. — 32945 x 44—57.

SCHWARZ (Henri), Palmyre (Syrie), 19-08-3[illegible] — 32945 x 44—57.

SCHWARZ (Auguste), Homs (Syrie), 09-05-3[illegible] — 3232945 x 44—57.

SCHWARZ (Joseph), Homs (Syrie), 04-09-4[illegible] — 32945 x 44—57.

SCHWARZ (Fred), Cannes (Alpes-Maritimes), 30-09-47. — 32945 x 44—57.

SCHWARZ (Jean), Metz (Moselle), 28-04-46, —32945 x 44—57.

SCOPERTO (Louis), Enna (Italie), 23-09-28. 1335 x 48—38.

SIERADZKI (Claude), Paris, 26-11-47. 2 x 48—75.

TAVAKILIAN (Gérard), Paris (10e), 23-02-47 — 36991 x 47—75

TERENZI (Mario), Villard-Bonnot (Isère), 19-01-31. — 4313 x 48—38.

TOLLIO (Ernesta), Guitalens (Tarn), 22-06-28, —26825 x 47—81.
19-01-35. — 11374 x 48—98.

TSUTSUI (Gisèle), Kone (Nouvelle-Calédonie), 19-01-35. — 11374 x 48—98.

TSUTSUI (Bernard), Kone (Nouvelle-Calédonie), 24-03-33. — 11374 x 48—98.

TSUTSUI (Josette), Kone (Nouvelle-Calédonie), 07-07-30. — 11374 x 48—98.

VACCARO (Maria), Tunis, 17-07-29. — 32432 x 48—96.

VACCARO (Giovanni), Tunis 17-07-29. — 3243[illegible] x 48—96.

VACCARO (Benilo), Tunis, 13-08-35. — 32432 x 48—96.

VAN DEN STEN (René), Château-Thierry (Aisne), 19-07-47. — 12103 x 47—02.

VIENCO (René), Saint-Tropez (Var), 03-12-4[illegible] — 4240 x 48—83.

VILO (Robert), Tarbes (Hautes-Pyrénées), 17-07-46. — 792 x 48—65.

WIELGOCKI (Edouard), la Chapelle-Rablais (Seine-et-Marne), 30-07-39. — 8096 x 48—77.

WIELGOCKI (Michel), Provins (Seine), 04-12-34. — 8096 x 48—77.

WUYTS (Maria), Houwart (Belgique), 24-07-[illegible] — 20881 x 47—74.

WUYTS (Henri), Ostende (Belgique), 11-08-37, — 20881 x 47—74.

WUYTS (Violaine), Ostende (Belgique), 28-06-35. — 20881 x 47—74.

WUYTS (Amiela), Vauthier Braine (Belgique), 15-01-31. — 20881 x 47—74.

WUYTS (Jean), Vauthier Braine (Belgique), 26-04-32. — 20881 x 47—74.

YANACOU (Georgette), Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône), 13-10-42. — 7310 x 48—13.

ZANELLA (Michel), Paris (19e), 12-06-46. — 1227 x 48—75

ZULIANI (Aurora), Martignaco (Italie), 29-08-30. — 2411 x 48—59.

ZULIANI (Anita), Albert (Somme), 21-05-35. — 2411 x 48—59.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris le 21 janvier 1949.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Décret du 25 janvier 1949 rapportant un décret portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,

Vu les articles 60, 61, 62, 68 et 111 du code de la nationalité française,
Vu le décret du 17 septembre 1948 portant naturalisation;
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret ci-après est rapporté en tant qu'il naturalisait:

Décret du 17 septembre 1948
(*Journal officiel* du 3 octobre 1948).

BAS (Pierre), Castell de Oro (Espagne), 09-03-16 — 66.

BAS, née ROURA, Mir Gerone (Espagne), 25-06-21 — 66.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 janvier 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Décret du 25 janvier 1949 rapportant deux décrets portant réintégration.

Le président du conseil des ministres,

Vu les articles 72 et 111 du code de la nationalité française,
Vu les décrets des 28 février 1948 et 6 août 1948 portant réintégration;
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Les décrets ci-après sont rapportés en tant qu'ils réintégraient dans la nationalité française:

1° *Décret du 28 février 1948*
(*Journal officiel* du 7 mars 1948).

STEMMELEN (Léonie), née le 10 mai 1881 à Mulhouse (Haut-Rhin), y demeurant;

2° *Décret du 6 août 1948*
(*Journal officiel* du 29 août 1948).

COLOMBO, née GLAENTZLEN, Thann (Haut-Rhin), 14-07-04 — 68.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 janvier 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du mardi 1er février 1949.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Vote de la proposition de résolution de M. Félix et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre, dans le plus bref délai, toutes les mesures utiles pour équiper de pneumatiques les véhicules agricoles livrés aux cultivateurs. (Nos 5101-6058. — M. de Sesmaisons, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote du projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires pour la couverture des dépenses entraînées par la tenue à Paris, de la troisième session de l'Organisation des Nations Unies. (Nos 5829-6113. — M. Jacques Duclos, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote de la proposition de résolution de M. Devemy et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à accorder une attribution spéciale d'essence à certains pensionnés de guerre. (Nos 3633-6065. — M. Emile-Louis Lambert, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Discussion d'urgence des propositions de loi: 1° de M. Peytel et plusieurs de ses collègues tendant à réserver au Parlement la fixation des taxes sur les carburants; 2° de M. Michel et plusieurs de ses collègues tendant à réserver au Parlement la fixation de taxes intérieures de consommation, notamment la taxe sur les produits pétroliers. (Nos 6111 6139.)

6. — Discussion: I. Du projet de loi et de lettre rectificative au projet de loi concernant l'assurance des marins de commerce et de la pêche contre les pertes d'équipements par suite d'événements de mer; II. De la proposition de loi de M. Pierrard et plusieurs de ses collègues tendant à la revalorisation des indemnités d'assurances dues aux inscrits maritimes pour pertes d'équipement par suite d'événements de mer. (Nos 1315-360-1066-3854-5582-5816. — M. Cance, rapporteur).

7. — Discussion: 1° de la proposition de loi de M. Jacques Bardoux et plusieurs de ses collègues tendant à compléter la loi du 4 septembre 1947 sur la domiciliation obligatoire des lettres de change et des billets à ordre; 2° de la proposition de résolution de M. Tinetten tendant à inviter le Gouvernement à modifier la domiciliation obligatoire des lettres de change et des billets à ordre. (Nos 3528-4176-5180-5771 — M. Chautard, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de loi de M. Lalle tendant à compléter le deuxième paragraphe de l'article 1er de l'acte dit loi du 24 septembre 1941 contre l'alcoolisme (Nos 1286-1674. — M. Mazuez, rapporteur).

9. — Discussion: 1° de la proposition de loi de M. Waldeck L'Huillier et plusieurs de ses collègues tendant à fixer le statut général des agents communaux; 2° de la proposition de résolution de M. Cristofol et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à déposer dans les délais les plus courts, un projet de loi fixant le statut général des agents communaux. (Nos 1288-1401-5364. — M. Waldeck L'Huillier, rapporteur).

10. — Discussion du projet de loi relatif aux pouvoirs des préfets et à la déconcentration administrative. (Nos 3705-6122. — M. Dreyfus-Schmidt, rapporteur).

Séance du mardi 1er février 1949.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

Galeries. — Depuis M. Lucas, jusques et y compris M. Louis Marin.

Tribunes. — Depuis M. Calas, jusques et y compris M. Catrice.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du mardi 1er février 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Coulnaud demande à M. le ministre de la santé publique et de la population quelles mesures il compte prendre pour permettre aux médecins de campagne qui touchent des allocations d'essence déjà très insuffisantes de continuer à donner leurs soins aux malades, étant donné que, par suite de l'actuelle épidémie de grippe qui sévit dans toute la France, leur attribution d'essence sera totalement épuisée dans quelques jours.

II. — M. Jacques Debû-Bridel expose à M. le président du conseil (ravitaillement) qu'un conseiller municipal de Paris ayant posé à M. le préfet de la Seine une question écrite pour connaître le montant des dépenses nécessitées par la distribution des titres d'alimentation qui eut lieu fin décembre 1948, ce dernier a répondu que l'impression des titres incombait au budget de l'Etat (V. *Bulletin municipal officiel de la ville de Paris*, n° 12, du 15 janvier 1949, p. 59, question n° 1613); et demande en conséquence, de bien vouloir lui indiquer: 1° à combien se sont montées les dépenses nécessitées par l'impression, les frais de manutention, de gardiennage, etc., des titres d'alimentation distribués fin décembre 1948, non seulement pour Paris, mais pour tout le territoire métropolitain; 2° si de nouveaux titres d'alimentation ont déjà été imprimés pour les trimestres prochains ou si, au contraire, on n'envisage pas soit de les supprimer ou de valider les titres actuellement existants pour d'éventuelles distributions des denrées encore soumises au rationnement; 3° au cas où de nouveaux titres seraient ou devraient être imprimés ou distribués, le montant des dépenses ainsi engagées.

III. — M. André Diethelm demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques de bien vouloir lui faire connaître: 1° dans quelles conditions ont été fixés les prix d'achat des tabacs d'origine métropolitaine de la récolte de 1948; et comment la décision récemment prise en la matière se concilie avec la politique d'ensemble du Gouvernement en matière de prix; 2° dans quelles conditions ont été effectués, au cours de 1948, les achats de tabac grec pour le compte du service d'exploitation des tabacs, et si l'intérêt des finances publiques a été, en la circonstance, sauvegardé.

IV. — M. Bertaud expose à M. le ministre de l'intérieur que le retard apporté au reclassement des agents communaux du département de la Seine crée des perturbations dans les services administratifs indispensables à la vie collective et laisse supposer au personnel qu'il est traité en parent pauvre par rapport aux agents communaux de province; que dans les acomptes versés il n'a pas été tenu compte des avantages matériels qui leur avaient été reconnus; et demande quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour donner satisfaction au personnel en tenant les promesses faites et mettre ainsi fin à un état d'agitation préjudiciable à l'intérêt de tous et incompatible avec la dignité de l'Etat, des communes et des agents municipaux.

V. — M. Dronne expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques que

le marché des valeurs du jeudi 20 janvier a été caractérisé par des ordres d'achat anormaux de fonds d'Etat français; que certains de ces ordres d'achats portaient sur des sommes très importantes; que l'atmosphère du marché était très différente de celle des jours précédents; que ce changement ne peut s'expliquer que par des divulgations prématurées sur les conditions de souscription de l'emprunt de 5 p. 100 qui a été annoncé le lendemain; que les divulgations en cause ont permis à des spéculateurs de réaliser des profits importants; et demandent quelles mesures il a prises afin de rechercher et, le cas échéant, de faire poursuivre les auteurs et les bénéficiaires des indiscrétions commises.

2. — Décision sur la demande de discussion immédiate de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la résistance. (Nos II-69, année 1948, et 35, année 1949. — M. Dassaud, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, étendant le bénéfice de l'allocation aux vieux à certaines catégories. (Nos II-70, II-166, année 1948, et 29, année 1949. — Mme Claeys, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à permettre le changement de prénoms de l'adopté en cas d'adoption ou de légitimation adoptive et à modifier les articles 350, 364 et 369 du code civil. (Nos 185, II-33 et II-130, année 1948. — M. *Léo Hamon*, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, supprimant la tentative de conciliation dans les affaires du ressort des tribunaux de première instance. (Nos II-30, année 1948, et 33, année 1949. — M. Reynouard, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, ayant pour objet d'accorder le bénéfice de l'amnistie à certains mineurs de vingt et un ans poursuivis ou condamnés pour faits de collaboration. (Nos II-31, année 1948, et 32, année 1949. — M. Boifraud, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 24 de la loi du 7 mars 1925 tendant à instituer des sociétés à responsabilité limitée (Nos II-91, année 1948, et 36, année 1949 — M. Marcilhacy, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er *étage*. — Depuis M. Tharradin, jusques et y compris M. Zussy.

Tribunes. — Depuis M. Abel-Durand, jusques et y compris M. Jean Bène.

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 2 février 1949, à seize heures (local n° 214):

I. — Examen du rapport de M. Hoeffel sur la proposition de loi (II-n° 90, année 1948) relative à la taxe de surveillance des vins d'Alsace.

II. — Nominations de rapporteurs pour:

1° Le projet de loi (II-n° 27, année 1948) concernant certaines modifications du statut viticole;

2° La proposition de loi (II-n° 32, année 1948) tendant à la reconnaissance des vins délimités de qualité supérieure;

3° La proposition de loi (II-n° 82, année 1948) relative au cumul des exploitations agricoles;

4° La proposition de loi (II-n° 93, année 1948) concernant la dévolution des terrains d'aviation désaffectés.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le mercredi 2 février 1949, à dix heures (local n° 207):

I. — Examen du projet de loi (II-n° 43, année 1949), adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la titularisation des instituteurs intérimaires et des suppléants. Désignation d'un rapporteur.

II. — Examen du projet de loi (II-n° 65, année 1948) portant statut des centres d'apprentissage. Désignation d'un rapporteur pour avis.

III. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le mercredi 2 février 1949, à neuf heures quarante-cinq (local de la commission):

Suite de l'étude du projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor (n° 5994 A. N. — M. Boifraud, rapporteur).

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mercredi 2 février 1949, à seize heures trente (local n° 215):

I. — Discussion du rapport de M. Sigue (Nouhoum) sur la proposition de résolution (n° 4 C. R., année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à accorder au nouveau territoire de la Haute-Volta des crédits spéciaux suffisants pour lui permettre d'équiper ses services publics.

II. — Désignation de rapporteurs des propositions de résolution de M. Coupigny (nos 21 et 22 C. R., année 1949) tendant:

1° A augmenter les effectifs du service de santé des troupes coloniales;

2° A accélérer l'application aux territoires d'outre-mer des modalités particulières à la réalisation du reclassement du personnel du service de santé des troupes coloniales.

III. — Echange de vues sur le prochain envoi de diverses missions d'enquête dans les territoires d'outre-mer.

IV. — Questions diverses.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le jeudi 3 février 1949, à dix heures (local n° 221):

I. — Examen pour avis du projet de loi (II-n° 63) fixant l'organisation et la composition du haut conseil de l'Union française.

II. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 37, année 1949) relative à l'indemnisation des sinistrés du Morbihan.

III. — Exposé de M. Moatti, directeur des affaires départementales au ministère de l'intérieur sur l'application et les perspectives de la réforme des finances locales.

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mercredi 2 février 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion:

1° De la demande d'avis, transmise par M. le ministre de la France d'outre-mer, sur le décret du 17 octobre 1947, instituant un code du travail dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer autres que l'Indochine;

2° De la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi instituant un code du travail pour les territoires français d'Afrique relevant du ministère de la France d'outre-mer, présentée par MM. Aubame, Defferre, Senghor, Audeguil, Lamine-Guèye, Ninine, Silvandre, Yacine Diallo, Eily Dabo Sissoko, Horma Ould Babana et les membres du groupe socialiste, députés;

3° De la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi, portant organisation du régime du travail dans les territoires de l'Union française, présentée par M. Durand-Reville, conseiller de la République;

4° De la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi instituant un code du travail dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer autres que l'Indochine, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer;

5° De la proposition de résolution rectifiée tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un « code du travail » à Madagascar, présentée par MM. Lombardo, Coulibaly, Donnat et les membres du groupe du rassemblement démocratique africain et du groupe communiste et apparentés conseillers de l'Union française;

6° De la proposition de résolution rectifiée tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un « code du travail » dans les territoires de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, du Togo et du Cameroun et de la Côte française des Somalis, présentée par MM. Donnat, Coulibaly, Damongo dit Dadet et les membres du groupe du rassemblement démocratique africain et du groupe communiste et apparentés, conseillers de l'Union française;

7° De la proposition de résolution tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un code du travail pour les territoires d'outre-mer et les territoires associés dépendant du ministère de la France d'outre-mer, présentée par M. Catrice, Mlle Le Ber, MM. Corval, Jousselin, Razac, Sousatte et les membres du groupe M. R. P., conseillers de l'Union française;

8° De la proposition de résolution tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un code du travail pour les territoires français d'Afrique relevant du ministère de la France d'outre-mer, présentée par MM. Darlan, Gueye Momar Djim, Camprasse, Lapart, Ya Doumbia, Soppo Priso, Savary, Mmes Malroux et Emilienne Moreau et les membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, conseillers de l'Union française;

9° De la proposition de résolution rectifiée tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un « code du travail » en Nouvelle-Calédonie et dépendances, présentée par MM. Thevenin, Joannin, Coulibaly, Donnat et les membres du groupe communiste et apparentés et du rassemblement démocratique africain, conseillers de l'Union française;

10° De la proposition de résolution rectifiée tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un « code du travail » dans les établissements français d'Océanie, présentée par MM. Thevenin, Joannin, Coulibaly, Donnat et les membres du groupe communiste et apparentés et du rassemblement démocratique africain, conseillers de l'Union française. (Nos 1, 158, 159, 260, 16 et 437, 17 et 435, 69, 120, 182 et 436, 183 et 438, année 1948, et n° 12, année 1949. — M. Begarra, rapporteur.)

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de veaux et de chevaux à destination de l'Union économique belgo-luxembourgeoise

(Modificatif à l'avis paru au *Journal officiel* du 25 août 1948.)

Les exportateurs sont informés qu'à dater de la publication du present modificatif, la retenue égale à 80 p. 100 de la différence entre le prix de vente à la Belgique, diminué de 3 p. 100, et le prix français défini par l'avis du 25 août 1948, ne sera plus appliquée au montant des exportations prévues par ledit avis.

Le prix de vente pourra être librement débattu entre les acheteurs belgo-luxembourgeois et les vendeurs français. Toutefois, il continuera à être approuvé par la direction des textiles et des cuirs.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs et avis n° 365 de l'office des changes relatif à la délivrance des licences d'importation.

(Premier additif au texte paru au *Journal officiel* du 1er janvier 1949.)

Liste des biens d'équipement susceptibles de donner lieu à la délivrance d'autorisations préalables.

(Les numéros sont ceux du tarif des douanes à l'importation.)

NUMÉROS du tarif.	DÉSIGNATION
663	Extincteurs.
1307	Conduites forcées.
1403	Réservoirs, citernes, foudres, cuves et autres récipients analogues.
1404	Bouteilles sous pression et récipients analogues pour le transport des gaz comprimés ou liquéfiés.
1495	Pointes meulées pour usages industriels (pointes à cardes, etc.).
1519 B	Chaudières, autres.
1520	Appareils auxiliaires et accessoires de chaudières, non dénommés ni compris ailleurs.
1524	Machines alternatives à vapeur, avec ou sans réducteur de vitesse.
1525	Turbines à vapeur et à gaz, avec ou sans réducteur de vitesse.
1526	Turbines et roues hydrauliques.
1528	Moteurs à piston pour l'aviation.
1529	Autres moteurs à piston, à explosion ou à injection (moteurs fixes et moteurs marins).
1530	Propulseurs à réaction (turboréacteurs, turbopropulseurs, statoréacteurs, générateurs à piston libres, fusées à réaction chimique, etc.).
1532	Autres machines motrices non dénommées ni comprises ailleurs.
1533	Elévateurs à liquides (à chapelets, à godets, à bandes souples, etc.).
1534 à 1536	Pompes à bras, pompes à liquides, nues, à commandes mécaniques et moto-pompes à liquides.
1537	Compresseurs d'air, de gaz (y compris les compresseurs pour appareils frigorifiques présentés isolément), pompes à vide, nus, à commande électrique.
1538	Groupes moto-compresseurs et moto-pompes à vide.
1539	Pièces détachées de machines à vapeur, de turbines, de moteurs, de propulseurs, de pompes et de compresseurs, à l'exclusion du matériel automobile et motocycle.
1540 à 1554	Ventilateurs, foyers, brûleurs, fours; appareils frigorifiques.
1555 à 1567	Matériel de levage et de manutention.
	Matériel d'extraction, d'excavation et de préparation du sol:
1568 A	Pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses.
1568 B	Haveuses, railleteuses.
	Matériel d'extraction, d'excavation et de préparation du sol:
1568 C	Décapeurs, pionniers, rouleaux pieds de mouton, dameuses, niveleuses, planeuses.
1568 D	Matériel de forage et de sondage.
1568 E	Sonnettes de battage.
1568 H	Autres machines et appareils.
1569	Machines et appareils de concassage, de broyage et de pulvérisation simples, non dénommés ni compris ailleurs.
1570	Appareils de criblage, de triage, de classement, de lavage et de dépoussiérage, non dénommés ni compris ailleurs.
1571	Mélangeurs et malaxeurs non dénommés ni compris ailleurs.
1572	Machines et appareils centrifuges (séparateurs, épurateurs, etc.) non dénommés ni compris ailleurs.
1573	Filtres-presses, avec ou sans pompe, non dénommés ni compris ailleurs.
1574	Presses non dénommées ni comprises ailleurs.
1575	Machines et appareils à former, à mouler, à agglomérer, à couler, à briqueter les combustibles solides, les pâtes céramiques, le plâtre, le béton, à former les moules de fonderie en sable.
	Laminoirs et calendres:
1576 A	Laminoirs et trains de laminoirs, autres qu'à tubes, y compris le matériel de manipulation (manipulateurs, ripeurs et tabliers à rouleaux, table de refroidissement, etc.) présenté avec les laminoirs.
1576 B	Calendres pour tous usages (pour tissus, papiers, caoutchouc, cuirs artificiels, matières plastiques, etc.).
1577	Machines et appareils pour la préparation du ciment, de la chaux et du plâtre.
1578	Machines et appareils pour la préparation du béton.
1579	Machines et appareils pour la préparation des asphaltes, bitumes, tarmacadams, goudrons et appareils auxiliaires.
1580	Machineries et appareils pour cokeries et usines à gaz.
1581	Machines et appareils non dénommés ni compris ailleurs pour les industries céramiques.
1582	Machines non dénommées ni comprises ailleurs pour les industries de la verrerie.
1583	Machines pour la fabrication des lampes électriques.
1584	Machines et appareils non dénommés ni compris ailleurs pour la sidérurgie, la fonderie, l'aciérie et la métallurgie.
1585	Machines à décaper au sable ou à la grenaille pour les métaux, le verre, la pierre.
1586	Moules et coquilles pour les métaux, le verre, le caoutchouc, les matières plastiques.
1587 à 1606	Machines et appareils pour l'agriculture. Machines et appareils de laiterie, de vinification et de cidrerie. Machines pour la minoterie et le traitement des céréales et légumes secs. Machines et appareils pour les industries alimentaires.
1607 à 1610	Machines et appareils pour les industries chimiques.
1611 à 1617	Machines et appareils pour la papeterie et l'imprimerie.
1618	Machines à bouter les plaques et rubans de cardes.
1619	Machines et appareils pour la préparation des matières textiles.
1620	Métiers à filer et à retordre.
1621	Machines et appareils pour opérations complémentaires de filature et pour préparation de tissage.
1622	Métiers à tisser, y compris les métiers à rubans même tubulaires.
1623	Métiers à bonneterie et machines à tricoter.
1624	Métiers à tulles, à dentelles, à broderies, à tresses, à passementerie, à filet.
1625	Appareils et machines accessoires de métiers à tisser, à bonneterie, à tulles, à dentelles, etc.
1626	Accessoires et pièces détachées de métiers à tisser, à bonneterie, à tulles, à dentelles, etc., et d'appareils accessoires.
1627	Machines et appareils pour la fabrication du feutre et des ouvrages en feutre
1628	Machines et appareils pour l'apprêt et le finissage des matières textiles et des ouvrages en ces matières, non dénommés ni compris ailleurs.

NUMÉROS du tarif.	DÉSIGNATION
1629	Matériel de blanchisserie, de teinturerie dégraissage et de nettoyage à sec, y compris les presses de confection.
1630	Têtes de machines à coudre.
1631	Bâtis, transmissions.
1632 et 1633	Machines et appareils pour l'industrie des cuirs et peaux et pour la fabrication des chaussures.
1634 et 1635	Machines et appareils pour les manufactures de tabac et d'allumettes.
1636 à 1640	Machines et appareils de conditionnement.
1641	Machines-outils travaillant par enlèvement de métal.
1642 et 1643	Machines-outils non hydrauliques et hydrauliques travaillant par déformation du métal.
1644	Machines-outils pour le travail de la pierre, du verre et de la céramique.
1645	Machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques, de l'ébonite et des autres matières dures.
1646	Accessoires, parties et pièces détachées de machines-outils.
1647	Machines-outils électriques portatives (perceuses, meuleuses, rectifieuses, ébarbeuses, ponceuses, lustreuses, visseuses, tirefonneuses, taraudeuses, cisailles, appareils à roder, marteaux, dudgeonneuses, perforatrices pour mines et carrières, etc. (leurs parties et pièces détachées).
1648	Outils pneumatiques et machines-outils pneumatiques portatives, leurs parties et pièces détachées.
1649 à 1656	Outils pour machines et outillages à main.
1657	Matériel de soudage au gaz.
1658	Appareils et instruments de pesage non automatiques, à poids ou à curseur.
1659	Appareils et instruments de pesage automatiques et semi-automatiques.
1660	Appareils et instruments de pesage spéciaux.
1662 à 1670	Machines et appareils de bureau.
1672	Autres machines et appareils non dénommés ni compris ailleurs.
1675 et 1676	Roulements en tous genres.
1677 à 1699	Organes de transmission. Pièces détachées de mécanique générale.
1700 à 1705	Machines génératrices, moteurs, transformateurs, convertisseurs et assimilés.
1724	Fils et câbles isolés pour l'électricité, avec enveloppes ou armures métalliques.
1725	Fils et câbles isolés pour l'électricité, sans enveloppes ni armures métalliques.
1727	Matériels d'équipement électrique pour voies ferrées et autres voies de communication.
1728	Autres matériels électriques de signalisation non dénommés ni compris ailleurs.
1757	Matériel électrique à souder, à chauffer, à refouler les métaux.
1769	Appareils électriques non dénommés ni compris ailleurs.
1770	Locomotives pour voies de plus de 0,60 m.
1771	Locotracteurs pour voies de plus de 0,60 m.
1772	Automotrices pour voies de plus de 0,60 m.
1773	Draisines pour voies de plus de 0,60 m.
1774	Tenders de locomotives pour voies de plus de 0,60 m.
1775	Voitures à voyageurs pour voies de plus de 0,60 m.
1776	Fourgons à bagages et voitures de service (voitures et allèges postales, voitures sanitaires, voitures dynamomètres, etc.) pour voies de plus de 0,60 m.
1777	Wagons à marchandises pour voies de plus de 0,60 m.
1778	Matériel de tramways.
1780	Cadres et containers.
1781 à 1785	Matériel de transport ferroviaire pour voies de 0,60 m et moins d'écartement.
1795 et 1796	Matériel fixe de voies ferrées et appareils de signalisation non électriques pour toutes voies de communication.
1799	Voitures automobiles autres (à usage spéciaux): balayeuses, épandeuses, moto-pompes, voitures-échelles, chasse-neige, etc.
1800	Chariots de manutention automobiles.
1817 à 1832	Marine marchande et navigation fluviale. Marine de guerre. Navigation aérienne.
1833	Distributeurs mesureurs de liquides.
1835	Compteurs de gaz et de tous fluides gazeux.
1836	Compteurs d'eau et de tous liquides.
1837	Compteurs de tours et autres compteurs (totalisateurs de chemin parcouru, curvimètres, contrôleurs de marche, taximètres, compteurs de production, compte-coups, podomètres, etc.).
1838	Indicateurs de vitesse, tachymètres pour l'industrie et les véhicules.
1843	Autres appareils non électriques de mesure, de contrôle, de régulation ou d'analyse, pour fluides gazeux ou liquides ou pour températures.
1845	Dispositifs annexes assemblés pour compteurs, appareils de mesure, de contrôle, de régulation ou d'analyse pour fluides gazeux ou liquides ou pour températures et appareils électriques de mesure.
1846	Parties et pièces détachées non dénommées ni comprises ailleurs, de tous compteurs, appareils de mesure, de contrôle, de régulation ou d'analyse pour fluides gazeux ou liquides ou pour températures, appareils électriques de mesure et leurs dispositifs annexes.
1854	Autres appareils et instruments de mesure, de vérification et de calibrage, non dénommés ni compris ailleurs (micromètres pneumatiques, etc.).
	Instruments d'astronomie et de cosmographie, avec ou san bâtis, avec ou sans optique:
1857 A	Télescopes, lunettes astronomiques, méridiennes, équatoriaux, tables équatoriales caelestats sidérostats.
1857 B	Autres instruments ou appareils (planétariums, etc.).
1858 A	Instruments de géodésie, de topographie, d'arpentage et de nivellement. — Instrumaents à lunettes, avec ou sans optique.
1859	Appareils de photogrammétrie (stéréoplanigraphes, appareils de redressement, etc.), avec ou sans optique, et leurs pièces détachées autres que l'optique.
1860	Instruments de navigation maritime, fluviale ou aérienne.
1861	Instruments optiques de contrôle des fabrications mécaniques (projecteurs de profil, diviseurs optiques, comparateurs optiques, micromesureurs, etc.), avec ou sans optique, et leurs pièces détachées autres que l'optique.
1862	Machines à diviser de précision, avec ou sans optique, et leurs pièces détachées autres que l'optique.
1863	Microscopes, avec ou sans optique, et leurs accessoires.
1864 A	Machines et appareils d'essais. — Machines pour essais de métaux, béton, bois et matières dures similaires.
1865	Appareils et instruments pour recherches et analyses physiques ou chimiques.
1866	Instruments et appareils de météorologie et d'hydrologie (pluviomètres, anémomètres, hygromètres, etc.) et leurs pièces détachées.
1867	Instruments et appareils de géophysique (séismographes, sismographes, etc.) et leurs pièces détachées
1881	Appareils de laboratoires cinématographiques (appareils à couper et perforer les films, à tirer par contact ou par projection, à développer, à truquer, à monter, à synchroniser, etc.) présentés avec ou sans optique; leurs parties et pièces détachées autres que l'optique.
1883	Appareils pour la photographie et la cinématographie aériennes, présentés avec ou sans optique; leurs parties et pièces détachées autres que l'optique.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels :* PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

SOCIÉTÉ ANONYME
DES

HAUTS FOURNEAUX DE LA CHIERS

SIÈGE SOCIAL: A LONGWY (MEURTHE-ET-MOSELLE)
R. C.: Briey n° 20 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse des 650 obligations 4 0/0 1943 dont l'amortissement est prévu pour le 31 mars 1949

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage sur les obligations de cette série.

Les amortissements précédents ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

SOCIETE FRANÇAISE DES FERS EMAILLES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 44.800.000 F
SIÈGE SOCIAL: 29, RUE BOUSSINGAULT, PARIS (13e)
R. C.: Seine n° 82816.

Cinquième amortissement du 1er avril 1949.

MM. les porteurs d'obligations sont informés que la Société française des fers émaillés usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 de 5.000 F 1944, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement prévu pour le 1er avril 1949

Numeros des obligations amorties antérieurement et restant à rembourser.

21 à 30 — 61 à 66 — 69 et 70 — 601.

MANUFACTURE METALLURGIQUE de TOURNUS

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 64 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A TOURNUS (SAONE-ET-LOIRE)
R. C.: Tournus n° 69.

Obligations 4 1/4 0/0 1944.

MM. les obligataires sont informés que la société a racheté en Bourse la quantité d'obligations à amortir le 15 février 1949.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des titres non remboursés des tirages antérieurs au 15 février 1949:

1.421 à 1.430 — 1.889 et 1.890

Le conseil d'administration.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 4 1/2 0/0 1930
DE LA
Société hydroélectrique de la Cère.

Les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 de 1.000 F (émission 1930) de la Société hydroélectrique de la Cère, société anonyme au capital de 151.821.200 F, dont le siège social est à Paris, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er juin 1949. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Amortissement 1947.

311 à 315 — 318 à 320 — 781 à 789 — 3.091 à 3.097 — 4.090 — 4.951 à 4.960 — 10.621 à 10.624 — 11.001 à 11.010 — 12.171 à 12.175 — 14.171 et 14.172 — 14.176 et 14.177 — 14.179 et 14.180 — 16.941 à 16.950 — 19.171 à 19.180 — 20.381 et 20.382 — 20.384 à 20.390 — 21.631 à 21.633 — 21.639 et 21.640 — 23.081 et 23.082 — 23.085 — 24.961 à 24.970 — 25.171 à 25.173 — 25.178 à 25.180 — 26.301 à 26.310 — 27.191 à 27.200 — 19.611 à 29.620 — 33.401 à 33.406 — 33.408 à 33.410 — 34.351 à 34.354 — 34.357 — 34.360 — 35.085 à 35.090 — 35.402 à 35.410 — 36.631 à 36.634 — 36.636 à 36.640 — 37.663 à 37.670 — 38.631 à 38.634 — 39.131 à 39.137 — 41.485 à 41.490 — 42.941 à 42.950 — 43.840 — 45.859 et 45.860 — 47.130 — 48.201 à 48.210 — 49.641 à 49.650 — 50.051 à 50.060 — 51.511 à 51.520 — 53.621 à 53.629 — 54.511 à 54.520 — 56.861 à 56.868 — 57.088 à 57.090 — 57.332 — 57.335 et 57.336 — 59.761 à 59.770.

Société d'Alimentation et d'Approvisionnement

LES COMPTOIRS MODERNES

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 20 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
162, BOULEVARD JEAN-JACQUES-ROUSSEAU,
LE MANS (SARTHE)
Registre du commerce: Le Mans n° 976.

Obligations 4 3/4 0/0 1947 *de* 5.000 F.

Deuxième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 49 obligations 4 3/4 0/0 1947 à amortir au 1er avril 1949

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres sortis au premier tirage de 1948 ont été remboursés.

SOCIETE DE BETHUNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75.000 F
SIÈGE SOCIAL:
26, RUE DE BÉTHUNE, VERSAILLES (SEINE-ET-OISE)

Obligations 5 1/2 0/0 1941.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société de Béthune a procédé au rachat des 19 obligations faisant l'objet de son huitième amortissement.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

Les amortissements précédents ont également été effectués par rachats en Bourse.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 1/4 0/0 1943
DE LA
Société des forces motrices du Plateau central.

Les porteurs d'obligations 4 1/4 0/0 de 5.000 F (émission 1943) de la Société des forces motrices du Plateau central, société anonyme au capital de 65.000.000 de francs, dont le siège social est à Paris, 20, rue d'Athènes, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er juin. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

SCHNEIDER ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS
AU CAPITAL DE 250 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 42, RUE D'ANJOU
R. C.: Seine n° 112622.

Obligations 4 1/2 0/0 1947

MM. les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 1947 de 5.000 F Schneider et Cie sont informés que la société usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse les 513 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 15 février 1949.

En consequence, il ne sera pas effectué de tirage au sort

L'amortissement du 15 février 1948 a été effectué par voie de rachats en Bourse

Le gérant.

AVIS DIVERS

CHARBONNAGES DE FRANCE

Payement du complément d'indemnisation en espèces aux porteurs de titres des compagnies houillères nationalisées.

En application de la loi n° 48-1305 du 23 août 1948, les Charbonnages de France doivent verser une indemnité complémentaire aux ayants droit des sociétés nationalisées dont les titres sont cotés en Bourse. La moitié de cette indemnité doit être réglée en espèces. S'agissant d'une indemnisation complémentaire en capital, ce payement est exonéré de l'impôt sur le revenu.

Deux séries de coupons ont déjà été mises en payement. A dater du 31 janvier 1949, l'indemnité complémentaire sera mise en payement pour les compagnies figurant sur la liste ci-après.

D'autres séries de coupons seront mises en payement ultérieurement.

En outre, pour un certain nombre de compagnies, le dividende afférent au dernier exercice, clos le 31 décembre 1945, qui vient d'être approuvé par l'assemblée générale, est mis simultanément en payement. Les porteurs sont priés de présenter, autant que possible, les deux coupons aux guichets des banques.

ANCIENNES SOCIÉTÉS	COMPLEMENT d'indemnisation.		DIVIDENDE exercice 1945.		LIEUX DE PAYEMENT
	Montant du coupon.	Numéro du coupon.	Montant du coupon.	Numéro du coupon.	
Houillères du bassin de Blanzy.					
Société anonyme des mines de houille de Blanzy	62,45	28			S. G., C. L., C. I. C., Ly. D., U. d. M., Garnier, La Prudence, C. N. E. P., Vernes et Cie, B. N. C. I., U. P.
Société anonyme des houillères du chemin de fer d'Epinac	37,72	29			Hottinguer et Cie, S. G., C. L., C. N. E. P., B. N. C. I.
Houillères du bassin de la Loire.					
Société anonyme des houillères de Montrambert et la Béraudière	46,81	19	Nom... 58,09 Port. .. 57,09	20	Ly. D., C. L., C. C. F., S. G., B. N. C. I., C. N. E. P., C. I. C.
Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy:					
Actions de capital:					
500 F (anc. ou nouv.) lib.	49,18	11	Nom... 88,38 Port. .. 91	12	
500 F lib. d'un quart nom.	37,35	11	88,38	12	
100 F	9,84	62	Nom... 17,68 Port. .. 18,30	63	Ly. D., S. G., C. L., C. N. E. P., Saint-Olive, Cambefort et Cie, Vernes et Cie, Boissieux et Cie, Société gestion financière, B. N. C. I., C. I. C.
Actions de jouissance:					
500 F	33,45	10	Nom... 88,38 Port. .. 82,77	11	
100 F	6,69	56	Nom... 17,68 Port. .. 16,70	57	
Houillères du bassin du Nord-Pas-de-Calais.					
Compagnie des mines de houille de la Clarence	8,33	27	14	28	Cr. N., Demachy, C. L., S. G., B. N. C. I., C. N. E. P.
Compagnie des mines de l'Escarpelle:					
Actions anciennes	Port. .. Néant Nom... 16,98	135	Port. .. Néant Nom... 19	136	C. N. E. P., C. L., B. N. C. I., S. G., Sc., D., Cr. N.
Actions nouvelles	Nom... 16,98	135	Nom... 18	136	
Société houillères de Thivencelles	Nom... 12,74 Port. .. 5,81	21	Nom... 4 Port. .. Néant	22	Cr. N., C. L., S. G., C. N. E. P., B. N. C. I., U. d. M., D.

NOTA. — L'établissement centralisateur est celui qui est indiqué en tête.

ABRÉVIATIONS

C. L. = Crédit lyonnais.
S. G. = Société générale pour favoriser le commerce et l'industrie.
C. N. E. P. = Comptoir national d'escompte de Paris.
B. N. C. I. = Banque nationale pour le commerce et l'industrie.
C. C. F. = Crédit commercial de France.
C. I. C. = Crédit industriel et commercial.
Cr. N. = Crédit du Nord.
D. = Banque Dupont.
Ly. D. = Société lyonnaise de dépôts.
Sc. = Scalbert.
U. d. M. = Union des mines.
U. P. = Union parisienne.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

10 décembre 1948. Déclaration à la préfecture d'Oran. Comité d'Oranie de la fédération des escrimeurs algériens. But: développement de l'escrime en Oranie. Siège social: chez le président, 30, boulevard Lescure, à Oran.

17 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de police. L'Office de documentation et d'organisation professionnelle des peintures et vernis modifie la composition de son bureau et de ses statuts. Siège social: 53, avenue Victor-Hugo, Paris.

29 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de police. Association amicale des inspecteurs du siège spécial pour la France de la Société suisse d'assurances générales sur la vie humaine. But: défense des intérêts des inspecteurs. Siège social: 39 *bis*, rue de Châteaudun, Paris.

29 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de Chartres. L'Amicale des élèves, anciens élèves et amis des écoles publiques d'Ouarville modifie ses statuts. But: éducation populaire, encouragement et entretien des liens d'amitié entre les membres. Siège social: école des garçons d'Ouarville.

30 décembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. Section mutualiste d'entr'aide sociale de la Société alsacienne de constructions mécaniques. But: accorder toute aide et tous secours aux membres du personnel participant à cette caisse. Siège social: 161, rue de Lorraine, à Cholet.

30 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de l'Orne. Amicale des anciens et anciennes élèves de Saint-Ceneri-le-Cerei. But: organisation de soirées théâtrales, promenades et bals, etc. Siège social: M. Choulppe (Lucien), Saint-Ceneri-le-Cerei.

31 décembre 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. Association amicale des anciennes élèves de l'école libre de Sainte-Consorce. But: soutien de l'école. Siège social: pensionnat Saint-Joseph, Sainte-Consorce.

3 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. Les Amis de l'école. But: pratique de distractions intellectuelles et sportives (tir); maintien des liens de camaraderie entre les anciens élèves. Siège social: école publique de Pougne-Hérisson.

3 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Constantine. Djemaia Islamia. But: construire une mosquée et veiller à son entretien général afin que les fidèles puissent aisément accomplir leurs obligations religieuses dans un parfait confort que le conseil d'administration se charge de leur offrir. Siège social: Saint-Donat, commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel.

3 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Foix. La Truite de la Barguillère. But: répression du braconnage et alevinage. Siège social: mairie de Serres-sur-Arget.

4 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de l'Indre. Cantine scolaire de Tendu. But : fournir aux enfants des écoles éloignés de leur famille un repas chaud à midi. Siège social: mairie de Tendu.

4 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. Foyer municipal des vieux travailleurs d'Hirson. But: aide aux vieux travailleurs. Siège social: mairie d'Hirson.

4 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. Amicale des anciens combattants et mobilisés de Villemanoche. But: grouper les anciens combattants et mobilisés des deux guerres résidant dans la commune et faire revivre parmi eux les liens de camaraderie qui les unissent. Siège social: mairie de Villemanoche.

5 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. Les Compagnons laonnois. But: groupement artistique d'entr'aide aux œuvres de bienfaisance. Siège social: 5, avenue Gambetta, à Laon

5 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. Association familiale scolaire et postscolaire de Légé. But: fondation, entretien et développement des œuvres d'éducation et d'enseignement libre et des œuvres postscolaires dans la commune de Légé, et cela par tous moyens appropriés. Siège social: à la cure, bourg de Légé.

5 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. Syndicat communal de chasse. But: favoriser la protection et le repeuplement du gibier. Siège social: mairie de Beauchastel

5 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. Comité de coordination culturelle d'Angers. But: grouper toutes les sociétés culturelles d'Angers. Siège social : 5e baraquement, avenue Jeanne-d'Arc, Angers.

5 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. Association d'éducation populaire de la Cresse. But: éducation populaire. Siège social: école libre, la Cresse.

5 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. Association d'éducation populaire de la Cavalerie. But: éducation populaire. Siège social: école libre, la Cavalerie

5 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. Comité d'entr'aide aux vieillards. But: aide aux vieillards âgés de plus de soixante-dix ans de la commune de Sainte-Colombe. Siège social : mairie de Sainte-Colombe-sur-Seine.

6 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. Les six boulettes. But: pratique du sport boules. Siège social: 1, rue du Cannau, Montpellier.

6 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de l'Ain. Amicale laïque mixte des anciens élèves des écoles primaires de Dommartin. But: éducation populaire, entretenir et encourager les liens d'amitié qui unissent les anciens élèves. Siège social: mairie de Dommartin.

6 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. Société de chasse des propriétaires et chasseurs de Saint-Agne et Verdon. But: répression du braconnage, repeuplement et protection du gibier. Siège social: mairie de Saint-Agne.

6 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. Association familiale rurale de Saint-Martin-de-Brem et de Saint-Nicolas-de-Brem. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles de Saint-Martin-de-Brem et de Saint-Nicolas-de-Brem. Siège social: mairie de Saint-Martin-de-Brem.

7 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. Institut d'artistes français. But: développer le goût des arts chez le grand public. Siège social: 43, rue Emile-Zola, Sotteville-lès-Rouen.

7 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. Foyer des jeunes de la Turballe. But: promouvoir, soutenir et favoriser toutes les institutions ayant pour but l'hygiène et la santé physique et morale des membres. Siège social: au foyer des Jeunes, à la Turballe.

7 janvier 1949. Déclaration à la préfecture des Andelys. Avenir musical des Andelys. But: formation des musiciens et organisation des concerts. Siège social: 23, rue Dumont, les Andelys.

7 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. Associations familiales des travailleurs de Petit-Palais et Cornemps. But: assurer au point de vue matériel et moral la défense des intérêts généraux des familles de travailleurs de la localité et des localités avoisinantes. Siège social: mairie de Petit-Palais.

7 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. Les Amis de Sokolow-Podlaski. But: rapprocher et unir tous les ressortissants de la ville de Sokolow-Podlaski et de ses environs; organiser des soirées de récréation, des conférences et développer les connaissances de la civilisation et de la culture françaises parmi les adhérents; créer toutes caisses d'entr'aide, de prêt sans intérêts, de secours mutuel et venir en aide à la famille des adhérents en cas de décès; créer un service médical; créer un service de consultations juridiques et fiscales. Siège social: 15, rue Béranger, Paris.

7 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. Les Dauphins silencieux de Paris transfèrent leur siège social du café Biond, 1, rue Auber au 20, rue Le Dantec, Paris.

8 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de la Drôme. Vélo-Club de Marges. But: pratique de l'éducation physique, du cyclisme, du cyclotourisme et des sports en général. Siège social: mairie de Marges.

8 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Bellac. Amicale des anciens et anciennes élèves des écoles de Berneuil et des amis de l'école laïque. But: développer l'idéal laïque. Siège social: école de Berneuil.

8 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Rochechouart. La Boule du Champ-de-Foire. But: pratique du jeu de boules et du sport. Siège social: restaurant Mailly, place du Champ-de-Foire, Saint-Junien.

8 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. Groupement des sociétés Sports et loisirs. But: grouper les sociétés locales s'occupant de sports et loisirs; coordonner leurs efforts et pratiquer largement l'entr'aide entre elles; s'occuper de leurs intérêts moraux et matériels. Siège social: local du groupe sportif, quartier de la Gare, Chasse,

8 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. Association d'éducation populaire de Tourlaville-Village. But: organiser, faire fonctionner et favoriser les écoles libres Pensionnat Notre-Dame et École Saint-Joseph de Tourlaville, dans le cadre et l'esprit des associations de parents d'élèves des écoles libres. Siège social: école Saint-Joseph, place des Résistants, à Tourlaville.

10 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Chambre de commerce belge de Toulouse et du Sud-Ouest de la France. But: organisation et développement des relations économiques et des échanges commerciaux entre la Belgique et la France. Siège social; 1, rue Mage, Toulouse.

10 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. Société amicale des sapeurs-pompiers de Plénée-Jugon. But: subvenir aux frais de fêtes et de concours, ayant pour but le perfectionnement et l'instruction du corps des sapeurs-pompiers. Siège social: mairie de Plénée-Jugon.

10 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. Association d'éducation populaire du pensionnat de la Nativité. But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement du pensionnat de la Nativité. Siège social: 32, rue de l'Opéra, Aix-en-Provence.

10 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. Amicale des anciens élèves et amis de l'école laïque. But: entretenir les liens d'amitié formés à l'école. Siège social: école laïque de filles, Saint-Didier-sous-Aubenas.

10 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Mâcon. Association sportive fleurvilloise. But: football et athlétisme. Siège social: hôtel Chanel, à Vérizet-Fleurville.

10 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. Comité d'action sociale. But: assistance aux vieillards et aux enfants. Siège social: mairie de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux.

10 janvier 1949. Déclaration à la préfecture du Var. Amicale des anciens marins de la région de Barjols. But: réunir les anciens marins de la région, resserrer entre eux les liens d'amitié, défendre les intérêts des membres. Siège social: café de l'Univers, avenue Eugène-Payan, Barjols.

10 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. Le Rassemblement travailliste français transfère son siège social du 32, avenue Montaigne, au 6, rue de La Trémoille, Paris.

11 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de la Loire. Etoile cycliste ouvrière de Firminy. But: développement du cyclisme et du cyclotourisme. Siège social: bourse du travail, place du Marché, à Firminy.

11 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de la Loire. Amicale de la classe 50, section d'Izieux. But: resserrer les liens entre jeunes gens. Siège social: café de l'Epoque, place Nationale, à Izieux.

11 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de l'Indre. Amicale des toques blanches. But: venir en aide aux membres et organisation d'une fête annuelle. Siège social: 9, rue Jean-Jaurès, Châteauroux.

11 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de l'Ain. Association Olympic de Sathonay. But: pratique de tous les sports. Siège social: mairie de Sathonay-Camp.

12 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. La Fanfare de Mareil-sur-Loir. But: faire de la musique d'ensemble. Siège social: hôtel de l'Union, Mareil-sur-Loir.

12 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de la Marne. Réunion amicale des fonctionnaires et officiers d'administration de l'intendance de la 6e région, section Champagne. But: permettre aux officiers de réserve de se mieux connaître et les encourager à suivre les exercices d'instruction. Siège social: intendance militaire de Châlons-sur-Marne

12 janvier 1949. Déclaration à la préfecture du Rhône. Société des amis de Saône-et-Loire. But: rapprochement et entr'aide entre compatriotes. Siège social: café-restaurant Chamard, 61, rue Voltaire, Lyon.

12 janvier 1949. Déclaration à la préfecture du Rhône. Association des familles de Soucieu-en-Jarret. But: étudier et défendre les intérêts des familles, spécialement des familles nombreuses. Siège social: mairie de Soucieu-en Jarret.

12 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. Aide a Israël. But: faire connaître en France l'effort accompli en Israël dans le domaine social, intellectuel ou autre; resserrer les liens d'amitié, moraux et économiques entre la France et Israël et apporter une aide matérielle et morale au peuple et au pays d'Israël. Siège social: 56 *bis*, rue de Châteaudun, Paris.

12 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. Groupement d'entr'aide du Fresnes de Saint-Rémy-en-Mauges. But: utilisation en commun de matériel agricole. Siège social: mairie de Saint-Rémy-en-Mauges.

12 janvier 1949. Déclaration à la préfecture du Rhône. Association auxiliaire des missions des frères de la Sainte-Famille en Amérique du Sud, dite Association Sainte-Famille. But: venir en aide aux missions françaises, notamment en Uruguay et en Argentine; travailler à leur développement; recueillir, centraliser les fonds nécessaires pour la formation des futures missionnaires. Siège social: 31, rue Puits-Gaillot, Lyon.

12 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. Groupe de recherches archéologiques de l'Ile Crémieu. But: recherches et fouilles historiques et proto-historiques. Siège social: 43, rue de la Liberté, Pont-de-Chéruy.

13 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. Société médico-climatique de Cerdagne. But: entretenir et développer entre les médecins s'occupant de tuberculose en Cerdagne des relations d'ordre scientifique et de bonne confraternité, ainsi que favoriser l'étude en commun de tous les problèmes se rapportant au climatisme et aux stations de cure de Cerdagne. Siège social: sanatorium des Escaldes.

13 janvier 1949. Déclaration à la préfecture du Cher. Groupe folklorique Notre Berry. But: étudier, défendre, faire revivre le folklore berrichon.. Siège social: 25, cours Anatole-France, Bourges.

13 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. La Lyre sainte-aubinoise. But: développement du goût de la musique. Siège social. mairie de Saint-Aubin-les-Elbeuf.

13 janvier 1949. Déclaration à la préfecture du Rhône. Association amicale des surnuméraires du centre d'instruction de l'enregistrement. But: créer et entretenir l'esprit de camaraderie et d'entr'aide entre les membres. Siège social: faculté de droit, 15, quai Claude-Bernard, Lyon.

13 janvier 1949. Déclaration à la préfecture des Ardennes. La Bredouille. But: exercice en commun du droit de chasse, répression du braconnage, repeuplement du gibier, destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie d'Etalle.

13 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Lodève. Association sportive du collège classique et moderne de jeunes filles de Lodève. But: favoriser les sports féminins. Siège social: collège de jeunes filles, 8, rue Cardinal-Fleury, Lodève.

13 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de l'Aube. Institut coopératif de l'école moderne, section de l'Aube. But: centraliser les tentatives pédagogiques nouvelles et en répandre les procédés et les résultats. Siège social: école de filles, rue Kléber, Troyes.

13 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. Comité des fêtes de Pludino. But: organiser les fêtes dans la commune. Siège social: mairie de Pludino

13 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. Les Louise-de-Marillac. But: aide matérielle et morale aux vieillards pauvres. Siège social: salle Le Comte, Valenciennes.

14 janvier 1949. Déclaration à la préfecture du Rhône. L'Association familiale de Rochetaillée-sur-Saône change son titre qui devient Association d'éducation populaire de Rochetaillée-sur-Saône. Siège social: cure de Rochetaillée-sur-Saône.

14 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. Groupement d'entr'aide de la Chapelle, commune de Champteussé. But: utilisation en commun de matériel agricole. Siège social: mairie de Saint-Martin-du-Bois.

14 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de la Drôme. La Palette valentinoise. But: encouragement des arts et entr'aide picturale pour leur développement. Siège social: café Le Négociant, avenue Félix-Faure, à Valence.

14 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Lille. Association locale des aides familiales rurales de Camphin-en-Pévèle. But: aider la mère de famille rurale dans sa tâche au foyer en lui procurant le concours d'aides familiales; prendre en charge les aides familiales et leur assurer un travail familial et social. Siège social: chez M. Gérard Fourmestraux, Camphin-en-Pévèle.

14 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de la Drôme. Salle Cadine. But: pratique et développement des poids et haltères. Siège social: 37, boulevard d'Alsace, Valence.

14 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de la Gironde. Association des dames israélites de Bordeaux. But. venir en aide, matériellement et moralement, aux familles nécessiteuses du culte israélite. Siège social: 31, rue Henri-IV, Bordeaux.

14 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Marseille. Association des amis et élèves des écoles publiques d'Aubagne. But: éducation artistique et physique. Siège social: école des garçons, à Aubagne.

14 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Pau. La Cordée angayaise. But: pratique des sports féminins. Siège social: chez Mme Lucienne Lanne, à Angais.

14 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. La Ligue française pour la Palestine libre modifie ses statuts et change son titre qui devient Ligue France-Eretz Israël. Siège social: 15, rue Feydeau, Paris.

15 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. Moto-Club rezéen. But: pratique du sport motocycliste. Siège social: café du Vélo, Pont-Rousseau, Rezé.

15 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Nancy. Association des combattants prisonniers de guerre du département de Meurthe-et-Moselle. But: regrouper tous les camarades sur le plan départemental pour la défense des intérêts des prisonniers. Siège social: 7, rue de Serre, Nancy.

15 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. Tennis-Club carcassonnais. But: pratique du lawn-tennis et du tennis de table. Siège social: 1, avenue Franklin-Roosevelt, à Carcassonne.

15 janvier 1949. Déclaration à la préfecture des Ardennes. Pédale carolo-macérienne. But: développer le goût et l'usage de la bicyclette; mettre sur pied des compétitions cyclistes. Siège social: mairie de Charleville.

17 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. Association d'entr'aide décès de la Compagnie nationale des experts comptables. But: grouper les membres de la Compagnie nationale des experts comptables afin de leur permettre de s'entr'aider, de se porter secours et de venir en aide aux familles ou ayants droit des professionnels décédés. Siège social: 30, rue Drouot, Paris.

18 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoudun. Cantine scolaire de Meunet-Planches. But: fournir aux enfants des écoles, éloignés de leur famille, un repas chaud à midi. Siège social: école publique de Meunet-Planches.

19 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. L'Union jeunesse républicaine de France transfère son siège social du 31, avenue de La Motte-Picquet, au 9, rue Humblot, Paris.

20 janvier 1949. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. Association d'éducation populaire de Dallet. But: création, entretien, développement d'œuvres d'éducation populaire. Siège social: école libre de Dallet.

21 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. Ciné-Club d'Ivry. But: diffusion de la culture cinématographique. Siège social: 7, rue Marat, Ivry.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

r 1949

préfecture
FAMILIALES
aider la
e au foyer
des fami-
familiales
et social.
rimestriaux,

préfecture
ratique et
res. Siège
ace

préfecture
ISRAÉLITES
matérielle-
s nécessi-
al: 34, rue

préfecture
ET ÉLÈVES
éducation
ial: école

préfecture
tique des
Mme La-

fecture de
Palestine
son titre
AËL. Siège

préfecture
ZÉES. But:
ge social:

préfecture
TS PRISON-
MEURTHE-
les cama-
pour la
rs. Siège

préfecture
ASSONNAIS.
tennis de
lin-Roose-

préfecture
NNE. But:
icyclette;
cyclistes.

ecture de
E LA COM-
LES. But:
nie natio-
leur per-
r secours
u ayants
Siège so-

us-préfec-
MEUNET-
es écoles,
chaud à
Meunet-

ecture de
DE FRANCE
ue de La
aris.

ecture du
ON POPU-
ation, dé-
populaire.

préfecture
usion de
social:

i Voltaire.